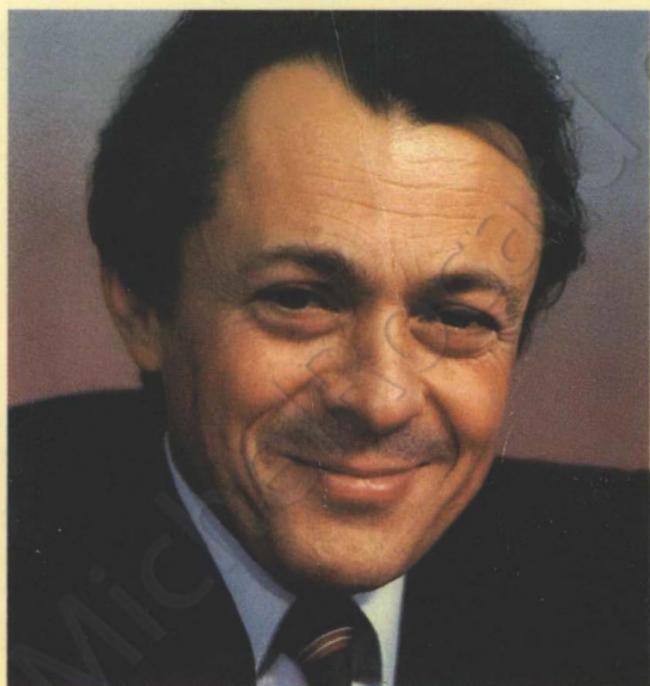


**LES CLUBS CONVAINCRE  
AVEC**

**MICHEL ROCARD**



**REPONSES  
POUR DEMAIN**

**SYROS  
ALTERNATIVES**

Coll. MichelRocard.org

1792 c

**REPONSES  
POUR DEMAIN**

Coll. Michelhuet.org

© Editions Syros Alternatives  
6, rue Montmartre 75001 Paris

## SOMMAIRE

Préface de Michel Rocard .....	6
LA VIE .....	13
Un revenu minimum, pourquoi ? .....	15
Comment aider les familles ? .....	17
La retraite à soixante ans est-elle un luxe ? .....	20
Faut-il interdire de cumuler un emploi et une retraite ? .	23
Et les personnes très âgées ? .....	26
La santé, à quel prix ? .....	27
Que faire pour que le Sida ne passe pas ? .....	32
Bébé éprouvette : une solution pour les couples sans en- fants ? .....	38
Des handicapés mieux insérés : comment ? .....	41
Peut-on assurer un toit à chacun ? .....	44
Quelles mesures pour l'environnement ? .....	48
La culture, une affaire d'Etat ? .....	52
Peut-on rajeunir les musées ? .....	56
Comment soutenir le théâtre ? .....	58
Cinéma et télévision peuvent-ils cohabiter ? .....	60
Faire oublier la CNCL ? .....	63
Faut-il renationaliser TF1 ? .....	65
A chacun son sport ? .....	68

<b>LE TRAVAIL</b> .....	73
L'augmentation du chômage : une fatalité ? .....	75
La réduction de la durée du travail, une solution pour l'emploi ? .....	78
Qu'est-ce que le nouveau contrat salarial ? .....	81
Peut-on se passer du « traitement social » du chômage ? ..	83
Peut-on se passer des TUC ? .....	87
Faut-il blanchir le travail au noir ? .....	90
Faut-il réglementer le droit de grève ? .....	92
Comment relancer la négociation sociale ? .....	94
Faut-il rétablir l'autorisation de licenciement ? .....	96
 <b>L'ÉCONOMIE</b> .....	 101
Peut-on renouer avec la croissance ? .....	103
Faut-il craindre une reprise de l'inflation ? .....	106
Peut-on redresser notre balance commerciale ? .....	107
Pourquoi stabiliser le dollar ? .....	109
Comment combler le « trou » de la sécurité sociale ? ...	110
Faut-il supprimer l'impôt sur le revenu ? .....	113
A quand une Europe de la fiscalité ? .....	115
La réforme de la fiscalité locale verra-t-elle le jour ? ....	118
Faut-il rétablir l'impôt sur les grandes fortunes ? .....	120
La fraude fiscale est-elle inévitable ? .....	122
Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils si élevés ? .....	124
Comment faire décoller l'investissement ? .....	126
De nouvelles aides pour les PME .....	128
Comment favoriser les créations d'entreprises ? .....	130
Le développement peut-il venir des régions ? .....	133
Faut-il supprimer le Plan et la Datar ? .....	137
Renationaliser ? .....	139
Bourse : à tous les coups on perd ? .....	141
Qu'est-ce qu'une politique industrielle ? .....	144
L'agriculture française a-t-elle un avenir ? .....	146
 <b>LA SOCIÉTÉ</b> .....	 151
Y a-t-il trop d'étrangers en France ? .....	153
Nationalité : touche pas à mon code ? .....	156
L'égalité des sexes est-elle pour demain ? .....	158
La progression de la délinquance est-elle fatale ? .....	161
Comment améliorer le fonctionnement de la justice ? ...	164
Faut-il construire de nouvelles prisons ? .....	168
Peut-on faire reculer la toxicomanie ? .....	170

L'argent et la politique : enfin la transparence ? .....	173
Le Front National a-t-il sa place dans une démocratie ? .	176
Faut-il réformer la Constitution ? .....	179
Quel avenir pour l'Outre-Mer ? .....	181
Décentralisation : sommes-nous allés jusqu'au bout ? ...	185
L'administration est-elle capable de se moderniser ? ....	190
<b>L'AVENIR</b> .....	<b>195</b>
Comment lutter contre l'échec scolaire ? .....	197
Comment rapprocher l'école et l'entreprise ? .....	200
La France a-t-elle trop d'étudiants ? .....	203
Comment développer la formation professionnelle ? ...	205
Qu'est-ce que le crédit formation ? .....	209
Quelle politique pour la recherche ? .....	211
A quoi ressemblera l'entreprise de demain ? .....	217
Demain, la fin du tout-Etat ? .....	219
1992 : chance ou risque pour la France ? .....	222
Sauverons-nous l'Europe verte ? .....	224
Demain, l'Europe industrielle ? .....	227
La culture européenne : rêve ou réalité ? .....	229
<b>LE MONDE</b> .....	<b>233</b>
L'Europe a-t-elle encore une chance ? .....	235
A quoi peut servir l'écu ? .....	239
Nationalité... européenne ? .....	241
Une défense européenne est-elle possible ? .....	244
Notre bombe atomique fait-elle encore le poids ? .....	248
Donne-t-on trop d'argent à l'armée ? .....	250
Peut-on réduire la durée du service national ? .....	252
La France peut-elle se passer du commerce des armes ? .....	255
Peut-on faire confiance à M. Gorbatchev ? .....	256
Faut-il avoir peur du désarmement ? .....	259
Comment aider le tiers monde à s'en sortir ? .....	260
Peut-on effacer la dette du tiers monde ? .....	264
Comment combattre le terrorisme ? .....	266
La culture française : chef-d'œuvre en péril ? .....	268
La Méditerranée, avenir de l'Europe ? .....	273
La montée des intégrismes est-elle irrésistible ? .....	277

Chacun voit, même si nul ne le dit, que la France ne va pas bien. Qui ne sait que, sauf miracle, nous nous acheminerons plus facilement vers trois millions de chômeurs que vers deux ; que la récession est déjà plus qu'une menace, susceptible de nous donner tout ensemble inflation et sous-emploi ; que le pouvoir d'achat risque de ce fait de diminuer encore ; qu'après l'accalmie constatée, l'insécurité restera difficile à éradiquer ; que la construction européenne, les mêmes causes produisant les mêmes effets, a peu de chances de se faire au rythme nécessaire pour tenir les enjeux par rapport aux USA, à l'URSS ou au Japon ; que le drame des pays du tiers monde va faire peser sur les pays relativement riches, dont nous sommes, une pression immigrante à laquelle nous n'aurons pas les moyens de résister vraiment.

Qui ne le sait ?

Mais qui le dit ?

Je sais bien — j'ai payé pour l'apprendre — qu'on reproche à Cassandra la justesse de ses prophéties quand elles sont pessimistes, que le rôle est inconfortable et souvent mal aimé. Mais par un décret divin Cassandra était condamnée, tout en ayant raison, à n'être pas entendue. Je ne suis pas sûr d'avoir toujours raison, mais je ne me sens pas condamné à n'être point entendu. Voilà pourquoi j'entends continuer.

Ce qui nous attend n'est nullement réjouissant et l'ambiance lénifiante d'une campagne électorale ne suffit pas à le faire oublier complètement. Le pire n'est pas certain,

mais il est probable. Sauf miracle, dit-on ici ou là. Sauf réveil, ai-je dit pour ma part.

Le réveil serait celui de la lucidité alliée à la volonté.

Mais après tout, l'histoire du monde nous a habitués à ce genre de sursaut. Depuis qu'on la connaît, elle nous montre l'homme comme un animal fécond. Savoir que nous ne sommes qu'un point sur une ligne infinie et ininterrompue nous donne à penser que l'horizon ne se situe pas seulement à quelques années, et moins encore à quelques semaines. Encore nous faut-il exploiter celles qui viennent, semaines et années, pour faire ce qui nous est indispensable et que l'histoire est en droit d'attendre de nous.

L'intelligence a toutes les raisons d'être pessimiste et seule la volonté peut nous conduire à réagir. Encore faut-il la mobiliser par des actes et non l'anesthésier par des paroles.

Le temps ne travaille plus pour nous, à supposer qu'il l'ait fait un jour. A quiconque en doutait, l'actualité récente a démontré son erreur.

A New York la bourse s'est effondrée, montrant l'urgence d'une réorganisation profonde de l'économie mondiale.

A Washington fut scellé un accord encourageant mais dangereux, montrant l'urgence d'une réaction européenne.

A Copenhague fut enregistré un échec humiliant de cette Europe, montrant l'urgence d'un changement de rythme et d'ambitions. Le sauvetage de Bruxelles, s'il redonne l'espoir, ne compense totalement, ni le temps perdu, ni l'image entachée.

Si au moins nous jugions que les difficultés sont irrémédiables, nous n'aurions d'autre choix qu'adopter comme devise « après nous le déluge », et de nous enivrer d'in-

souciance, espérant seulement rendre lente et indolore une agonie promise.

Mais ce serait une insulte aux générations qui nous suivront. Les moyens de réagir, nous les avons ; la force de réagir, nous pouvons l'avoir. Ce qui semble nous manquer encore, c'est la conscience de ce que cette réaction est vitale et urgente. Et comment l'aurions-nous quand chaque jour qui passe nous invite aux exercices les plus divers, convie les responsables aux expressions les plus variées, les plus originales, à une condition impérative toutefois : qu'ils ne parlent pas de politique ?

Je connais comme un autre ce truisme : la communication fait partie de la politique. Mais je ne voudrais pas oublier comme d'autres que cette communication doit servir la politique et non se servir d'elle ou la desservir. Or, j'ai désormais acquis une triple conviction. Aucun des problèmes auxquels nous sommes confrontés n'est simple et les remèdes possibles ne le sont pas davantage. Les solutions techniques qu'ils appellent sont à peu près toutes inventoriées, mais il leur manque le soutien social qui les imposerait et assurerait leur pleine application. Enfin, il n'est plus ni possible ni souhaitable de diriger la France comme on l'a fait depuis des décennies. Reprenons point par point.

L'imbrication est telle entre ce qui est politique, économique et social, et, au sein de l'économie, entre notre économie nationale et celle de presque tous les autres pays du monde, que pour agir dans le bon sens, ce ne sont pas dix, cent ou mille variables qu'il faut maîtriser, mais des dizaines de milliers. Qu'une décision d'un gouvernement étranger facilite la création d'une entreprise à Singapour, la fermeture d'une autre à Sao Paulo, la conclusion d'un marché entre Stockholm et Camberra, et le résultat, par

ondes successives, peut être la suppression d'emplois en France.

Qu'y a-t-il de plus abstrait, dans une campagne électorale, que l'évocation des taux d'intérêt réels pratiqués par les grandes banques, ou encore des réactions de la bourse de Tokyo à l'annonce du déficit commercial américain ? Et c'est pourtant déterminant, par des mécanismes dont les Français mesurent la complexité à défaut d'en pénétrer les arcanes. Encore ne s'agit-il là que de variables isolées.

Face à cela, des solutions techniques existent. Aucune d'entre elles n'est simple, que sa complexité vienne de sa définition même, ou qu'elle vienne des difficultés de sa mise en œuvre, des négociations nécessaires ou du temps requis pour les faire aboutir.

Dans ces conditions, il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de les faire avancer efficacement si on exige de lui des résultats spectaculaires et immédiats. Ceux qu'il pourra obtenir ainsi seront au mieux éphémères, au pire destructeurs de chances pour l'avenir, et bien souvent les deux à la fois.

C'est pourquoi il nous faut expliquer sans relâche, faire œuvre pédagogique afin de trouver ensuite dans l'opinion publique le soutien nécessaire aux œuvres de longue haleine et la censure impitoyable de qui les compromet par sa démagogie.

Encore faut-il, et c'est le troisième aspect, qu'on prenne l'habitude de diriger autrement nos sociétés. Il y a quelques années, chacun dénonçait à l'envie, notre tendance nationale à nous battre sur des idéologies héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. J'ai toujours eu quelques réticences à manier ce thème. Mais ce dont je suis certain, c'est que sur le maniement du pouvoir nos conceptions sont bien plus dépassées encore.

Au risque de heurter, je dirai que la démocratie moderne me semble encore à inventer. Nous reprochons au pouvoir son éloignement, mais nous le voulons sacralisé. Nous raillons sa grandiloquence, mais ne l'aimons qu'emphatique. Nous dénonçons ses blocages, mais goûtons fort ses hiérarchies. Nous critiquons sa lourdeur, mais nous le surchargeons.

Est-il vain de penser qu'un peuple adulte peut prendre son avenir en mains ? Est-il fatal que le système n'ait d'autre mode de fonctionnement que le rapport de forces et le recours constant à l'argument d'autorité ? Autorité d'un ministère sur d'autres qu'il refuse d'écouter, autorité du gouvernement sur le Parlement qu'il entend assujettir, autorité de la majorité sur la minorité dont elle nie les apports, autorité du supérieur hiérarchique sur son subordonné auquel est refusé le droit à l'imagination, autorité enfin de qui est investi de la puissance publique sur qui n'a pas reçu la même onction. Et l'autorité dont je parle dans ces lignes serait mieux connotée si je disais « la morgue ». En fait, notre système fonctionne à la violence institutionnelle, fonctionne institutionnellement à la violence. Violence qui veut que sur tout sujet apparaisse forcément un vainqueur et un vaincu au lieu de rechercher des compromis. Violence du nombre qui impose sa force et ne renonce jamais à en faire usage même quand ce n'est pas indispensable. Parce que toute concession à l'autre est baptisée recul, on s'interdit d'avancer.

Les talents, les idées, se trouvent stérilisés par une société dans laquelle chacun n'est écouté qu'à proportion de ce qu'il est et non de ce qu'il dit.

C'est dans ce contexte, le 8 mai 1988, que nous allons élire le Président de la République. Nos institutions le veulent et c'est bien. Mais que se passera-t-il le 9 ?

Certes, chaque candidat met en avant ses préoccupations et cherche à illustrer ses projets en mettant l'accent sur quelques mots évocateurs de références chères à nos concitoyens. Mais ces mots ne sont en fait que les nuances dont chacun souhaite colorer sa campagne plutôt que la réalité de ce qu'il pourra faire. Le maquillage l'emporte sur le visage.

Et pendant ce temps-là, les problèmes demeurent, s'amplifient, se compliquent. Problèmes vastes ou ponctuels, anciens ou nouveaux, mais toujours concrets, le plus souvent urgents.

Or, si rien n'est simple, à peu près tout reste possible. Revenons à quelques vérités simples. La planète a de quoi nourrir sa population. D'où vient qu'existe encore la famine ? L'homme a appris à pacifier son agressivité. La guerre a reculé. Celles qui perdurent sont-elles inéluctables ? La richesse continue de s'accroître. Le dénuement aussi.

Aucune de ces grandes causes n'est sans réponse. Toutes gisent dans la raison humaine qui a prouvé son aptitude, dans un lieu ou un autre, une époque ou une autre, à inventer les solutions. L'expérience nous autorise à les reprendre, la volonté à les étendre. Napoléon disait qu'impossible n'est pas français. Je crois plus juste de dire qu'impossible n'est pas humain.

A l'intérieur même de nos propres frontières, c'est-à-dire celles de l'Europe, seule l'illusion nous est interdite, mais tous les espoirs nous sont permis. Il n'est pas un problème que nous n'ayons les moyens de résoudre. Pour cela il nous faut seulement avoir pris la mesure de sa difficulté, de sa complexité, en avoir déduit la dose de volonté nécessaire, et savoir la manifester.

Y sommes-nous prêts ?

C'est sur quelques-uns de nos nombreux problèmes que les clubs « convaincre » ont décidé de réfléchir. Sur eux aussi ils émettent des vœux, esquissent des solutions possibles, tracent les voies de l'avenir. Les pages qui suivent sont le reflet de nos discussions. Je les ai lues et les fais miennes, du moins dans la démarche. Non que je veuille, en insistant sur la démarche, marquer ainsi une réticence, interposer une distance ou refuser de m'engager. Mais parce que je ne crois pas souhaitable de renouveler les erreurs du passé en considérant comme intangible ce qui n'est qu'une contribution à la discussion.

Les clubs « convaincre » ne prétendent pas plus que moi avoir raison sur tout. Ils n'ont ni l'outrecuidance de se croire omniscients, ni la stupidité de rejeter les idées qui pourraient venir d'ailleurs.

Les solutions préconisées, les mesures envisagées, ne le sont que pour ouvrir un débat et non pas pour le clore. Leur vocation n'est certes pas d'être gravées dans l'airain mais au contraire d'être malmenées par la confrontation, afin de ne retenir que celles qui y résistent.

Et si, en ces temps très troublés, j'ai accepté qu'elles soient publiées, si j'ai voulu moi-même en écrire la préface, c'est parce que je suis solidaire de la recherche qui les a fait naître, attentif aux préoccupations qu'elles recèlent, tout comme je suis — pourquoi ne pas l'avouer — assez fier qu'elles soient l'œuvre de clubs créés par mes amis, où viennent et se rencontrent les horizons les plus divers, pour qu'à la place qui est la nôtre nous apportions ensemble notre contribution à un progrès de tous.

Michel ROCARD.

**LA VIE**

Coll. Michel Folio.org

Coll. MichelRocard.org

## UN REVENU MINIMUM, POURQUOI ?

La France a un système de protection sociale perfectionné qui lui est envié par de nombreux pays et qui coûte cher (voir page 111). Mais il faut bien admettre qu'aujourd'hui, notre système n'empêche pas la pauvreté. Même si les statistiques sont insuffisantes pour mesurer précisément le phénomène, nous savons que :

- 700 000 personnes sont en chômage de longue durée ;
- 600 000 ont un revenu mensuel inférieur à 2 000 francs ;
- 400 000 sont privées de couverture sociale ;
- 200 000 vivent dans des habitats de fortune.

La pauvreté et la précarité se sont déplacées par rapport aux années 1970. Elles touchent moins les personnes âgées, mais davantage les isolés, souvent jeunes, les chômeurs à faible qualification, les parents seuls.

Hier, la pauvreté trouvait sa source dans la vieillesse ou dans la maladie. Aujourd'hui elle trouve son origine dans le chômage de longue durée qui est la maladie des économies en voie de modernisation.

Dans un pays développé comme la France, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la pauvreté est inadmissible. Aux plans moral et politique, c'est aussi une indignité. Car derrière les chiffres se cache un cortège quotidien de privations, la peur du lendemain, l'angoisse devant l'absence de ce qui devrait être élémentaire : être logé décentement, se nourrir, pouvoir être soigné dignement, apporter le minimum à ses enfants. Un pays moderne ne peut laisser ainsi toute une partie de sa population sur le bord du chemin. L'État-providence tant décrié par les libéraux doit intervenir.

Les plans d'urgence contre la pauvreté mis en place par la gauche, l'action des grandes associations caritatives, les initiatives privées (les « restaurants du cœur ») méritent d'être salués : ils sont désormais insuffisants.

L'action de l'État est indispensable. Elle trouve son fondement dans nos textes constitutionnels : « tout être humain qui, en raison de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » (préambule de la Constitution de 1946, repris par la Constitution de 1958).

Tant qu'il ne sera pas possible de garantir à chacun un emploi, il faudra, à titre de réparation, garantir à chacun un revenu.

**Le revenu minimum garanti** devra posséder quatre caractéristiques :

— Être d'un niveau qui ne soit pas dérisoire, mais d'un coût supportable par la collectivité nationale : d'au moins 2 000 francs par personne<sup>1</sup>, il devra évoluer en tenant compte des autres prestations minimum existantes ; il coûterait alors près de **8 milliards de francs** ; rappelons

---

1. L'allocation versée serait égale à la différence entre cette somme et le revenu du bénéficiaire.

que nous proposons par ailleurs de rétablir un impôt sur la fortune (voir page 120) ;

— Acte de solidarité nationale, il devrait être pris en charge essentiellement **par le budget de l'État** même si les collectivités locales peuvent être amenées à y participer, cette participation se substituant alors à certaines aides locales que ces collectivités accordent ;

— Ne pas constituer une mesure de simple charité ou d'assistance généralisée : pour cela il devrait être accompagné **d'un projet de réinsertion** du bénéficiaire (formation, activité d'intérêt général, ou autre) ;

— Dans cet esprit, le revenu minimum garanti ne devra être versé que pour des périodes déterminées, avec possibilité de reconduction ;

— La gestion du revenu minimum se fera au niveau local.

Mais la lutte contre la pauvreté ne se résume pas au versement d'un minimum vital. Elle appelle une action **coordonnée et en profondeur** portant sur les domaines essentiels de la vie : l'éducation, le logement, la santé, l'emploi, la formation. C'est donc un véritable **plan national de lutte contre la pauvreté** qu'il faudra instituer.

## COMMENT AIDER LES FAMILLES ?

Depuis treize ans, le taux de fécondité est, en France, en deçà du seuil qui permet le renouvellement des générations : 1,84 en 1986 au lieu des 2,1 nécessaires.

Si aucune relation scientifique ne peut être véritablement établie entre l'existence d'une politique familiale et la démographie d'un pays, force est de constater que la natalité française est moins dégradée que celle de nos voisins européens où la tradition d'aide aux familles est moins forte.

Il faut donc continuer à soutenir les familles, d'autant plus que la politique familiale ne répond pas seulement à un objectif démographique, mais aussi à des préoccupations de justice sociale. Autrement, comment expliquer que de nombreuses prestations soient accordées sous conditions de ressources ?

Il faut que la politique familiale soit adaptée à l'évolution des mœurs.

Or, aujourd'hui, les schémas classiques de constitution et de mode de vie des familles sont profondément bouleversés :

– La famille fondée sur l'unité du couple est remise en cause et les divorces ont augmenté de plus de 100 % en quinze ans ;

– Le nombre de familles mono-parentales augmente rapidement ;

– Le nombre des mariages baisse continuellement ;

– Les mères de famille sont toujours plus nombreuses à travailler (leur nombre a doublé en vingt ans) ;

– Les rôles se redistribuent au sein de la famille et dans la vie sociale ;

– La procréation médicalement assistée, en plein essor, pose aux familles et à la société des problèmes nouveaux (voir page 38).

Ces transformations expriment une évolution sociologique profonde et illustrent, finalement, un désir des Français de maîtriser leur destin, d'exercer leur liberté, de décider de leur avenir.

Mais cela ne signifie, ni que les couples ne désirent pas d'enfants, ni que ces phénomènes sociologiques soient irréversibles. Le rôle de la politique familiale doit être de créer les conditions de stabilité permettant à chaque couple d'accomplir en toute sécurité son projet d'enfants.

Pour cela, il faut se méfier des doctrines figées.

Ainsi pour certains, il existerait un « **droit de l'enfant** » appelant une aide financière identique pour toutes les familles, indépendamment de leurs ressources. Mais, qu'on le veuille ou non :

— La famille d'un ouvrier ne rencontre pas les mêmes problèmes que celle d'un cadre supérieur pour élever son enfant ;

— Les jeunes couples, souvent moins à l'aise au début de leur vie d'adulte, ont besoin d'aides pour élever leurs enfants ;

— Les enveloppes financières seront toujours limitées et imposeront une sélectivité des prestations.

Il en va de même de la **querelle de l'aide au troisième enfant** :

Le développement des familles nombreuses doit être encouragé. Mais s'il est vrai que la baisse de la fécondité s'explique en partie par la forte diminution du nombre des enfants « de rang 3 », il est tout aussi vrai que les familles de un enfant sont encore plus nombreuses que celles de trois enfants...

Or, sauf à faire des jumeaux, il faut faire un deuxième enfant avant le troisième !

Il est donc nécessaire d'encourager à la fois la naissance puis l'éducation d'un jeune enfant, quel que soit son rang, et celle des enfants de rang 2 et 3. Il faut pour cela avoir à l'esprit que certains types d'aides, par nature, favorisent davantage les enfants de tel ou tel rang : ainsi un programme ambitieux de crèches est plutôt une aide au premier enfant, alors qu'une allocation aux mères de familles nombreuses est une aide aux enfants de rang 3, 4 ou plus.

## **LES PROPOSITIONS**

### ***Rendre les aides financières plus significatives.***

Les pistes ne manquent pas. Par exemple :

- Alléger encore la taxe d'habitation pour les familles.
- Relever le niveau de l'Allocation Parentale d'Éducation et l'étendre au deuxième enfant.

Ces mesures devront être évaluées et chiffrées.

**Mais les seules aides financières ne sont plus suffisantes.**

De nouveaux équilibres sont à construire entre vie familiale et travail, vie familiale et logement, vie familiale et vie sociale.

– Pour alléger les contraintes entre choix professionnels et familiaux, il faudra développer de nouvelles formes d'organisation du travail dans les entreprises, par la banalisation du congé parental, le travail à temps partiel, les aménagements horaires (voir pages 79 à 81).

– Pour favoriser l'accueil et la garde des enfants, devront être développés tous les services de voisinage (halte-garderie, centres de loisirs...).

Cette politique familiale globale ne sera possible que si les initiatives locales, au niveau des communes, des départements, des entreprises prennent le relais d'une véritable politique incitatrice nationale.

## **LA RETRAITE À SOIXANTE ANS EST-ELLE UN LUXE ?**

Devant les difficultés financières de nos régimes de retraite, certains ont voulu faire croire aux Français que la retraite à soixante ans était la cause de ces maux. C'est faux.

Commençons d'abord par y voir clair sur la situation de nos régimes de retraite.

**Incontestablement, les prévisions à court terme sont préoccupantes :**

- Les comptes de la branche vieillesse se dégradent à un rythme régulier de 8 milliards par an en moyenne ;
- Toutes les prévisions à moyen terme nous annoncent une poursuite du phénomène de détérioration financière de nos régimes de retraite.

Il faut donc s'apprêter à cotiser plus à l'avenir.

*Nous en savons les causes : elles sont sociales, démographiques, économiques.*

— **Causes sociales d'abord.** Les dépenses de vieillesse ont doublé en trente ans. Elles représentent aujourd'hui près de 45 % de l'ensemble des prestations sociales. Les Français ont plus voulu que subi une telle évolution, préférant bénéficier de revenus décents au moment de leur retraite. N'oublions pas l'étendue des progrès : le minimum vieillesse a crû plus vite que le SMIC et représente aujourd'hui 2 760 francs par mois ; un salarié en retraite reçoit en moyenne une pension représentant 70 % de son salaire d'activité ; il peut choisir de cesser son travail à soixante ans. Au demeurant, en 1980, l'espérance de vie des ouvriers était de soixante-trois ans, l'âge officiel de la retraite de soixante-cinq ans.

Faut-il regretter de telles avancées sociales ?

— **Causes démographiques ensuite.** Nous assistons à un phénomène normal d'arrivée à maturité de nos régimes de retraite.

En vérité, notre système de retraite a bénéficié jusqu'à présent de facteurs extrêmement favorables :

- le « boom » démographique de l'après-guerre ;
- la croissance continue de l'activité féminine ;
- les apports de l'immigration.

Ces événements ont permis aux régimes de retraite de fonder leur expansion sur une assiette salariale en constante progression alors que le nombre d'inactifs retraités était encore faible.

Actuellement, la tendance se renverse peu à peu, le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite augmentant et celui des personnes actives se ralentissant.

— Et nous touchons là aux causes économiques, les plus aiguës du moment :

Le chômage réduit dans de fortes proportions le nombre de cotisants et diminue de manière grave les recettes des régimes de retraite.

En outre, les tensions sur le marché de l'emploi conduisent très souvent à écarter du marché du travail, de manière plus ou moins imposée, les travailleurs vieillissants.

*Dans un tel contexte, la retraite à soixante ans n'a-t-elle pas été un avantage illusoire ?*

Ce n'est pas un hasard si 79 % des Français considèrent que cette réforme fut une très bonne chose !

La retraite à 60 ans constitue un droit et non une obligation. Elle :

- a bénéficié à plus de 500 000 personnes ;
- a permis à ceux qui ont commencé à travailler jeune et qui totalisent un grand nombre d'années d'activité — ce sont d'ailleurs le plus souvent ceux qui ont exercé les métiers les plus pénibles — de jouir plus tôt et plus longtemps d'un repos bien mérité ;
- a contribué ainsi à la correction des formidables inégalités devant l'espérance de vie.

La retraite à soixante ans représente chaque année 13 milliards de charges supplémentaires sur l'assurance vieillesse.

Contrairement aux accusations de la droite, elle a été financée par une hausse de 1 % des cotisations, qui

rapporte environ 11 milliards par an. De plus, elle a permis de faire disparaître la « garantie de ressources » qui menaçait de faire « exploser » l'UNEDIC par sa croissance exponentielle.

*Mais les règles rigides et uniformes de cessation de l'activité ne sont sans doute pas la voie de l'avenir.*

La participation des personnes âgées à la vie sociale, leur insertion dans le monde des actifs sont aujourd'hui une grande ambition. Elles seront demain un impératif social. L'organisation de la vie active elle-même se transformera probablement. A la conception cloisonnée des âges de la vie (apprendre, travailler, se reposer), se substituera une vie d'activité plus importante à tous les stades de la vie d'adulte.

La société ne pourra se passer impunément trop longtemps du capital d'expérience, de savoir-faire, et d'enthousiasme, que représentent les personnes âgées.

C'est pourquoi il sera nécessaire de développer peu à peu des formules plus souples, permettant à chacun de mieux maîtriser sa vie : retraite progressive, retraite à la carte, activités d'utilité collective.

## **FAUT-IL INTERDIRE DE CUMULER UN EMPLOI ET UNE RETRAITE ?**

Sur le plan de la solidarité, il n'est pas juste que certains cumulent une retraite et un emploi cependant que d'autres, très nombreux, connaissent le chômage.

C'est pourquoi la gauche avait mis en place dans le cas du cumul emploi-retraite une contribution de solidarité. Celle-ci n'était prélevée qu'à partir d'un certain seuil : les petits retraités n'étaient pas pénalisés.

Il est assez difficile de juger le caractère dissuasif qu'a pu avoir une telle mesure. En effet, sa durée de mise en œuvre a été limitée, et le montant de la contribution était relativement faible.

## **LES PROPOSITIONS**

— Il est nécessaire de rétablir une contribution de solidarité. Il faut aussi que celle-ci ait un effet dissuasif. Dès lors que la contribution n'est prélevée qu'à partir d'un certain seuil de revenu, elle permet de limiter les cumuls abusifs et de renforcer la solidarité.

Cette disposition doit s'appliquer à tous, et dans les mêmes conditions, au-delà de l'âge légal de la retraite. Il n'est pas souhaitable en effet, de mettre en place un dispositif spécifique pour les anciens militaires, auxquels on ne peut pas contester le droit à une seconde carrière, compte tenu de la durée généralement courte des carrières militaires. En revanche, il est pleinement justifié que le mécanisme de solidarité s'applique au-delà de soixante ans dans les mêmes termes, aux retraités militaires comme aux retraités civils.

Ces mesures s'appliqueront toutefois dans un contexte nouveau, marqué par trois évolutions :

— **Le refus de la « retraite-couperet ».** La retraite est un droit, non une obligation. Chacun doit donc pouvoir continuer à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite s'il le désire. L'éviction prématurée (par les pré-retraites ou par la « retraite-couperet ») de nombreux salariés a été, ces dernières années, l'un des éléments de la politique de l'emploi. C'était une forme de « partage du travail » plus souvent imposée que voulue. Il faut, à notre avis, préférer d'autres modalités, plus souples, plus diversifiées. L'éviction systématique des « plus de cinquante ans », des « plus de cinquante-cinq ans » ou même

des « plus de soixante ans » n'est pas forcément une bonne chose pour l'entreprise, tout au contraire. On se prive ainsi de compétences qui peuvent être très utiles (pour la formation au sein de l'entreprise, par exemple).

— **La mise en place de la « retraite progressive »**, qui doit se développer en France (à l'instar de ce que l'on constate dans plusieurs pays étrangers). Le rapport Laroque intitulé « Pour une transition de l'activité à la retraite » propose ainsi de donner aux salariés la faculté de s'inscrire dans un processus de « retraite progressive » pouvant débiter dès cinquante-cinq ans et se développer au-delà de soixante ans, en instaurant une allocation conventionnelle avant l'âge d'ouverture du droit à la retraite et le versement d'une retraite partielle au-delà de cet âge.

— **Une nouvelle fonction sociale pour les retraités.** Le temps de la retraite est de plus en plus long. La retraite ne doit pas être une sorte de « mort sociale ». Tout au contraire.

Les retraités peuvent, dans le cadre du bénévolat, rester très utiles à la société. Les exemples d'actions engagées en ce sens sont très nombreux : de l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes à la prévention de la délinquance en passant par la lutte contre la toxicomanie, ou les actions pour le développement du tiers monde... Les champs d'intervention sont multiples.

Dans tous les cas, il convient que la place des retraités bénévoles donne lieu à concertation avec les professionnels agissant dans le même champ d'activité afin que le développement du bénévolat ne se fasse pas au détriment de l'emploi.

## ET LES PERSONNES TRÈS ÂGÉES ?

D'ici l'an 2000, les personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans passeront de 700 000 à un million. Pour la première fois dans l'histoire des hommes, il y aura deux générations de retraités dans une même famille... Et des personnes âgées dépendantes vont se trouver à la charge de personnes elles-mêmes âgées. Accompagner la prolongation de la vie constitue donc un des grands défis de la fin du xx<sup>e</sup> siècle.

Certes, la solution idéale pour les personnes très âgées est le maintien dans le milieu familial. Mais cette prise en charge n'est pas toujours possible, soit pour des raisons médicales, soit pour des raisons économiques, ou tenant aux conditions de la vie moderne. Que faire ?

### *Quantitativement :*

Il n'existe pas suffisamment de places dans les services de long séjour, les sections de cure médicalisées, les maisons de retraite et les services de soins à domicile (600 000 places seulement en 1985). Partout existent des listes d'attente, qui révèlent un besoin supérieur de 50 % aux moyens d'accueil existants.

### *Qualitativement :*

Les services de long séjour à plusieurs centaines de lits existent encore et constituent de véritables mouvoirs.

## LES PROPOSITIONS

— Favoriser le développement de l'activité d'auxiliaire de vie : L'explosion du besoin d'accueil est telle, qu'il est totalement exclu aujourd'hui de pouvoir y faire face rapidement par la croissance des équipements. C'est pourquoi nous assistons au développement des systèmes

de garde à domicile et des familles d'accueil des personnes dépendantes.

Au même titre que, pour les enfants en bas âge, s'est créée la profession d'assistante maternelle, doit se développer, pour le quatrième âge, la profession d'**auxiliaire de vie**. Le traitement du quatrième âge est, au demeurant, un des rares secteurs potentiellement créateur d'emplois.

— **Accélérer la médicalisation des maisons de retraite** en développant les sections de cure. Actuellement, la moyenne d'âge en maison de retraite est supérieure à quatre-vingt-cinq ans.

— **Mettre en place**, avec les collectivités départementales et communales, un programme d'équipements d'accueil pour personnes âgées dépendantes, qui devrait être un des axes du Plan.

— **L'aide aux familles** : Les prix de journée en long séjour qui atteignent souvent 300 F par jour sont insupportables pour beaucoup de familles.

Il conviendrait, comme c'est déjà le cas dans les sections de cure médicalisées des maisons de retraite, de maintenir au profit des personnes accueillies en long séjour le bénéfice de l'allocation logement. Après tout, l'accueil en long séjour est également un hébergement et rien ne justifie la suppression de l'allocation logement lorsqu'une personne âgée passe d'une section de cure médicalisée à une section de long séjour.

## LA SANTÉ, À QUEL PRIX ?

Chaque Français dépense en moyenne chaque année 7 260 francs pour sa santé. Si la France n'est pas dans une situation exceptionnelle dans l'ensemble des pays industrialisés, elle se situe toutefois au-dessus de la

moyenne et est l'un de ceux dont la progression des dépenses a été la plus vive au cours des dernières années :  
+ 9,0 % par an (en francs constants) de 1974 à 1978  
+ 3,8 % par an depuis 1978.

Cette augmentation est nettement supérieure à celle de la richesse nationale. Il en résulte une augmentation de la part des dépenses de santé dans le produit intérieur brut :

7,8 % du PIB en 1950

9,2 % du PIB en 1986

Les dépenses de soins médicaux étant financées à plus de 76 % par la Sécurité sociale, la situation inquiète.

### **POURQUOI CETTE PROGRESSION ?**

Ses causes sont de trois ordres :

— démographique d'abord, avec l'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population, qui exigent, au fur et à mesure de l'avancée en âge, des soins de plus en plus fréquents et intensifs ; la France compte 7 millions de personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, dont 1,8 million a plus de quatre-vingts ans ;

— scientifique et technologique ensuite, avec les formidables progrès de la médecine qui en renchérissent le coût ; sachons aussi que les médecins, qui étaient 65 000 en 1971, seront 180 000 en l'an 2000 ;

— culturel enfin, car les Français choisissent aujourd'hui de faire de l'accès à des soins de qualité un élément essentiel de leur style de vie. On ne saurait les blâmer. C'est un choix...

Or, la santé a bien un prix.

Utilisant le dicton populaire selon lequel « la santé n'a pas de prix », certains médecins s'opposèrent naguère à des mesures d'économie prises par le gouvernement. Il leur fut répondu que si elle n'a pas de prix, la santé a bien un coût.

Nous savons aujourd'hui qu'elle a aussi un prix : la survie même de notre système de santé.

Notre système se prête mal à une régulation qui, pourtant, permettrait de le sauver :

— La responsabilité est absente. Les gestionnaires de la Sécurité sociale, qui sont les partenaires sociaux, ne sont pas placés dans une situation leur permettant de prendre des initiatives difficiles ou impopulaires ; les médecins continuent de privilégier la défense de leurs revenus, qui sont garantis par les remboursements de la Sécurité sociale ; les assurés, souvent traités en consommateurs aveugles, n'ont pas la possibilité de mesurer les conséquences de leurs pratiques sur la Sécurité sociale ;

— Ensuite, l'offre de soins entraîne une croissance trop importante des dépenses de santé : le nombre de lits hospitaliers, le nombre de médecins sont devenus pléthoriques ; le nombre d'actes et de prescriptions (produits pharmaceutiques, analyses) est encore très élevé.

La politique de santé est donc confrontée à un véritable défi : maîtriser les dépenses tout en améliorant l'égalité de l'accès aux soins et en permettant la poursuite du progrès médical.

## ***LES PROPOSITIONS***

Le principe de solidarité doit être préservé :

Chaque année, une forte proportion des dépenses est occasionnée par les soins à apporter à un nombre réduit de malades : 5 % des malades entraînent les deux tiers des dépenses médicales, 10 % près des 3/4 de ces dépenses.

La gravité de la maladie, l'avancée en âge sont la cause essentielle des dépenses.

Que pourrait une protection individuelle contre cela ? Seule la solidarité permet à chacun de bénéficier des

soins, aussi coûteux soient-ils, dont il a besoin lorsque la maladie ou l'accident survient.

Cela n'empêche pas d'œuvrer pour une meilleure maîtrise des dépenses.

● **L'hôpital** représente plus de la moitié des dépenses de santé. Nous proposons :

— d'étendre le système du « budget global » aux établissements privés lucratifs en l'adaptant à la situation juridique de ces établissements,

— de donner une réelle autonomie de gestion aux hôpitaux publics. Dans cet esprit, il convient de donner aux conseils d'administration la capacité de développer la départementalisation et de régler le problème du secteur privé,

— de développer de nouveaux systèmes d'information au sein de l'hôpital. Le projet de médicalisation du système d'information (PMSI) lancé en 1983 et en partie abandonné depuis mars 1986 doit être réactualisé et mis en place progressivement dans les hôpitaux.

● **La prescription** doit rester libre, comme le choix du médecin. Mais cela devra s'accompagner d'une véritable politique d'évaluation des techniques et des pratiques médicales qui, seule, permettra à la fois, de mieux utiliser des matériels de plus en plus sophistiqués, d'améliorer la formation continue des médecins et de contrôler dans un cadre concerté l'activité médicale. Des conventions devront être conclues en ce sens entre praticiens et caisses.

● **La planification sanitaire** : les cartes sanitaires pourraient être remplacées par des schémas régionaux élaborés de manière décentralisée. Cette nouvelle planification devrait être fondée sur des données moins grossières que l'indice lit/population, qui ne correspond plus à la réalité de l'activité hospitalière.

● **Le développement des alternatives à l'hospitalisation** : parmi les formules à développer, on peut citer les consultations externes, l'hospitalisation à domicile, l'hospitalisation de jour, les soins à domicile. Leur développement passe aussi par des incitations financières qui seront moins coûteuses que l'accueil dans les lits d'hôpitaux.

● **Le paiement à l'acte** : la miniaturisation et l'abaissement du coût des divers moyens d'aide au diagnostic et à la décision inciteront les médecins à recourir davantage à ces techniques. Il convient d'éviter que le mode de rémunération des actes médicaux les y pousse pour des raisons purement financières. La réflexion devra porter à la fois sur les actes techniques et sur la revalorisation de l'acte intellectuel.

● **La démographie médicale** : si le maintien du *numerus clausus* est nécessaire, il convient d'avoir une politique incitative pour les départs en retraite anticipés, comme pour l'installation de jeunes médecins.

● **Les systèmes de tarification et le ticket modérateur** : Il faut mettre un terme au désordre qui règne dans les modes de tarification des soins délivrés à certaines catégories de la population, notamment aux personnes âgées, désordre aggravé par la distinction faite entre le domaine sanitaire et le domaine social.

De même, la complexité et les sources d'inégalités créées par les récentes mesures concernant le ticket modérateur devront être corrigées. Un système plus juste et plus simple devra être recherché.

● **Les médicaments** : la recherche qui est à la base de l'innovation pharmaceutique est un des principaux instruments de la maîtrise des dépenses de santé : le coût

d'une maladie est fortement diminué le jour où il existe un vaccin pour la prévenir et un médicament pour la guérir. Or, la part de notre industrie pharmaceutique dans les découvertes s'affaiblit. Les industriels expliquent cette situation par l'absence de liberté des prix. La mutualité, les caisses s'y opposent. Il appartient à l'État, non pas d'arbitrer, mais de favoriser un compromis entre les parties prenantes.

Les besoins de santé qui se manifestent aujourd'hui et continueront à se manifester demain resteront importants. Mais, nous sommes pour longtemps dans une période où toute progression importante de ces dépenses ne pourra plus être couverte par la progression des richesses.

## **QUE FAIRE POUR QUE LE SIDA NE PASSE PAS ?**

Le SIDA, bien que d'apparition récente, est devenu l'une des préoccupations majeures des Français. Cette inquiétude est légitime. La progression de l'épidémie est en effet telle que nous sommes dans une situation d'urgence. Il faut donc agir vite, mais sans précipitation et surtout, pas n'importe comment.

La peur ne peut être que mauvaise conseillère.

### **L'ÉTAT DES CONNAISSANCES**

- L'agent responsable : un virus dont on connaît deux formes mais pas l'origine. La piste africaine est aujourd'hui contestée.
- Les modes de transmission sont connus : les relations sexuelles non protégées, le sang et notamment les trans-

fusions, le passage placentaire de la mère à l'enfant. Il n'y a pas d'autres modes de transmission : le contact cutané et la salive sont sans danger.

— Deux conséquences : il s'agit d'une maladie transmissible mais évitable ; il n'y a aucun motif à l'exclusion des porteurs du virus, qu'ils soient porteurs sains ou malades.

— Il n'existe pas aujourd'hui de traitement permettant la guérison. Sur le plan de la recherche, la France est aujourd'hui bien placée grâce notamment aux travaux du Professeur Montagnier, de l'Institut Pasteur.

— Mais la France est aussi l'un des pays occidentaux où le virus est le plus répandu ; il y a dans notre pays plus de 200 000 séropositifs ; le nombre de malades déclarés est de l'ordre de 3 000.

## **CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE**

### **● Le dépistage systématique obligatoire de la population.**

Puisqu'il n'y a pas, à ce jour, de traitement, la question centrale est : pourquoi dépister ?

#### ***Dépister pour protéger le corps social en isolant les séropositifs ?***

Totalement injustifié sur le plan médical, cet objectif est de toutes façons irréalisable pour des raisons :

— *techniques* : le test actuellement disponible ne détecte pas le virus lui-même et met de ce fait six semaines environ à devenir positif. Pendant cette période, un individu n'est pas encore séropositif et pourtant déjà porteur, donc potentiellement contaminant. Par ailleurs, se pose la question de la fréquence de renouvellement du test.

— *et pratiques* : organiser des campagnes systématiques obligatoires conduira à coup sûr à marginaliser les populations ayant des pratiques à risques qui voudront se

soustraire au test et s'éloigneront donc des circuits de la prévention. C'est aller exactement dans le sens contraire de l'effet recherché.

***Dépister pour avertir et permettre aux séropositifs d'adopter les mesures de précaution ?***

Mais à l'évidence, être dépisté contre son gré n'incite pas à suivre de telles mesures (emploi du préservatif). Seuls des conseils faisant appel à la responsabilité individuelle, dans le cadre d'une relation de confiance médecin-malade peuvent être efficaces. **La population doit être incitée (et non obligée) à se faire tester. La démarche de dépistage doit être volontaire. Cela vaut aussi pour les populations « à risques » (détenus, toxicomanes, prostituées...).**

● **Le dépistage aux frontières**

Il peut concerner le dépistage systématique des touristes et répond alors au désir de définir un univers clos vierge de tout virus. Mais ce désir est :

- totalement illusoire : le virus est aujourd'hui présent partout ;
- irréalisable : il faudrait pour des raisons techniques liées au test maintenir pendant plusieurs mois ces touristes dans des zones de quarantaine avant de les autoriser à pénétrer dans le pays ;
- contre-productif : il incite à se soustraire au test et donc à toutes les autres dispositions administratives.

Il peut aussi prendre la forme d'un dépistage à l'installation dans le pays, mais il sera là aussi contre-productif en réalisant une incitation directe à l'immigration clandestine et donc à l'exclusion des structures de soins et des circuits de prévention.

● **Faut-il construire des « sidatoriums » pour isoler et regrouper les malades ?**

La création de telles structures n'a aucune espèce de justification, que ce soit dans l'intérêt des malades eux-mêmes (les malades ayant une évolution en « dents de scie » qui les fait prendre en charge en « externe » ou pour des courtes périodes répétitives), dans l'intérêt des personnels soignants (puisqu'ils doivent prendre les mêmes précautions pour les porteurs de virus et pour les non-porteurs) ou dans l'intérêt de la collectivité (les contacts de la vie sociale ne sont pas contaminants).

● **Quant aux fichiers pour les porteurs de virus**

Ils n'ont aucune justification médicale, scientifique ou épidémiologique, mais risquent de provoquer les mêmes effets contre-productifs et constituent en outre une atteinte grave aux libertés individuelles.

**CE QU'IL FAUT FAIRE**

Il faut à la fois :

— favoriser la coopération internationale pour la connaissance de l'extension de l'épidémie (ce qui ne sera possible que si l'on cesse notamment d'accuser les pays africains d'être à l'origine de l'épidémie) et dans le domaine de la recherche vers le vaccin et le traitement ;  
— développer en France l'information et la prévention beaucoup plus largement qu'aujourd'hui, grâce à l'action de toutes les institutions : ministère de la Santé évidemment, mais aussi ministères de l'Éducation (milieu scolaire), de la Défense (appelés, militaires d'active, dépôts outre-mer) et au soutien du milieu associatif spécialisé et même non spécialisé.

Du fait de l'urgence, on peut dans un premier temps envisager rapidement l'information des relais d'opinions

(médicaux et para-médicaux bien sûr, mais aussi enseignants, responsables locaux et associatifs...). D'autres contributions doivent être encouragées et notamment celles des entreprises.

— améliorer la prise en charge des porteurs du virus. Il faut en amont généraliser les **centres de dépistage anonymes et gratuits**, et progresser dans la prise en charge thérapeutique, mais aussi sociale, juridique et éthique :

— refus de la ségrégation notamment à l'embauche : le test du dépistage du SIDA ne doit pas figurer dans le questionnaire d'embauche, ce qui nécessite de clarifier les textes qui n'interdisent pas aux employeurs de le faire figurer, même si toute liberté est laissée de ne pas y répondre.

— le SIDA est aujourd'hui une maladie prise en charge à 100 %. Il est souhaitable d'élargir cette mesure à l'ensemble des séropositifs.

— des moyens doivent être mis à la disposition des associations organisant la prise en charge sociale des porteurs de virus. Toutes initiatives permettant leur insertion doivent être favorisées (appartements thérapeutiques...).

— le respect du secret médical doit être préservé avec la plus grande vigilance. C'est aujourd'hui la meilleure défense des porteurs du virus contre la ségrégation.

## LES INTERROGATIONS QUI SUBSISTENT

### *Séropositivité et responsabilité*

La justice doit-elle condamner un individu se sachant porteur du virus et ayant eu des rapports non protégés sans avertir ses partenaires ? Le risque mortel qu'engendre de telles attitudes conduit à disposer d'un arsenal juridique allant dans ce sens, même si l'effet dissuasif paraît assez illusoire pour des gens qui se savent

condamnés. L'appel à la responsabilité individuelle paraît la meilleure réponse. Toutefois, un état de droit ne peut rester désarmé face à de telles conduites homicides.

### *Séropositivité et assurance*

Les assureurs, dans le cadre de contrats privés, sont sans doute fondés à demander que la séropositivité rejoigne le bilan de santé qui module les conditions d'accès à un contrat d'assurance-vie (sous réserve du secret médical). On peut songer à mutualiser les risques en souscrivant des contrats pris au nom d'associations et couvrant chacun de leurs membres. Toute ségrégation pour d'autres types d'assurances n'est pas fondée.

### *Un dépistage systématique pour toute grossesse ?*

Une mère séropositive transmet dans un cas sur deux le virus à son enfant qui mourra le plus souvent dans ses premières années.

Devant ce risque, il est du plus grand intérêt d'éviter toute grossesse à une femme séropositive. D'où l'idée d'imposer un dépistage au début de toute grossesse, et même au moment du mariage (examen prénuptial). Cette proposition doit être envisagée sérieusement. La seule hésitation vient de l'emploi de la contrainte : un entretien médical bien mené lors d'une consultation serait peut-être aussi efficace. La chose doit être étudiée. La collectivité nationale ou internationale doit vivre, dès aujourd'hui, avec la séropositivité. Le seul moyen de préserver la cohésion du tissu social passe par la façon dont nous choisirons de vivre ensemble.

Au total l'humanité se trouve confrontée une fois de plus à une épidémie dramatique contre laquelle n'existe ni vaccin ni thérapeutique curative efficace. Néanmoins, tout porte à croire que grâce aux extraordinaires moyens de la recherche et à la coopération internationale, la médecine sera capable dans un laps de temps, difficile à

préciser, mais qui ne devrait pas dépasser dix ans, de répondre à ce défi.

## **BÉBÉ ÉPROUVETTE : UNE SOLUTION POUR LES COUPLES SANS ENFANTS ?**

Les nouvelles techniques de procréation permettent de vaincre avec un succès croissant la stérilité et doivent être facilitées.

Mais elles posent aussi des problèmes d'ordre moral à propos desquels notre société doit se montrer responsable.

Il s'agit dans tous les cas de mieux respecter les droits de la personne, qu'il s'agisse de l'enfant, de la femme ou de l'homme.

### **L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE AVEC DONNEUR**

— Trois problèmes surgissent :

**Premier problème :** l'anonymat des donneurs est de règle en France. Mais il a été remis en cause en Suède : les jeunes de quinze ans, ainsi conçus, ont le droit de connaître le nom de leur père génétique. On ne peut qu'être hostile à cette mesure, car il n'est pas sain de laisser planer sur une famille l'ombre de ce « deuxième père » susceptible de réapparaître un jour. De plus, il faut savoir qu'en Suède les donneurs se sont raréfiés en raison de la levée de l'anonymat de manière telle que les Suédoises doivent aller se faire inséminer à l'étranger.

**Deuxième problème :** dans la législation actuelle, le père « légal » d'un enfant conçu par IAD peut effectuer un désaveu de paternité. Il faut ici légiférer pour qu'à la veille de l'insémination l'homme et la femme signent un

accord écrit ayant, pour l'un comme pour l'autre, valeur d'engagement définitif.

**Troisième problème :** celui de la demande des femmes célibataires vivant seules. S'il vaut mieux pour un enfant avoir un père et une mère, refuser l'insémination des célibataires isolées revient à faire preuve de naïveté, ou d'hypocrisie ! Pour « faire un enfant toute seule », comme le chante Jean-Jacques Goldman, une femme peut parfaitement séduire et abandonner un géniteur, ou se rendre aux Pays-Bas où l'insémination artificielle est libre.

### **LA FECONDATION IN VITRO AVEC TRANSPLANTATION D'EMBRYON**

Un problème n'est pas résolu à l'heure actuelle : celui du **devenir des embryons surnuméraires.**

L'avis des parents doit être primordial et ils devraient pouvoir choisir entre quatre options :

- conserver les embryons au laboratoire en vue d'une implantation ultérieure,
- les détruire,
- autoriser leur implantation chez d'autres femmes qui n'ont pas eu la chance de pouvoir elles-mêmes constituer un embryon,
- les léguer à la science en acceptant qu'ils servent, **sous certaines conditions**, à l'expérimentation.

Lorsque le couple qui a été à l'origine de ces embryons a été rompu par un décès ou une séparation, sans doute faut-il envisager l'intervention d'une instance indépendante (comité d'éthique ou juge) pour statuer sur le sort de ces embryons.

En ce qui concerne l'expérimentation, on peut l'admettre s'il s'agit de détecter les graves anomalies qui conduiraient quelques mois plus tard à un avortement thérapeutique. Mais on ne peut **en aucun cas** aller plus loin et permettre, par exemple, aux futurs parents de choisir le

sexe de leur enfant. Ce serait entrer dans la voie d'un eugénisme auquel nous nous opposons catégoriquement. On ne peut exclure non plus des recherches ayant pour objet de faire progresser certains traitements ou de conduire une action de prévention, à condition de savoir jusqu'à quel stade de développement de l'embryon on peut agir et à condition que toutes les procédures soient suivies dans des centres agréés, sous la surveillance de comités d'éthique.

### LA MATERNITÉ POUR AUTRUI (« mères porteuses »)

On sera tenté de dire « non pas ça », « pas de mercantilisme », pas d'abandon contre de l'argent, etc... Mais les choses sont si complexes qu'une grande compréhension est nécessaire avant tout.

Cette pratique requiert à l'origine beaucoup d'amour et exprime la demande d'un couple suffisamment uni et solide pour envisager, afin que leur enfant soit au moins celui de l'un des deux, le recours à une tierce personne qui a, elle aussi, le droit de prendre ses responsabilités. Et sachons que ce désir est suffisamment fort pour contourner toute loi qui tenterait d'empêcher sa satisfaction. Ne changeons donc rien à la loi et laissons les personnes elles-mêmes savoir jusqu'où elles veulent aller dans ce domaine. Le risque d'extension de cette pratique n'est d'ailleurs pas très grand. Pour le limiter encore, il faudrait sans doute assouplir les **procédures d'adoption** qui sont encore à l'heure actuelle excessivement longues, coûteuses et aléatoires.

Au total, quand on sait à quel point le recours à la procréation assistée peut être long et difficile, on doit faire confiance aux parents et ne pas les traiter moins bien que ceux qui ont la chance de pouvoir faire des enfants eux-mêmes sans difficulté.

## **DES HANDICAPÉS MIEUX INSÉRÉS : COMMENT ?**

La question de l'insertion de la population handicapée touche aujourd'hui plus de trois millions de personnes. C'est considérable.

Par ailleurs, alors que les personnes handicapées ont été parfois dans le passé considérées comme une population à part, l'allongement de la durée de la vie fait potentiellement peser le risque des handicaps et de perte d'autonomie sur toute la population.

Enfin, en raison de la dureté accrue des conditions d'accès au marché du travail, beaucoup de ceux qui trouvaient hier une insertion normale, se trouvent, sans être pour autant atteints par un handicap lourd, rejetés du monde du travail.

### ***LES PROPOSITIONS***

La question touche à la fois le revenu, la formation, l'accueil et l'insertion dans le cadre de vie.

#### ***Le revenu des personnes handicapées***

Les ressources allouées aux personnes handicapées ont connu, alors que la gauche était au pouvoir, une progression sensible en raison de la revalorisation de l'allocation aux handicapés adultes (2 658 F au 1<sup>er</sup> juillet 1987), de l'allocation compensatrice pour tierce personne (qui peut atteindre 3 551 F) et de l'allocation parentale d'éducation (2 588 F au 1<sup>er</sup> juillet 1987).

Il faudra poursuivre cette politique de revalorisation abandonnée entre 1986 et 1987 et réexaminer le régime qui permet actuellement la remise en cause des cartes d'invalidité, pourtant attribuées à titre définitif.

Par ailleurs, en raison de l'évolution des conditions d'accès au marché du travail, il conviendrait de ne pas se limiter, pour l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés, à une appréciation médicale, mais à une appréciation plus large des capacités d'insertion professionnelle des handicapés.

### *La formation*

Un meilleur équilibre doit être assuré entre les structures propres de formation liées aux handicaps lourds, structures qui sont actuellement insuffisantes en nombre, et le développement nécessaire du processus d'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire normal, par le renforcement des moyens du personnel enseignant en soutien pédagogique et par la création d'un certain nombre de sites pilotes.

Le même équilibre entre structures propres de formation et formation en milieu normal se pose pour les handicapés adultes.

### *L'accueil*

Il faut développer, à côté des équipements d'accueil en collectivité, l'ensemble des formules familiales d'accueil et les mécanismes de maintien à domicile.

A ce titre, l'affiliation des membres de la famille assumant le rôle de tierce personne aux régimes légaux d'assurance maladie obligatoire et d'assurance vieillesse devrait être envisagée.

Il conviendra également de renforcer les services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

Enfin, comme pour les personnes âgées en perte d'autonomie, un statut social des auxiliaires de vie devra être défini.

### *L'insertion dans le cadre de vie*

— L'insertion n'est pas seulement, ni même principalement, affaire de puissance publique. Les associations ont un rôle essentiel à jouer. Ce sont elles qui peuvent le mieux éviter la ségrégation et mettre en œuvre des prestations comme le soutien à domicile et l'accueil temporaire.

— Les progrès de la robotique ouvrent un immense champ de correction et de compensation des handicaps. Une véritable industrie de l'appareillage et du traitement des handicaps se développera dans l'avenir.

Face à cette évolution, il conviendra d'engager une réforme profonde des procédures d'accès à l'appareillage des personnes handicapées : allègement et humanisation des procédures, redéploiement du potentiel productif, réforme du régime administratif et fiscal actuel de l'appareillage.

— En ce qui concerne le cadre de vie urbain et les logements, il est urgent de prendre systématiquement en compte dans les aménagements le risque « handicap », puisque ce risque pèse aujourd'hui sur l'ensemble de la population.

— Sur un plan général, il faudra clarifier le partage des responsabilités entre l'État, pour ce qui relève du sanitaire, et les départements, pour ce qui relève du social. Cette distinction entre le sanitaire et le social n'est pas toujours facile, ni pertinente, quand il s'agit d'handicapés mentaux.

A des situations dramatiques, il existe souvent, sinon des remèdes, du moins des possibilités d'amélioration. Même dans des cas particulièrement difficiles, la réinsertion est possible. Il y faut de l'argent, mais surtout du temps, et de la volonté. Mais quelle récompense... Rien n'est impossible lorsque la solidarité des autres rejoint la volonté des uns.

## PEUT-ON ASSURER UN TOIT À CHACUN ?

Des progrès ont été faits. Le choix entre location et accession à la propriété, entre logement individuel et logement collectif a été offert à des catégories sociales de plus en plus larges, même si, depuis quelques années, la limitation du pouvoir d'achat rend ce choix plus limité.

Une part très importante de la population (les familles disposant d'un revenu inférieur à 8 000/10 000 F par mois) est, en effet, pour l'achat comme pour la location de son logement, très dépendante de l'aide personnalisée ou de l'allocation logement.

Dès lors que le gouvernement ne revalorise pas suffisamment les barèmes de ces aides, ce qui est le cas depuis deux ans, de nombreuses familles se trouvent en difficulté.

### UNE SITUATION PRÉCAIRE

Dans cette situation tendue, où la part du revenu consacré au logement représente fréquemment 25 à 30 %, il suffit du départ d'un enfant du foyer, qui provoque une baisse sensible de l'APL ou du chômage d'un des conjoints, pour que la famille ne soit plus en mesure de faire face à ses échéances. L'accroissement des impayés dans les HLM illustre ce phénomène.

Cette précarité a été aggravée par la politique de l'actuel gouvernement. Si les hausses du secteur HLM sont relativement bien maîtrisées, les logements du secteur dit « libre » voient leurs loyers augmenter fortement à l'occasion du renouvellement des baux : avec la **loi Méhaignerie**, les propriétaires ont en effet la possibilité de proposer un nouveau loyer, ajusté en fait sur les loyers les plus élevés du marché. Cela crée une **situation critique** à Paris, dans les centres des grandes villes, dans les

banlieues résidentielles et dans le Midi. A Paris, la hausse des loyers pour les baux en cours de renouvellement est supérieure à 25 % en un an.

Par ailleurs, avec la désinflation, de nombreux accédants à la propriété sont victimes d'une hausse des taux d'intérêt réels. Le gouvernement a bien favorisé, au plan des principes, la renégociation d'emprunts trop chers, mais les banques rechignent à mettre en œuvre un tel dispositif.

Les différents phénomènes sont évidemment aggravés lorsque les familles sont frappées par le chômage : impossibilité de rembourser les mensualités, obligation de vendre en catastrophe un pavillon dans lequel on a beaucoup investi, affectivement et matériellement.

Précarité, aussi, pour ceux qui, pour des raisons professionnelles, doivent changer de ville ou de région : le montant des frais d'enregistrement et de notaire, l'impossibilité de transférer les prêts à l'éventuel acheteur, rendent difficile la vente d'une maison. Il y a là un frein extrêmement puissant à la mobilité professionnelle.

## LES QUARTIERS À PROBLÈMES

S'il constitue, pour les ménages de revenu modeste, la principale garantie de trouver un logement à un prix abordable, le parc des logements HLM connaît de sérieux problèmes : faute de moyens financiers suffisants, les organismes d'HLM éprouvent des difficultés à entretenir correctement leur parc. Les programmes de réhabilitation restent limités et trop dépendants des mécanismes d'aides à la personne qui, depuis 1977, se sont substitués à l'aide à la pierre.

En outre, de nombreux quartiers HLM, construits dans les années soixante, ont été partiellement abandonnés par leurs occupants d'origine, logés depuis en accession à la propriété. Se sont concentrées dans ces quartiers des

populations à faible revenu, en situation précaire, souvent des immigrés. Mal reliés à la ville, mal équipés en commerces et services de toutes sortes, ces quartiers vivent difficilement. Les actions engagées sous l'égide d'Hubert Dubedout et visant à traiter à la fois les problèmes de l'habitat, de la sécurité, de la formation et de l'emploi ont toutefois permis de commencer à stabiliser cette situation.

## **LES PROPOSITIONS**

Dans un monde où l'incertitude est de plus en plus grande, le logement devrait représenter pour les familles une **zone de sécurité et de stabilité**. Il s'en faut aujourd'hui de beaucoup.

— pour les locataires, une solution **intermédiaire entre le blocage et la libération complète** doit être recherchée. Il est proposé que chaque année, les organisations de propriétaires et de locataires, regroupées dans une **commission nationale** et des **commissions régionales**, émettent des recommandations sur le rythme souhaitable de progression des loyers, notamment pour les baux venant en renouvellement.

Sur cette base, et notamment pour ce qui concerne les logements HLM, pourraient être discutées, au niveau local ou à celui des organismes, des évolutions de loyers qui tiendraient compte des travaux d'entretien ou d'amélioration, ainsi que du poids des charges. Des contrats pluri-annuels s'ajouteraient aux baux traditionnels. Ainsi pourrait-on éviter à la fois le libéralisme complet, créateur de risques excessifs, et le blocage des loyers qui peut aboutir à la pénurie du logement locatif.

— pour les accédants à la propriété, il est proposé de généraliser l'assurance de couverture des annuités en cas de chômage, proposée actuellement par le Crédit

Foncier. D'un coût minime, et supportée à part égale par l'État et les organismes prêteurs, cette assurance garantirait, après dix mois de chômage et sous réserve d'actes positifs de recherche d'emploi, le paiement des traites pendant trois ans. Ainsi, plus personne ne serait obligé, en cas de chômage, de vendre son logement.

— quand ils ont emprunté à une période où les taux d'intérêt étaient très élevés, les accédants doivent aussi pouvoir renégocier **effectivement** le taux de leurs emprunts, de telle façon que leur taux d'apport ne dépasse pas le tiers de leur revenu. Un système de réassurance avec garantie de la collectivité publique doit pouvoir faciliter l'acceptation des banques.

— pour les accédants à la propriété, obligés pour des raisons de mobilité professionnelle de changer de région et donc de vendre un logement, il est proposé de s'engager progressivement dans une **diminution des droits d'enregistrement** et des frais de notaire. En raison de son coût élevé pour l'État, cette mesure ne pourra être mise en œuvre que progressivement.

— de nouvelles règles doivent être instaurées pour le financement du logement, tant pour les opérations lourdes de réhabilitation que pour la construction neuve. Il faut rechercher une **baisse du coût du logement**, et en priorité du logement social, par des aides appropriées : nouvelles formes de conventionnement, pour l'ancien comme pour le neuf, garanties d'emprunt pour faire baisser les taux d'intérêt ; les contrats État-Région pourraient servir d'appui à des initiatives originales en ce domaine, prises sur l'initiative conjointe de l'État et des collectivités locales.

Cette restauration souple de l'aide à la pierre doit permettre d'engager une refonte du système des aides à la personne pour l'adapter à la diversité et à l'évolution des situations familiales.

L'instauration d'un **revenu minimum garanti** doit aussi contribuer à une meilleure solvabilité des locataires (voir page 16).

Enfin, les programmes de logement, et notamment les programmes de logements HLM, devront **mieux prendre en compte les besoins réels**, nés de l'évolution sociale et démographique de notre pays : logements d'une et deux pièces pour les jeunes, possibilités élargies de louer à plusieurs un grand logement (ce qui est très demandé par les jeunes), prise en compte de l'accroissement du nombre de célibataires et de familles mono-parentales.

## **QUELLES MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT ?**

Les atteintes à l'environnement sont une des plus graves menaces pour l'avenir de la planète. Le gaspillage des ressources, l'accumulation de produits dangereux, que ce soit dans la stratosphère, dans les eaux souterraines ou dans les sols, la prolifération d'accidents, la détérioration des milieux et du cadre de vie, l'explosion démographique, l'appauvrissement du tiers monde, la pénurie d'eau ont atteint un niveau tel que tout laxisme risque d'entraîner des déséquilibres profonds et irréversibles.

Préserver, mettre en valeur le monde qui nous entoure, c'est notre responsabilité devant les générations futures. C'est aussi un élan de solidarité et un enjeu économique pour l'avenir.

**Solidarité**, car il existe de grandes inégalités écologiques. Il y a des zones géographiques plus menacées que d'autres, des groupes sociaux plus exposés que d'autres : ce sont souvent les fractions de population les plus pauvres ou celles qui ont les conditions de travail les plus dures.

**Enjeu économique**, car l'environnement ne s'arrête pas aux frontières. Quelle que soit l'orientation des politiques économiques suivies en Europe, on constate une tendance à la multiplication et au renforcement des réglementations sur les rejets de produits toxiques, sur les produits de consommation. La coopération économique ne se jouera plus uniquement sur les prix, mais aussi sur les normes de qualité.

L'environnement est enfin une des **clés du développement**. On le voit dans le tiers monde, où les problèmes d'environnement prennent une tournure dramatique : crise de l'eau, désertification et déboisement, urbanisation sauvage, dilapidation des ressources, dissémination de produits toxiques.

La politique de l'environnement ne peut être confiée aux seules forces d'une économie libérale qui privilégie les investissements rentables à courte vue. C'est un domaine où l'exigence d'intervention publique est particulièrement claire. Il s'agit donc de pratiquer, non pas « plus d'État », mais, « mieux ». Cela veut dire redéployer ou transférer progressivement, des forces vers un secteur où l'action d'un nombre raisonnable d'agents publics est irremplaçable, et se donner les moyens d'une véritable politique de l'environnement aux plans national et international.

## **LES PROPOSITIONS**

— Se donner les **moyens financiers et humains** nécessaires : le ministre compétent en matière d'environnement devrait être placé auprès du Premier Ministre afin de marquer le caractère horizontal de sa mission. Divers services répartis actuellement dans d'autres ministères (Agriculture, Industrie, Santé...) pourraient être placés sous son autorité. Le budget de ce ministère serait

progressivement augmenté dans le cadre d'engagements pluriannuels.

— Donner à la **recherche** sur l'environnement un niveau acceptable, comparable à l'effort réalisé dans les autres pays industrialisés. Le budget de recherche du ministère de l'Environnement serait doublé en 1990 et augmenterait de 20 % les années suivantes de manière à rattraper le retard. Des accords contractuels devront être recherchés avec les laboratoires des universités ou des établissements publics.

— Privilégier la **transparence de l'information** en matière d'environnement, et particulièrement sur les situations de crise provoquées par les accidents ou par les catastrophes naturelles. Un Conseil national de la sécurité industrielle et nucléaire, indépendant, devrait être créé.

En ce qui concerne les autres risques, classiques ou « majeurs », priorité devra être donnée à la prévention. Celle-ci doit être décentralisée, au niveau du département pour les risques classiques, au niveau de la zone de défense pour les risques majeurs. Quant à l'organisation des secours, elle doit être déconcentrée aux mêmes niveaux.

— Mieux appliquer les **réglementations existantes**. Il existe un arsenal réglementaire et juridique consistant en matière d'environnement. Son application est peu satisfaisante, par manque de contrôleurs et absence de volonté politique pour le faire. Les moyens qui seront accordés au ministère devront pallier ces insuffisances. Ils devront permettre de préparer le pays à la compétition économique européenne dans la perspective de 1992.

— Une Agence pour la maîtrise écologique du territoire devrait être créée pour **mesurer l'évolution des milieux**, valoriser les expériences, notamment dans les espaces protégés, et suivre l'impact des aménagements. Cette Agence permettrait le regroupement ou la coordination

des agences existantes (air, bruit, déchets,...) ; elle assurerait la jonction entre les actions des agences de bassin et la politique nationale de l'environnement.

– Développer une politique décentralisée de l'**environnement rural**, avec notamment la création d'un fonds d'intervention pour le patrimoine national, afin de permettre aux collectivités publiques d'acquérir des terrains privés recelant une richesse naturelle menacée, et d'aider le monde paysan à redéployer ses activités pour entretenir les terres abandonnées (voir page 147).

– Faire de la protection et de la mise en valeur de l'environnement un enjeu central de notre action diplomatique, dans la CEE, dans la zone méditerranéenne, en Afrique et au sein des organisations internationales concernées. Lancer en particulier une politique dynamique de **coopération** en matière d'environnement avec les pays en développement, en prenant en compte aussi bien les données socio-culturelles que les données économiques de ces pays.

Ainsi, l'Europe du **XXI<sup>e</sup>** siècle se construira autour d'exigences claires en matière d'environnement :

– un espace rural mis en valeur, notamment face à l'accélération de la libération des terres agricoles et une forêt mieux gérée ;

– une prévention des risques organisée et décentralisée, face à la fragilisation croissante des systèmes technologiques et naturels et à l'accumulation de produits dangereux dans les différents milieux ;

– l'amélioration de la qualité de vie urbaine ;

– l'exploitation rationnelle des ressources ;

– la conception et la création de produits et de services de qualité.

## LA CULTURE, UNE AFFAIRE D'ÉTAT ?

Il n'appartient évidemment pas à l'État de décider de ce qui est « culturel » et de ce qui ne l'est pas, ni de décerner des labels de qualité à telle production culturelle plutôt qu'à telle autre, de soutenir tel courant ou telle école.

Il n'en résulte nullement que l'État doive s'abstenir de toute intervention. S'il est un domaine où les mécanismes aveugles du marché ont besoin d'être corrigés, c'est bien celui de la culture. D'abord, parce que l'intérêt d'une création ou d'une manifestation ne se mesure pas en termes de rentabilité. Ensuite, parce que le marché est conformiste par nature, donc peu favorable aux innovations qui dérangent.

Si les pouvoirs publics n'ont pas à se substituer aux créateurs, s'ils doivent redouter par-dessus tout le discours sur la culture, il leur appartient de garantir, autant que faire se peut, **les conditions d'une libre expression culturelle** : celle des créateurs et des professionnels, mais aussi celle des simples citoyens, celle des amateurs, celle des associations et des groupes.

Car la culture n'est pas seulement faite pour donner du plaisir ou élargir le savoir. Elle a une vertu « civique » : par quelque biais qu'on l'aborde, et à quelque niveau, elle est toujours l'occasion d'un éveil, la voie par excellence de l'accession à la conscience critique, à l'autonomie, à la responsabilité. A ce titre — comme le démontre *a contrario* l'expérience des pays totalitaires —, elle joue un rôle décisif dans **l'approfondissement de la démocratie**.

### LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT

#### *La création*

La première responsabilité des pouvoirs publics est de **soutenir la création** culturelle, face aux pressions de

toutes sortes qui tendraient à la banaliser ou à l'étouffer, et d'en assurer parallèlement la **diffusion**. La culture étant un échange permanent entre ceux qui « produisent » et ceux qui « consomment » (et qui peuvent, un jour, devenir « producteurs » à leur tour), l'un ne va pas sans l'autre.

Ce soutien peut prendre des formes diverses selon les secteurs : aide directe aux créateurs (par des commandes publiques ou des bourses), subventions à des institutions ou à des établissements (théâtres, orchestres), aide indirecte par le biais de mesures de redistribution (cinéma, Centre national des Lettres) ou par une réglementation visant à corriger les effets d'une concurrence aveugle (prix unique du livre). Elle peut aussi consister en incitations fiscales pour mobiliser des concours privés en faveur de la création et de ses applications industrielles (mode, design...).

L'important est qu'il n'y ait pas de malentendu sur le sens et les limites de ce type d'interventions :

— l'État ne décidant pas de ce qui est « culturel », il ne doit pas établir *a priori* de **hiérarchie** entre les manifestations qu'il soutient. L'expression culturelle passe par les canaux les plus divers ; tous méritent attention dans la mesure où ils contribuent, si modestement que ce soit, à l'« éveil » des individus. C'est une question de jugement et d'opportunité.

— l'aide de l'État concerne la création et la diffusion. Elle ne saurait donc être considérée seulement par les acteurs culturels comme un moyen de travailler à l'**abri des contraintes financières**. Le succès n'est pas forcément un signe de médiocrité. Et l'effort pour « élargir le cercle des connaisseurs » (Brecht) n'est pas moins important que la recherche de formes nouvelles.

— la demande étant, par définition, très supérieure aux possibilités d'aide, les pouvoirs publics ne peuvent éviter les **choix**. Même éclairés par l'avis de spécialistes et de

professionnels, ceux-ci comportent toujours une part d'arbitraire, qui doit être clairement assumée. Le risque d'erreur existe là comme ailleurs.

### *La formation*

Une deuxième responsabilité de l'État, complémentaire de la première, a trait à la **formation**. La création suppose, au-delà des dons naturels, un apprentissage et des techniques ; il ne suffit pas d'être « sensible » pour entrer, sans préparation, dans l'univers des œuvres. La lutte contre les inégalités culturelles passe d'abord par l'enseignement. La formation préparatoire au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, la formation supérieure et professionnelle (dans le domaine du cinéma, de la photo, du design industriel, de la mode, de la gestion des entreprises culturelles) constitue donc une action prioritaire que les pouvoirs publics doivent mener en liaison étroite avec les organisations professionnelles.

### *Le patrimoine*

Troisième responsabilité : la **conservation et la restauration du patrimoine**. Depuis une trentaine d'années, cette notion, que l'on réservait aux monuments et sites « historiques » ou « classés », a été heureusement étendue à l'ensemble des témoignages — des plus spectaculaires aux plus modestes — où une population peut retrouver la mémoire de son passé : usines ou habitations rurales, objets d'art populaire, musiques et danses locales, outils de travail, costumes, photographies...

Sauver ces témoignages de l'oubli ou de la destruction, les rendre accessibles à un large public par le biais d'éco-musées, de musées de plein air, de maisons communales, d'expositions permanentes ou temporaires, est un devoir collectif.

On conçoit encore trop souvent la sauvegarde du patrimoine comme le réflexe d'un propriétaire soucieux de

faire admirer ses trésors. C'est d'abord le moyen de mettre les Français en présence d'eux-mêmes et de repérer la diversité des expériences et des traditions qui sont venues se fondre dans l'identité nationale. Par là, l'action en faveur du patrimoine est partie intégrante de l'action culturelle tout court. C'est pourquoi il est souhaitable qu'elle ne se limite pas à une simple présentation des vestiges du passé. Les bâtiments anciens de toutes sortes sont souvent un excellent cadre pour faire connaître la création contemporaine ou organiser des manifestations artistiques en liaison avec les associations locales.

### *Les industries culturelles*

Enfin, l'État a une responsabilité nouvelle à l'égard des **industries culturelles** : édition écrite, sonore ou audiovisuelle, facture instrumentale. Ces industries, en développement rapide, jouent un rôle capital dans la diffusion de la culture, notamment auprès des jeunes pour qui la vidéo et le synthétiseur, le lecteur de disques ou de cassettes, sont devenus des instruments de la vie quotidienne.

Dans ce secteur très fortement concurrentiel, l'État doit intervenir pour préserver, sans chauvinisme, la place de la création française face à l'envahissement des productions étrangères, notamment anglo-saxonnes. Il peut se faire par des soutiens directs (par exemple au moyen de dispositifs d'incitation fiscale destinés à favoriser le financement des entreprises) ou en proposant des mesures de protection à l'échelon européen.

Dans le domaine de la télévision qui, non seulement sur le plan de la distraction, mais sur celui de l'information et de la diffusion des connaissances, est devenu aujourd'hui le médium culturel n° 1, la responsabilité de l'État est également primordiale.

## LES MOYENS D'ACTION

Une vraie politique culturelle coûte cher. Elle implique de la part de l'État un **engagement financier** qui représente au moins 1 % du budget global.

Mais l'État ne peut pas tout faire seul, et cela n'est d'ailleurs pas souhaitable : dans la mesure où il s'agit de favoriser une prise de conscience, de faire appel à l'esprit d'initiative et de responsabilité, l'action doit être menée de préférence au plus près des citoyens. Hormis les cas où sa responsabilité est directement engagée, l'État doit donc jouer essentiellement un rôle d'incitation, d'animation, de conseil, et rechercher le concours de partenaires avec qui il s'engagera, chaque fois que possible, par contrat.

Les collectivités locales prennent déjà une part importante à la diffusion de la culture. Elles dépensent deux fois plus que l'État, soit en moyenne 511 F par habitant et par an. De très nombreuses associations agissent dans le même sens, avec des moyens limités : mieux soutenues, elles pourraient servir de relais pour de nombreuses actions au niveau local. Enfin, il ne faudra pas hésiter à encourager le mécénat privé qui reste encore trop limité en France.

## PEUT-ON RAJEUNIR LES MUSÉES ?

Un an seulement après son ouverture, le nouveau musée d'Orsay à Paris accueillait presque autant de visiteurs chaque jour que le Louvre. Ce succès est encourageant. Il doit nous inciter à améliorer encore nos équipements.

### *Les musées des collectivités locales*

L'immense majorité des quelques deux mille musées français relève des **communes et d'associations locales**. Certes l'État conserve sur eux un contrôle scientifique et technique, qu'il peut assumer pour partie sous la forme de conseils en gestion. Certaines actions intéressantes mais coûteuses, telles que travaux de réaménagement, mise en place d'agences techniques ou d'ateliers de restauration, mise en circulation de muséo-bus, pourraient faire l'objet d'un financement latéral réparti entre l'État, la région, le département et la commune. La coopération entre les musées et les autres institutions culturelles est aussi à encourager.

### *Les musées nationaux*

Dans les **musées nationaux**, la politique d'acquisition, de modernisation des espaces, de rénovation de la présentation des œuvres, engagée entre 1981 et 1986, doit être poursuivie.

Il est urgent, aussi, de revoir la situation des conservateurs, sur qui repose très largement le travail accompli dans les musées. Ni le déroulement de leur carrière, ni les conditions d'exercice de leur métier ne sont aujourd'hui à la hauteur de leurs qualifications, de leur réputation — internationale — et de leur rôle. De même est-il nécessaire de s'attacher à enrichir le contenu des tâches des gardiens de musée et d'envisager, à l'avenir, un recrutement plus diversifié et souple des personnes assurant des tâches de gardiennage.

### *Les arts plastiques*

La vitalité de ce secteur est, elle aussi, le fruit de la politique dynamique menée par la gauche. La création du Fonds d'incitation à la création contemporaine, destiné à aider les créateurs, surtout en matière de recherche et d'expérimentation, et du Fonds d'aide à la commande

publique, l'organisation de concours financés par l'État (concours de mobilier, par exemple), la mise en place des Fonds régionaux d'art contemporain dont l'objet est d'encourager des politiques décentralisées d'acquisition, ont beaucoup contribué à la création d'un climat général favorable à l'épanouissement de l'art en France. Cette politique doit être maintenue et accompagnée d'actions destinées à familiariser davantage encore le public français à l'art moderne (développement des artothèques, organisation de manifestations du type « ruée sur l'art »).

### *La culture scientifique et technique*

Le terme employé, qui désigne à la fois l'histoire, le langage, les valeurs propres et les perspectives d'évolution des différents secteurs socio-économiques, de la biologie à l'informatique en passant par l'industrie du verre, donne la mesure de l'ambition, de l'apprentissage et de la diffusion de cette culture dépendent pour partie la capacité de chacun et de la société dans son ensemble à s'adapter aux évolutions, à maîtriser les changements et à assurer le dialogue entre générations. Cette culture occupe une place trop modeste dans les institutions, qu'elles soient locales ou nationales, et le développement de centres culturels scientifiques et techniques, qui doivent prendre la forme d'écoles **permanentes et vivantes du savoir du futur**, est à encourager.

## COMMENT SOUTENIR LE THÉÂTRE ?

Le théâtre connaît aujourd'hui des difficultés sérieuses. Il souffre de la baisse générale de la fréquentation des spectacles vivants, mais aussi, et de façon plus particulière, du coût relativement élevé de ses productions qui rend précaire l'équilibre des établissements. Il demeure

un loisir d'exception, cher et réservé à un public minoritaire.

En dehors du secteur privé, le théâtre en France comprend deux branches principales.

**Le secteur public**, qui rassemble cinq théâtres nationaux et vingt-huit centres dramatiques nationaux disséminés sur le territoire, a largement été restructuré de 1981 à 1986. Ses moyens ont été augmentés et on a mis l'accent sur l'importance de la création contemporaine, l'innovation et l'ouverture sur l'extérieur.

La gestion des **théâtres nationaux** n'est pas toujours assez rigoureuse : les dépenses administratives et techniques ne devraient pas dépasser 50 % des dépenses totales si l'on veut conserver une priorité aux projets artistiques. Quant aux **centres dramatiques** qui remplissent dans les régions une mission de service public importante, le problème est plutôt de développer leurs contacts avec la vie quotidienne locale et de systématiser les tournées hors des murs. Une plus grande participation des collectivités locales à leur activité serait alors bienvenue.

**Les compagnies dramatiques indépendantes** — plus de mille en France — constituent le deuxième cercle de l'activité théâtrale. Par la diversité de leurs implantations et de leurs actions, par leurs facultés d'innovation, elles sont à même de jouer un rôle très important dans l'élargissement de l'audience du théâtre en France.

Le système actuel du subventionnement, qui distingue les compagnies « hors » et « en » commission devrait être complété par des aides ponctuelles pour chaque projet. Des aides spécifiques aux salles susceptibles d'accueillir des compagnies pourraient aussi être mises en place de manière plus systématique, en liaison avec les collectivités locales.

D'une façon générale, plusieurs actions peuvent concourir à un élargissement de l'audience du théâtre.

Il convient, d'abord, pour lutter contre la tendance à la baisse de la fréquentation des salles, d'améliorer l'accès matériel (prix des places, transports, horaires) et de recourir à des techniques plus modernes de communication, notamment à travers la télévision.

Il faudrait ensuite :

— encourager la mise en scène de textes contemporains et le théâtre de jeunes auteurs (notamment par la fixation de quotas d'œuvres dans le répertoire des théâtres publics) ;

— multiplier les créations accessibles à la jeunesse, qui l'initieront au monde théâtral et lui donneront le goût du spectacle vivant ;

— favoriser le développement des pratiques d'amateurs.

Enfin, il serait bon d'ouvrir les scènes théâtrales françaises aux influences extérieures, en encourageant les échanges. Parallèlement, une action énergique devra être menée pour faire connaître à l'étranger la création théâtrale française contemporaine.

## **CINÉMA ET TÉLÉVISION PEUVENT-ILS COHABITER ?**

Les relations entre cinéma et télévision sont, et depuis longtemps, difficiles. Alors que c'est la diffusion de films qui permet à la télévision de réaliser ses plus fortes audiences, le cinéma français connaît de graves difficultés : la fréquentation des salles de cinéma a beaucoup diminué depuis l'après-guerre et cette évolution s'est brusquement aggravée depuis deux ans. La diffusion massive de films à la télévision est la raison essentielle de

cette désaffection que les efforts faits pour moderniser les salles de cinéma n'ont pas suffi à enrayer.

Le cinéma peut donc de moins en moins compter sur ses propres recettes pour financer la production de nouveaux films. Or, la demande est de plus en plus forte. Elle émane notamment des chaînes de télévision qui sont elles-mêmes placées en situation de concurrence commerciale, et qui savent que l'achat de films revient nettement moins cher que la production de fictions originales.

D'où cette situation paradoxale : la télévision a de plus en plus besoin du cinéma, mais plus elle diffuse de films, plus elle risque de l'affaiblir, et de tarir ainsi la source des programmes les plus appréciés des téléspectateurs. Deux chiffres illustrent ce paradoxe : la production annuelle de films français est d'environ cent trente films, et ce chiffre va sans doute baisser. Or, en 1987, les six chaînes de télévision auront consommé plus de mille films. Deux conséquences en découlent : le nombre de rediffusions de films à la télévision s'accroît et le recours aux films étrangers — américains notamment — a tendance à augmenter.

Pour maintenir un certain équilibre entre création télévisuelle et cinématographique, **de nombreuses mesures ont été prises.**

1) Certaines sont spécifiques au cinéma et destinées à faciliter son financement : avance sur recettes, compte de soutien du cinéma financé par une taxe sur le billet payé par chaque spectateur, création en 1983 de l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles et, en 1985, des SOFICA qui permettent aux particuliers et aux entreprises qui investissent dans le cinéma de bénéficier de déductions fiscales avantageuses.

2) D'autres mesures ont pour but d'éviter que le développement de la télévision ne nuise par trop au cinéma. Les chaînes doivent verser un pourcentage de leurs

ressources au compte de soutien du cinéma ; elles ne peuvent diffuser plus d'un certain nombre de films chaque année, ni présenter des films certains jours ; elles doivent respecter un quota de films français et européens. Les résultats de ces mesures sont loin d'être négligeables ; mais elles ne suffisent plus pour faire face aux difficultés de financement du cinéma français, à l'exiguïté des débouchés sur le marché national, à la baisse tendancielle de fréquentation des salles, à la demande des chaînes de télévision.

### **LES PROPOSITIONS**

— Télévision et cinéma vivaient séparés. Ils doivent, de plus en plus, apprendre à vivre ensemble. Cela suppose **une augmentation de la part de la télévision dans le financement des films**, à travers la politique d'achat des droits de diffusion par les chaînes, l'augmentation des ressources du compte de soutien, la réforme des modalités d'intervention des SOFICA, la multiplication des coproductions entre cinéma et chaînes de télévision...

— Il faut que l'organisme chargé de veiller au respect des cahiers des charges des chaînes de télévision — actuellement la CNCL — soit doté de **moyens de sanction efficaces** en cas de non-respect des clauses, et qu'il exerce ses prérogatives sans faiblesse.

— Le nombre de films dont la diffusion télévisée est autorisée annuellement — plus élevé en France que dans beaucoup de pays étrangers — pourrait être revu en baisse.

Les professions du cinéma ne doivent pas, pour autant, attendre du seul réaménagement des rapports avec la télévision la solution à tous leurs problèmes. Une politique de **reconquête du public** suppose aussi des initiatives audacieuses, tant en ce qui concerne l'exploitation com-

merciale des salles qu'en ce qui concerne la promotion du cinéma d'auteur, l'aide aux jeunes réalisateurs ou la conception d'œuvres adaptées aux nouvelles données de l'économie du cinéma et de la télévision.

Enfin, l'introduction de la dimension européenne est indispensable pour équilibrer le poids des films produits outre-Atlantique. Le lancement d'un programme de type **Eurêka** pour la production audiovisuelle, l'unification des règles de protection du cinéma à l'échelle européenne (quotas télévisés, délais de passage à l'antenne), la création d'un fonds de soutien à la production, commun à l'Europe, sont autant de conditions nécessaires à la survie d'une industrie cinématographique créative et forte, capable d'entretenir avec la télévision des relations fécondes.

## **FAIRE OUBLIER LA CNCL ?**

Couper « le cordon ombilical » entre l'État et l'audiovisuel en France, les hommes politiques de tous bords en parlent... Mais il est plus facile d'en parler que de le faire.

Il n'y a pas si longtemps, la télévision constituait un monopole public, ses dirigeants étaient nommés par décret en conseil des ministres, et les interventions des ministres de l'Information sur les chaînes étaient monnaie courante.

Un progrès important a été réalisé avec la loi du 29 juillet 1982 qui proclamait : « la communication audiovisuelle est libre » et « les citoyens ont droit à une communication audiovisuelle libre et pluraliste ». Cette loi mettait fin au monopole de l'État sur la télévision, ouvrait la possibilité de créer des radios et des télévisions privées, et instituait une autorité administrative indépen-

dante, la Haute Autorité, chargée d'assurer l'indépendance de l'audiovisuel.

En dépit de difficultés initiales qui étaient inévitables compte tenu de l'importance du changement dans nos mœurs politiques, le bilan de la Haute Autorité, au bout de quatre années d'existence à peine, était incontestablement positif : grâce à son action, la télévision avait commencé à prendre ses distances par rapport à la politique.

Malgré cela, le gouvernement issu des élections de mars 1986 a estimé que la Haute Autorité devait être supprimée, et l'a remplacée par un organisme, la CNCL, dont la composition a d'emblée suscité le soupçon.

De fait, les décisions prises par la CNCL, qu'il s'agisse de la nomination des présidents de chaînes, de l'attribution des chaînes privées, ou de la répartition des fréquences sur la bande FM, ont justifié ces craintes et donné le sentiment d'un net retour en arrière. La politique est revenue en force dans l'audiovisuel. Il aurait été préférable de pouvoir prendre acte de la réussite de la CNCL et de ne pas la réformer. Mais c'est aujourd'hui impossible puisque celle-ci est largement discréditée.

## ***LES PROPOSITIONS***

L'objectif devrait être de doter enfin notre pays d'un organisme comparable à celui qui existe aux États-Unis, dont la composition garantirait l'indépendance et qui disposerait, dès le départ, d'une légitimité suffisante pour asseoir durablement son autorité.

— Si l'on veut en finir avec le « yo-yo » audiovisuel qu'entraîne chaque changement de majorité politique en France, il faudra d'abord rechercher, par une concertation entre toutes les forces politiques, un accord aussi large que possible sur la composition du nouvel orga-

nisme et sur l'étendue de ses pouvoirs. Une fois cet accord obtenu, la sagesse serait de l'inscrire dans la Constitution, afin que cette instance d'arbitrage dispose de la pérennité nécessaire à l'affirmation de son autorité.

— Mais l'indépendance de l'audiovisuel ne doit pas seulement s'affirmer par rapport au pouvoir politique. Il importe aussi que la télévision ne se laisse pas envahir par l'argent. Il faudra doter la nouvelle autorité indépendante des moyens d'action nécessaires pour éviter que la programmation n'obéisse aux seuls impératifs de l'audience à tout prix, du mieux disant publicitaire, et pour que les dispositions contenues dans les cahiers des charges soient respectées.

— L'édiction d'une législation anti-concentration, efficace sans être paralysante, permettrait également d'empêcher qu'un ou deux groupes ne s'arrogent un pouvoir d'influence excessif sur les médias, et ne mettent ainsi le pluralisme en danger.

## **FAUT-IL RENATIONALISER TF1 ?**

La privatisation de TF1 a été une erreur. Elle a créé un déséquilibre dans l'audiovisuel, désormais trop dépendant des impératifs de la rentabilité commerciale.

Certes, il fallait rénover le secteur public, il fallait organiser une saine concurrence avec un secteur privé que la gauche avait pris l'initiative de créer. Mais pourquoi privatiser TF1 et céder à des opérateurs privés un outil de création financé par tous les Français ?

Cela dit, la situation étant ce qu'elle est, il ne paraît plus possible de revenir purement et simplement en arrière.

Avant de prendre une décision quelconque, il faudra se poser les questions suivantes :

— TF1 contribue-t-elle à l'innovation, à l'audace, à l'imagination de la création audiovisuelle ?

— Respecte-t-elle et favorise-t-elle le pluralisme des opinions et des idées ? Contribue-t-elle à « tirer » l'ensemble du secteur audiovisuel vers le haut, vers la qualité ?

— La chaîne intègre-t-elle, comme critère de sa gestion et de sa dynamique d'entreprise, les obligations que lui impose son cahier des charges, notamment en termes de production ?

— La chaîne répond-t-elle aux attentes des téléspectateurs ?

S'il apparaît, au vu de ces critères, que TF1 fonctionne mal, il faudra envisager **la reprise du contrôle total ou partiel de son capital par l'État.**

Ce seront les faits, et non les *a priori*, qui permettront de trancher.

Une éventuelle modification des statuts de TF1 dépendra également de l'appréciation portée sur l'évolution prévisible de l'ensemble du secteur audiovisuel.

### ***Quelle est la situation aujourd'hui ?***

Si l'on additionne le nombre total d'heures de programmes diffusés en une année par les chaînes de télévision existant actuellement en France (TF1 - A2 - FR3 - la 5 - la 6 - Canal Plus), on aboutit au total impressionnant de 60 000 heures.

Malheureusement, le rythme d'accroissement de la production de programmes français est loin de correspondre à cette augmentation des besoins.

Le déséquilibre croissant entre l'offre et la demande a pour conséquence le recours croissant à l'achat de programmes étrangers, l'augmentation du nombre des rediffusions, et la production accélérée de programmes « bas de gamme ».

Cette évolution a été aggravée par le système audiovisuel mis en place par le gouvernement actuel : la privatisation de TF1, le remplacement de la chaîne musicale par une télévision généraliste, et la concurrence qui en résulte entre cinq chaînes, ont entraîné une multiplication des séries étrangères, beaucoup moins chères à l'achat que la création originale française. L'uniformisation de la programmation, caricaturale certains soirs, se fait par le bas, au détriment de la création et de la culture françaises. Pour mettre fin à cette évolution néfaste, il est urgent de relancer la production audiovisuelle en France. Cette relance implique de vigoureux efforts dans plusieurs directions.

## **LES PROPOSITIONS**

- Restructurer le service public (A2 - FR3 - SEPT - SFP) dans une seule entité, avec un cahier des charges visant la qualité, du type BBC en Angleterre. Ce serait une fédération d'organismes gérés de façon autonome. Son budget viendrait de la redevance et uniquement d'elle. Il faudrait pour cela l'augmenter, mais elle ne représenterait finalement que 2,20 F par jour, le prix d'un timbre-poste !
- Obliger les chaînes privées à réserver un quota important de production française et européenne, sous peine de sanctions financières.
- Les financements prévus aujourd'hui pour la création devraient aller directement à la production publique et privée, pour la rendre moins dépendante des chaînes et de la publicité.
- L'idée d'un plan Eurêka de la production audiovisuelle en Europe doit être précisée. Un noyau latin (France, Italie, Espagne) peut d'ores et déjà exister et un effort peut et doit être fait en direction de l'Angleterre et de

l'Allemagne qui sont réticentes, en partie par méfiance envers la France, en partie parce que déjà conquises par le système américain.

Le développement de la création audiovisuelle dans notre pays ne représente pas seulement la possibilité de créer des emplois dans un secteur important de l'économie nationale. Il est aussi, compte tenu de la place croissante que la télévision occupe dans notre vie quotidienne, la condition indispensable au maintien de l'identité culturelle française.

## À CHACUN SON SPORT ?

L'engouement des Français pour le sport (31 % de pratiquants et 12 millions de licenciés, un marché représentant 1 % du produit intérieur brut) s'inscrit dans un mouvement général de conquête du temps libre. Il est aussi la traduction d'une évolution culturelle considérable. Les besoins du corps ne sont plus ignorés.

Une telle situation représente par son ampleur un défi, tant pour le mouvement sportif que pour l'ensemble des pouvoirs publics qui doivent aujourd'hui accueillir et rassembler dans de bonnes conditions des pratiquants dont la démarche est de plus en plus individualiste.

En même temps, la situation économique impose d'explorer toutes les pistes susceptibles de remédier aux phénomènes d'exclusion sociale. Le sport est un de ces moyens, car il rapproche les hommes.

L'État n'a pas encore pris l'exacte mesure de l'ampleur de ces phénomènes. Ainsi, le sport à l'école demeure marginalisé. Les ressources directement affectées au monde sportif se sont révélées décevantes. Plus grave, le loto prenant de plus en plus l'allure d'un jeu de hasard, son impact sur l'image du monde sportif peut devenir

embarrassante. Le but de toute politique sportive doit être de permettre à chacun de disposer d'une liberté de choix, en fonction de ses goûts, de ses aspirations ou de ses possibilités d'engagement corporel.

## **LES PROPOSITIONS**

— Tout en maintenant l'effort en faveur du sport de haut niveau, en particulier dans la perspective des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville en 1992, il faut en priorité redéfinir la **place du sport à l'école**, qui est à la base du succès des nations qui réussissent le mieux dans les compétitions, et détermine la pratique des futurs adultes.

Il faut profiter d'une nécessaire **redéfinition des rythmes scolaires** dans l'enseignement primaire et secondaire pour donner au sport une plus grande place. Pourquoi ne pas prévoir 25 % du temps réservé, sur une base annuelle (et non hebdomadaire) et selon des modalités largement optionnelles ? Ceci suppose que soit menée rapidement une vaste concertation avec les parents, les enseignants, les collectivités publiques, les associations sportives et culturelles et, bien entendu, les jeunes eux-mêmes.

— L'engagement volontaire des adolescents dans une pratique soutenue d'activités d'expression est largement apprécié comme élément de culture et d'affirmation de la personnalité. S'agissant de la musique ou des arts plastiques, ces efforts sont pris en compte dans la scolarité dès le collège (CES musicaux) et leur reconnaissance est consacrée par les bacs spécialisés (bacs musicaux, bacs « arts plastiques », « théâtre » et « cinéma »). Il en est autrement pour l'activité physique et sportive, matière obligatoire pour tous, mais ne donnant lieu à aucune prise en compte spécifique pour les éléments les plus engagés et les plus motivés.

La création d'un bac sportif marquerait la reconnaissance officielle de l'engagement dans la pratique des activités physiques et sportives comme élément de culture. En complément d'un programme général centré sur les sciences physiques et les sciences de la vie, ce bac couvrirait des enseignements relatifs à l'économie et à la sociologie du sport.

Il constituerait une base privilégiée, mais non exclusive, pour les filières de formation à l'encadrement, mais aussi à l'économie, à la gestion et à la communication appliquées au sport. Il pourrait aussi être un débouché naturel pour les élèves des sections sport-études.

— Cette politique doit trouver son prolongement dans la vie quotidienne. Il est proposé, en relation avec les collectivités territoriales, le mouvement sportif, et toute structure privée qui souhaitera s'y associer, la création d'une « **carte orange sport** » permettant à chacun de mieux bénéficier des équipements, souvent sous-utilisés.

— Le sport, c'est aussi un moyen privilégié de rapprochement entre les hommes et les nations. C'est pourquoi, profitant de la coïncidence du calendrier qui, en 1992, verra à la fois l'organisation des Jeux Olympiques d'été et d'hiver en Europe (Barcelone et Albertville), et la mise en œuvre de l'Acte Unique Européen, la France devrait prendre les initiatives nécessaires, pour que soit créé un **Comité Olympique Européen**, permettant la participation symbolique d'équipes de la CEE dans les grandes manifestations sportives.

— Les télévisions accordent certes une large place au sport, mais le plus souvent ce sont les sports-vedettes (football, rugby, tennis, golf...) qui en sont les bénéficiaires exclusifs. Il faut encourager l'accès des autres sports au petit écran sans créer de ghettos : cela passe par un encouragement à la création d'une chaîne thématique à dominante sportive. Celle-ci aura besoin, pour l'équilibre de son antenne, de s'intéresser à tous les sports. Les

cahiers des charges des chaînes publiques devront pour leur part prendre en compte cet impératif.

— **Sur le plan financier**, il sera nécessaire de trouver de nouvelles ressources pour **alimenter le Fond National pour le Développement du Sport**, puisque le Loto sportif n'a pas tenu toutes ses promesses. Il faudra aussi garantir au sport **un niveau minimum d'aides publiques**, défini annuellement avec le mouvement sportif, afin de permettre une véritable contractualisation des actions en faveur du développement du sport. Ainsi, les fédérations sportives pourraient être soumises, en contrepartie des subventions publiques, à un cahier des charges définissant leurs obligations en matière de développement de la pratique sportive en faveur de tous.

Coll. MichelRocard.org

**LE  
TRAVAIL**

Coll. Michèle Pocard.org

Coll. MichelRocard.org

## **L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE : UNE FATALITÉ ?**

Depuis la fin des années soixante, le taux de chômage en France a presque quadruplé : de l'ordre de 3 % de la population active à la veille du premier choc pétrolier, il est aujourd'hui proche des 11 %.

Devant cette montée continuelle du chômage, aucun gouvernement n'a pu dans notre pays dresser durablement de digue efficace : inexorablement, depuis 1974, c'est environ 130 000 chômeurs supplémentaires par an qui sont enregistrés dans les statistiques.

### **POURQUOI ?**

- Il y a d'abord des raisons économiques

Alors que la croissance était de l'ordre de 6 % avant le premier choc pétrolier, elle a été divisée par deux (3 %) entre 1974 et 1980, et divisée à nouveau par deux depuis (1,5 %). Et la situation actuelle ne permet pas d'espérer une amélioration dans un avenir proche.

Depuis 1974, l'économie française perd des emplois. Si, de 1974 à 1979, la **croissance des services** a presque permis de contrebalancer les pertes d'emplois dans l'industrie et dans l'agriculture, ce n'est plus le cas depuis le second choc pétrolier.

On a beau invoquer « la crise mondiale », il faut bien constater que l'économie française souffre aussi de maux bien particuliers.

Deux indices sont particulièrement nets. D'abord le chômage des jeunes, exceptionnellement élevé dans notre pays puisqu'il frappe 25 % des moins de 25 ans contre 6 % au Japon, 8 % en Allemagne ou 11 % aux Etats-Unis. Ensuite, le poids écrasant du chômage de longue durée : celui-ci frappe près de la moitié des chômeurs contre 30 % en Allemagne, 15 % au Japon, 10 % aux Etats-Unis. Ces chiffres illustrent cruellement les déficiences de notre système éducatif (qui laisse trop de jeunes gens sans qualification) et de notre système productif (qui ne sait pas s'adapter suffisamment vite aux changements de l'environnement). S'il y a un domaine où une attitude volontariste reste appropriée, c'est bien ici.

● Mais la croissance du chômage a aussi des **raisons démographiques**.

Depuis 1974, ce sont chaque année près de 190 000 personnes supplémentaires qui viennent grossir la population désireuse de travailler.

C'est d'abord l'effet de l'arrivée des générations nombreuses nées au moment du baby-boom et des faibles

départs, liés à l'arrivée à l'âge de retraite des classes d'âges peu nombreuses nées au moment de la première guerre mondiale. Cet effet a été maximum vers 1980 et devrait progressivement s'atténuer, mais ne disparaîtra qu'au-delà de 2005 !

Cette évolution est liée aussi à l'activité croissante des femmes, qui résulte elle-même d'une transformation profonde des rapports entre les sexes que nous connaissons depuis 25 ans et d'une modification des structures familiales qui n'a, semble-t-il, guère de précédent sur une période aussi courte.

En sens inverse, l'allongement de la scolarité ou l'abaissement de l'âge de cessation d'activité, sont des facteurs qui jouent à la baisse sur la population active.

Cette forte progression de la population active est donc le résultat de phénomènes de fond. Elle ne s'atténuera que très progressivement au cours du temps : 190 000 personnes supplémentaires chaque année jusqu'en 1990 ; 160 000 de 1990 à 1995, puis 100 000 par an jusqu'en 2000, puis enfin 20 000 jusqu'en 2005. **Au cours du septennat à venir, c'est donc à 1 200 000 personnes supplémentaires qu'il faudra trouver une activité, si l'on veut éviter une montée du chômage !**

Il y a donc un désajustement profond entre l'évolution de la population active et celle de l'économie.

Alors qu'au cours des « 30 glorieuses », les années de forte croissance de l'après-guerre, le plein-emploi était assuré, ce n'est plus le cas aujourd'hui, et ce le sera encore moins au cours des prochaines années. La lutte pour l'emploi doit donc être la priorité absolue des pouvoirs publics.

## LES ORIENTATIONS

— Une meilleure adaptation **de la formation** aux besoins de l'économie (voir pages 197 et suivantes).

— Le maintien, voire le développement des efforts réalisés dans le cadre de ce qu'on appelle le **traitement social** du chômage (voir page 83).

— La recherche de **la croissance économique** la plus forte possible, même si, en ce domaine, la voie est étroite, puisque la France est limitée par les politiques de ses voisins et par une forte contrainte extérieure (voir page 103).

— **L'aménagement et la réduction du temps de travail** (voir pages 78 à 81).

— **Le développement de nouvelles activités** dans le secteur productif certes, mais aussi dans le domaine des activités d'utilité sociale, insuffisamment développé aujourd'hui.

— Le « **nouveau contrat salarial** » qui doit permettre, dans le cadre d'un dialogue à tous les niveaux, la discussion des éléments essentiels à la vie de l'entreprise mais aussi à l'emploi de demain : temps de travail, formation et salaires (voir page 81).

## LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL : UNE SOLUTION POUR L'EMPLOI ?

Si la croissance économique transforme profondément les structures de l'emploi, elle n'est pas forcément créatrice d'emplois. Si bien qu'il est vain d'invoquer rituellement le taux de croissance pour venir à bout du chômage.

Il est, certes, nécessaire que la croissance soit plus forte, mais en ayant à l'esprit la nécessité d'éviter tout nouveau

dérapiage inflationniste et toute nouvelle dégradation de notre commerce extérieur. Mais, même si on obtenait des résultats significatifs en ce sens à court terme, leur effet sur l'emploi serait limité et, en tout cas, il ne serait pas à la mesure des 2 600 000 chômeurs aujourd'hui recensés.

En effet, l'augmentation des gains de productivité a pour conséquence que la croissance peut très bien, dans de nombreux domaines, aller de pair avec une stagnation ou, plus souvent, une réduction des effectifs salariés.

*La réduction du temps de travail est l'un des facteurs d'une politique de l'emploi.*

Si le sous-emploi n'a pas débouché avant les années 70 sur une hausse continue du chômage (mais avec combien de soubresauts, de crises durables et au prix de deux guerres mondiales !), c'est qu'un régulateur puissant a fonctionné : la réduction de la durée de travail. La durée annuelle du travail représente aujourd'hui un peu plus de la moitié de ce qu'elle était à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Encore faut-il ajouter que l'allongement de la scolarité et l'abaissement de l'âge de la retraite sont aussi des facteurs de réduction du temps de travail et ont aussi joué un rôle. Ce qui, aujourd'hui, apparaît absurde, c'est le fait que le travail disponible soit mal réparti, les uns ayant droit à l'emploi, aux heures supplémentaires et au cumul emploi-retraite et les autres (2 600 000) n'ayant rien. Une société plus solidaire serait assurément une société dans laquelle le travail serait mieux **partagé**.

Mais l'expérience des dernières années nous a montré les limites des conceptions trop simplistes, ou trop mécaniques, de la réduction du temps de travail.

Ce n'est pas parce qu'on réduit la durée du travail d'un ingénieur informaticien qu'on libère **automatiquement** du temps de travail pour un chômeur en fin de droits non qualifié.

Ce n'est pas parce qu'on réduit uniformément la durée hebdomadaire du travail d'une heure, en maintenant la rémunération identique, qu'on réduit significativement le nombre des chômeurs : l'expérience de 1982 a été éloquente à cet égard.

La réduction du temps de travail garde pourtant tout son sens, à condition qu'elle soit **négociée** au niveau des branches et des entreprises, en même temps que d'autres facteurs qui vont de pair. C'est l'objet du « nouveau contrat salarial ».

Ainsi, la négociation nous paraît devoir porter **à la fois** sur les quatre termes suivants :

1 — **La réduction du temps de travail** sous toutes ses formes : réduction de la durée hebdomadaire, mensuelle, annuelle, temps partiel, congé parental, congé formation, congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, retraite progressive, etc...

2 — **L'aménagement du temps de travail** : Quels horaires ? Quelles contreparties, sous forme de réduction de la durée du travail, pour l'acceptation par les salariés de plages horaires différentes ?

3 — **La formation** : Comment augmenter significativement le temps de formation dans le cadre du « crédit-formation » ? (voir page 209)

Comment « transformer » le temps libre dégagé par les gains de productivité en temps de formation plutôt qu'en temps de chômage ?

4 — **La rémunération** du temps de formation et du temps de travail, compte tenu de la réduction de ce dernier.

Une telle démarche a l'avantage d'ouvrir un large éventail de choix personnels et donc de permettre toute une série d'arbitrages entre temps de travail, « temps choisi », temps de formation et rémunération.

Elle permet d'aborder en termes plus ouverts et plus réalistes la question de la compensation salariale : si l'on

veut que la réduction du temps de travail ait des effets concrets sur l'emploi, il est clair que la compensation salariale ne pourra pas, sauf exception, être de 100 %. Cette démarche permet également de développer largement toutes les formes de temps partiel (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui). Elle permet enfin d'avancer de manière réaliste — et non plus utopique — vers un partage du travail plus équitable, et donc de réduire le chômage.

## QU'EST-CE QUE LE NOUVEAU CONTRAT SALARIAL ?

Dans une société de responsabilité, l'évolution des conditions de travail, d'emploi et de rémunération ne doit pas être laissée au seul jeu des rapports de force, elle ne doit pas non plus être réglementée par l'Etat agissant seul : elle doit faire l'objet de contrats négociés.

Le « nouveau contrat salarial » s'inspire de cette idée : demander aux salariés d'accepter davantage de souplesse dans la gestion, moyennant une plus grande participation aux décisions. Trois exemples :

**Une véritable négociation contractuelle décentralisée sur les salaires** est quelque chose qui n'existe pas en France. On en connaît bien les raisons : le refus obstiné par nombre de patrons, notamment dans les PME, de l'existence d'un véritable vis-à-vis syndical, fait préférer aux travailleurs des négociations nationales ou, à l'extrême rigueur, au niveau des branches, parce que le rapport de forces est, à ces niveaux, plus favorable. Trop souvent alors, la diversité du tissu économique ne peut être assez prise en compte. Une véritable discussion des salaires au niveau de l'entreprise, tenant compte de la réalité de sa situation, est une perspective qui doit faire son chemin. Elle peut conduire les salariés à accepter

l'idée de différer certaines hausses de revenus, qui seront provisoirement placées dans des « fonds salariaux » utilisés à l'investissement ; elle doit conduire les patrons à accepter de débattre de la situation et des perspectives de l'entreprise avec les représentants de son personnel.

**Une véritable négociation contractuelle décentralisée sur la réduction et l'aménagement du temps de travail** est un autre instrument indispensable de la lutte contre le chômage. Faire travailler plus les machines et moins les hommes : tous les experts s'accordent à dire que là se trouve un important gisement d'emplois. Le développement du temps partiel (qui suppose de déplaçonner les cotisations sociales) pourrait utilement servir à réduire le chômage des jeunes, qui trouveraient ainsi une insertion progressive dans la vie active. Un allongement de la durée d'utilisation des équipements industriels de 2 h, conjointement avec une réduction d'une heure de la durée du travail, permettrait selon certaines évaluations de créer plus de 300 000 emplois en cinq ans. Là encore des accords cadres par branches sont nécessaires mais un accord précis ne peut être que d'entreprise.

**La formation** sera le troisième volet de ce nouveau contrat. La compétitivité future de nos entreprises dépendra de plus en plus du niveau de formation de l'ensemble de leurs salariés, et pas seulement des cadres. Le taylorisme est bien mort. Ce sera un objectif essentiel que de dégager du temps pour la formation, et de le faire par la négociation.

Au sein des entreprises, l'introduction des nouvelles technologies suppose une gestion des effectifs avec des prévisions pluriannuelles. La politique de formation interne doit avoir le même horizon et prendre en compte à temps les reconversions nécessaires afin d'éviter au maximum tout licenciement.

Au niveau du pays tout entier, la mise en œuvre de l'idée de « crédit-formation » donnant droit, en cas d'arrêt

prématuré des études, à des possibilités de reprises ultérieures, la généralisation du principe d'années sabbatiques finançables par un mélange d'aides publiques et de participation des caisses de retraite, aideraient à une modernisation génératrice de nouveaux emplois (voir page 209).

Cette revalorisation et cette extension de la politique contractuelle supposent une pleine reconnaissance du fait syndical, y compris dans les PME, et la marche résolue vers une véritable démocratie économique, dans l'entreprise comme au niveau national.

## **PEUT-ON SE PASSER DU « TRAITEMENT SOCIAL » DU CHÔMAGE ?**

Les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi ne datent pas d'hier. Elles apparaissent dans les années 70, face à la progression rapide du chômage. Tous les gouvernements y sont depuis lors confrontés. Et une analyse superficielle pourrait faire croire que les solutions qu'ils y ont apporté sont tout à fait similaires : stages pratiques pour pallier le manque d'expérience professionnelle, modification de formations inadaptées, diminution du coût salarial à l'embauche par exonération de charges sociales ou par subventions, mises en pré-retraite, développement du travail à temps partiel et compensation du chômage partiel...

Pourtant, la logique des mesures appliquées par la gauche et par la droite reste différente. Sous M. Barre comme sous M. Chirac, les moyens financiers de l'Etat sont essentiellement consacrés à baisser artificiellement le coût de l'embauche, notamment des jeunes. Sans doute bénéfiques à court terme sur le plan électoral, ces mesures sont sans efficacité sur la situation réelle de

l'emploi. Elles sont également dangereuses, car elles confortent les chefs d'entreprises dans l'idée que les jeunes doivent être embauchés à coût réduit. La dérive de l'utilisation actuelle des SIVP en est un bon exemple : chaque mois, 25 à 30 000 jeunes entrent de cette façon dans les entreprises, ce qui peut inciter à des licenciements abusifs de salariés plus âgés remplacés par de jeunes stagiaires.

Au contraire, l'accent a été mis entre 1982 et 1986 sur la formation et sur l'insertion. Ont ainsi été créés les **stages d'insertion et de qualification des jeunes, les TUC, les congés de conversion, puis les actions de réinsertion pour les chômeurs de longue durée** (stages, contrats emploi-formation, programmes locaux d'insertion aujourd'hui connus sous le nom de contrats locaux de réinsertion).

Supposons un instant que la totalité de ces dispositifs soit supprimée du jour au lendemain. Il est clair que le nombre de demandeurs d'emploi augmenterait brusquement de façon très importante.

En effet, ces situations, hors travail à temps partiel, concernent aujourd'hui environ **1 200 000 personnes**. Ce chiffre est à rapprocher des **2 600 000 demandeurs d'emploi**.

C'est pourquoi le problème de la continuité des financements est un problème majeur. Or, l'insuffisance du financement à partir de juin 1988 se traduira par une diminution brutale du nombre de stagiaires, et donc par une soudaine poussée du nombre des chômeurs.

Ce n'est pas acceptable. Il est clair que ce « traitement social » devra encore être poursuivi et développé. Il importe en outre que ce soit dans un cadre débarrassé des faux arguments qui ont, jusqu'ici, pollué le débat.

Dans tous les cas, **quatre préoccupations devront guider ces initiatives :**

– Alors que le nombre de demandeurs d'emploi croît, la durée moyenne du chômage augmente. Cette inactivité contrainte et massive doit être utilisée au mieux pour entretenir et améliorer la compétence des hommes et des femmes concernés. Offrir des activités, même provisoires, et des actions de formation répond à cet objectif.

– Le développement du chômage de longue durée (850 000 demandeurs d'emploi ont plus de 12 mois de chômage) suppose une intervention spécifique, notamment par des actions de formation-réinsertion, sortant les demandeurs d'emploi de leur isolement.

– L'existence d'une proportion importante (40 %) de demandeurs d'emploi non indemnisés pose le problème du revenu minimum. A bien des égards, les programmes de formation contribuent à assurer pour ces populations, même provisoirement, certaines ressources.

– Conformément aux règles internationales, le fait d'être en pré-retraite ou en formation de plus de 300 heures rend le demandeur d'emploi indisponible pour l'occupation immédiate d'emploi. En conséquence, il est radié de la liste des demandeurs d'emploi tenue par l'ANPE. C'est pourquoi le nombre de demandeurs d'emploi constitue un simple indicateur du chômage qui doit toujours être relativisé. La connaissance du nombre de demandeurs d'emploi « stockés » dans des situations intermédiaires est tout aussi essentielle à l'analyse.

## LES ORIENTATIONS

– Il importe de **stabiliser le financement** afin de pouvoir conduire une politique d'amélioration des actions conduites, d'en simplifier le dispositif et surtout d'assurer une mobilisation continue des acteurs. La recherche d'un meilleur usage des sommes consacrées à l'indemnisation du chômage devra être favorisée.

## STAGES ET « TRAITEMENT SOCIAL » DU CHÔMAGE

	Entrées dans ces actions en novembre 1987	Evaluation du stock en novembre 1987 (1)	Cumul des entrées depuis janvier 1987
<b>I Moins de 25 ans</b>			
1. Stages de formation d'insertion et de qualification	20 000	65 000	62 000
2. Stages d'initiation à la vie professionnelle en entreprise SIVP	29 000	120 000	307 000
3. Travaux d'Utilité Collective TUC	38 000	186 000	338 000
4. Contrats de travail particuliers avec formation (2)	39 000	244 000	386 000
	<b>126 000</b>	<b>615 000</b>	<b>1 093 000</b>
<b>II Plus de 25 ans et surtout chômeurs de longue durée (3)</b>			
1. Stages de formation d'insertion et de qualification	34 000	70 000	172 000
2. Activités d'utilité collective (programme initiative locale « PIL »)	1 200	2 700	2 700
3. Contrats de travail particuliers avec formation	2 200	3 500	3 500
4. Congés et conventions de conversion pour licenciés économiques	2 500	9 000	16 500
	<b>39 900</b>	<b>85 200</b>	<b>194 700</b>
<b>III Préretraités</b>	<b>4 000</b>	<b>440 000</b>	<b>40 000</b>
<b>IV Chômeurs créateurs d'entreprise</b>	<b>4 400</b>	<b>55 000</b>	<b>56 500</b>
<b>Total</b>	<b>174 300</b>	<b>1 195 200</b>	<b>1 384 200</b>
<b>arrondi à</b>	<b>175 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 400 000</b>

(1) Il s'agit d'ordre de grandeur, calculé notamment en fonction de la durée de l'action.

(2) Contrats d'apprentissage, d'adaptation et de qualification.

(3) Plus d'un an d'inscription à l'ANPE.

*Nota bene* : Pour être complet, il faudrait y ajouter les « dispenses de recherche d'emploi » de demandeurs d'emploi proches de la retraite (120 000), les demandeurs d'emploi en stage à l'AFPA, et rappeler que la progression de la formation initiale de plus de 16 ans est d'environ de 85 000 chaque année (en stock).

— Il faut réfléchir à ce qu'implique comme problèmes pour notre société le développement inévitable dans les prochaines années de ces **situations intermédiaires**. Les capacités d'accueil, par les entreprises, par les collectivités locales et par les organismes de formation de tous genres devront être développées, y compris par une obligation de solidarité partagée par tous.

— Si la recherche du « plein emploi » reste un objectif, la seule perspective réaliste à court terme à offrir à nos concitoyens est celle d'une **société de la « pleine activité »**.

— L'idée du crédit-formation (voir page 209) et le projet de revenu minimum garanti (voir page 15) seront aussi des axes majeurs de cette politique.

On peut toujours arriver à stabiliser le chiffre du chômage à la veille des échéances électorales. Il est autrement plus difficile de changer vraiment la condition des hommes et des femmes concernés.

## PEUT-ON SE PASSER DES TUC ?

Les Travaux d'Utilité Collective ont été mis en place en 1984, dans le cadre d'un objectif plus vaste qui visait à ce que tout jeune de moins de 21 ans se voie proposer un emploi, une formation ou un TUC. C'est aux collectivités locales et aux associations qu'a été laissé le soin de définir, dans un cadre large, les projets de Travaux d'Utilité Collective et de procéder à l'embauche des jeunes pour une durée qui ne devait pas dépasser un an. Le statut de ces « tucistes » est celui de stagiaires de la formation professionnelle. Leur rémunération est de 1 250 francs par mois pour 20 heures de travail hebdomadaire, l'Etat prenant à sa charge cette somme et la couverture sociale, les collectivités ou associations étant

invitées à apporter un complément de 500 F, sans que cela soit obligatoire. Il est, d'autre part, souhaité qu'elles accompagnent ces TUC d'actions de formation et surtout d'une aide à la recherche d'emploi.

Ces dispositions ont rencontré un succès rapide puisque entre la fin de 1984 et décembre 1986, plus de 500 000 jeunes ont participé à des TUC. En 1987, il ont été plus de 300 000. La nouvelle majorité a d'ailleurs reconduit ce dispositif alors qu'elle avait annoncé sa suppression.

## LE BILAN

Les insuffisances des TUC sont connues : les tâches proposées aux tucistes ne sont pas toujours très gratifiantes ; leur encadrement est souvent faible ; l'accompagnement en complément de formation est peu développé ; les jeunes ont le sentiment d'accéder à un sous-emploi sous payé ; ces stages ne débouchent pas souvent sur un emploi stable. Cependant, ce dispositif a permis d'impliquer les collectivités locales et les associations dans les démarches pour l'insertion professionnelle des jeunes ; il a permis la prise en compte de besoins jusqu'alors non satisfaits et qui, l'habitude étant prise, aboutissent à la création d'emplois définitifs. Il permet surtout qu'un flux de plus de 200 000 jeunes bénéficie d'un minimum d'insertion sociale et professionnelle, entretienne ou développe des compétences.

Pourra-t-on dans les prochaines années se passer de ce type de traitement du chômage ? Les chiffres prévisibles de l'emploi ne permettent pas de l'espérer.

Il faudra donc, non seulement maintenir, mais aussi amplifier et rendre plus efficace l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes les plus menacées d'exclusion du marché du travail : femmes, chômeurs de longue durée, jeunes peu ou pas qualifiés.

## LES ORIENTATIONS

Pour améliorer le dispositif des TUC, il faut, comme pour les autres mesures de traitement social du chômage, des progrès dans la réflexion, dans le domaine réglementaire et dans la gestion.

**Les objectifs** tout d'abord. Le traitement social du chômage, quelle qu'en soit la forme, coûtera de plus en plus cher. Il ne sera socialement accepté et soutenu que si l'opinion publique perçoit clairement qu'à l'effort de solidarité auquel il lui est demandé de contribuer, correspondent des améliorations de la vie quotidienne. La « qualité de la vie » sous toutes ses formes (environnement, services de proximité, assistances aux personnes en perte d'autonomie...) est un vaste domaine d'investissement possible.

**Sur le plan réglementaire**, il convient de mettre un peu d'ordre dans l'ensemble des dispositifs existants (TUC, TIG, PIL...) afin d'éviter des mécanismes de substitution des publics.

**L'efficacité** de la politique des Travaux d'Utilité Collective est due pour une bonne part à l'engagement des municipalités et des associations. Elles sont, à l'évidence, les mieux placées pour déceler les besoins de proximité qu'il devient possible de satisfaire. Mais d'autres projets, de dimension plus vaste, ne pourront se développer de manière ambitieuse que si les autres collectivités (départements, régions) s'y impliquent.

Ce pourrait être le cas de programmes de valorisation de la forêt, de l'espace naturel ou du patrimoine historique. Un inventaire précis des activités imaginées par les associations et les collectivités locales pourrait donner sur ce point des indications précieuses.

Cette plus forte implication des collectivités territoriales pourrait être accrue par la décentralisation d'enveloppes

financières contractuelles affectées au développement des TUC et co-financées par les collectivités.

## **FAUT-IL BLANCHIR LE TRAVAIL AU NOIR ?**

Le développement du chômage est à l'origine d'un paradoxe de plus en plus criant : d'un côté, le nombre de demandeurs d'emploi augmente régulièrement, de l'autre, toutes les études montrent que le « travail au noir » ne cesse de croître, suscitant une économie souterraine qui atteint 2 à 4 % du PNB selon l'OCDE.

La coexistence de ces deux phénomènes, qui résulte principalement du poids des prélèvements obligatoires assis sur le travail, engendre elle-même des moins-values fiscales et sociales, contribuant à entraîner l'économie dans une spirale descendante où le chômage et les déficits s'aggravent simultanément.

Elle crée par ailleurs un état d'esprit où la fraude se banalise et où le civisme fiscal finit par demander de l'héroïsme : quel est le Français qui n'a accepté un jour de confier un « petit travail au noir » à un ouvrier au chômage ou à un étudiant à court d'argent ?

Il faut donc reconnaître que, si le travail au noir apparaît comme socialement nuisible, il est individuellement bien accepté. Aussi, n'y a-t-il de chance de réduire sensiblement sa portée qu'en donnant aux offreurs et demandeurs de travail un intérêt personnel à le réinsérer dans les circuits légaux. C'est-à-dire qu'il faut y mettre le prix.

## **LES PROPOSITIONS**

Trois orientations doivent être poursuivies :

### *Améliorer les solutions de prise en charge collective*

Depuis quelques temps, différentes formules ont été testées pour solvabiliser une demande de travaux jusqu'ici difficilement prise en charge : les TUC, les PIL sont de cette veine.

Il convient de poursuivre dans cette voie et de mobiliser les collectivités locales et le monde associatif pour étendre ces formules et les perfectionner, en veillant toutefois à ce qu'elles ne créent pas pour les intéressés des ghettos dont ils ne peuvent sortir. C'est un problème d'articulation avec les politiques de formation.

### *Encourager la demande individuelle*

Les formules collectives évoquées plus haut devront permettre de répondre aux besoins les moins solvables, pour lesquels la collectivité doit faire un effort particulier. Mais il faut aussi encourager les particuliers à créer eux-mêmes de l'emploi, comme on les encourage à épargner. Les techniques à employer sont les mêmes : relèvement des seuils au-dessus desquels les charges sont exigibles, déductions fiscales pour l'offre de travail.

On peut songer à ce qu'une série de services offerts aux particuliers ouvre droit à une déduction fiscale, moyennant production de la facture correspondante, émanant soit d'un particulier, soit d'une entreprise.

Par ailleurs, pour les travaux faisant l'objet d'une embauche directe, les charges sociales pourraient être supprimées au dessous d'un certain seuil (2 000 F ?) et forfaitisées au-delà, jusqu'à un plafond (5 000 F ?).

La liste des services aux particuliers ouvrant droit à ces mesures dérogatoires comporterait essentiellement la garde des personnes et les travaux d'entretien immobilier.

Un tel système entraînerait sans doute une surcharge de tâches administratives, mais il devrait donner un coup de

fouet à l'artisanat et au secteur des services, qui sont potentiellement créateurs d'emplois. Il devrait aussi inciter les particuliers à déclarer les travaux occasionnels qu'ils confient à des travailleurs isolés.

Bien évidemment, la mise en place de ce système, coûteux pour les finances publiques, devrait s'accompagner d'une lutte plus pugnace — mais socialement mieux admise — contre le travail clandestin.

***Peut-on cumuler une indemnité de chômage et un travail à temps partiel ?***

Les possibilités actuelles de cumuler indemnités de chômage et travail rémunéré sont très restreintes. Dans la plupart des cas, les rémunérations qu'un chômeur perçoit viennent en diminution de son indemnisation, ce qui incite au travail au noir. Il faut donc rendre plus facile, dans la limite du SMIC, le cumul d'une rémunération à temps partiel et des indemnités de chômage.

## **FAUT-IL RÉGLEMENTER LE DROIT DE GRÈVE ?**

Les décisions rendues récemment par les juges de Bobigny et de Créteil sur le droit de grève sont inquiétantes. Elles mettent le doigt dans un engrenage dangereux qui pourrait conduire à limiter l'exercice de cette liberté fondamentale, en admettant qu'il y a de bons motifs ou de mauvais motifs pour faire grève. La Cour d'Appel a heureusement censuré ces jugements.

Il faut distinguer, en matière de droit de grève, les organismes chargés d'un service public, et les autres.

Par service public, on entend ici les services indispensables au fonctionnement normal de l'économie et de la société. Lorsqu'il y a paralysie des services publics, il est

normal que les pouvoirs publics cherchent à intervenir. Dans un Etat de droit, cela signifie légiférer, comme le prévoit la Constitution<sup>1</sup>.

Ces règles législatives existent déjà, mais ne sont pas correctement appliquées : il s'agit pour l'essentiel de l'obligation d'un préavis de 5 jours. Mais l'obligation de négociation pendant la période de préavis est trop souvent oubliée par l'employeur, des grèves sans préavis ont souvent lieu, et le dépôt fréquent de préavis « de précaution » mais sans intention réelle est un moyen de mobiliser trop souvent utilisé. Il apparaît nécessaire de revoir cette loi, en conservant son esprit mais en renforçant ses dispositions, de façon à redonner tout son sens au préavis et à contraindre plus nettement les deux parties à aboutir dans leurs négociations. Avant la grève, les partenaires sociaux doivent épuiser toutes les possibilités de solution négociée des conflits. Une telle réforme législative ne pourra se faire qu'à l'issue d'une négociation où seront également discutés les moyens d'assurer la continuité du service public (« service minimum ») et le problème des retenues sur salaires pour fait de grève (abrogation de « l'amendement Lamassoure »).

En revanche, rien ne justifie une limitation au droit de grève dans les entreprises qui ne jouent pas un rôle de service public.

Ne nous laissons pas prendre à l'amalgame pratiqué par ceux qui, constatant la grogne, parfois justifiée, des usagers des services publics, s'empressent de généraliser et de prétendre porter atteinte à une liberté fondamentale reconnue par la Constitution. Depuis la loi du 11 février 1950, « la grève ne rompt pas le contrat de travail sauf faute lourde imputable au salarié ». Il n'y a rien à dire de plus.

---

1. « Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui réglementent » (préambule de la Constitution de 1946, repris par la Constitution de 1958).

## **COMMENT RELANCER LA NÉGOCIATION SOCIALE ?**

Les relations professionnelles sont caractérisées en France par une intervention permanente de l'Etat à tous les niveaux. Nous avons des lois très précises, régissant les conditions de travail, la fixation des salaires, la durée du travail, les conditions du dialogue dans l'entreprise, etc... L'administration intervient quotidiennement, contrainte de corriger les déséquilibres que la négociation sociale ne sait pas gérer.

Dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, l'Etat n'intervient que pour s'assurer que les règles du jeu qu'il a déterminées en accord avec les partenaires, sont bien respectées. Ce sont les partenaires sociaux, qui gèrent les conditions de travail.

Cette longue tradition française ne s'effacera pas en un jour. Pourtant il est urgent que les organisations patronales et syndicales se prennent par la main et décident elles-mêmes des relations sociales, sans se retourner toujours vers l'Etat.

Si l'Etat intervient avec cette constance, c'est parce qu'il constate que les chefs d'entreprises n'ont pas toujours pour leurs interlocuteurs, c'est-à-dire les travailleurs, le respect que l'on rencontre chez leurs homologues d'Allemagne ou de Scandinavie. Saurons-nous sortir de cette situation ?

### **LES PRINCIPES**

La négociation sociale dans le secteur de la sécurité sociale, des retraites, du chômage, fonctionne bien. Mais, dans le domaine des relations du travail, il reste beaucoup à faire, à plusieurs niveaux :

**Dans l'entreprise**, les lois Auroux ont provoqué une transformation profonde, mais progressive. Nous devons nous assurer que ces lois sont bien appliquées et que rien ne vient entraver une évolution qui suit son cours.

**Au niveau de la branche**, les négociations collectives sont particulièrement actives. Mais beaucoup de bons esprits, du côté du patronat ou du gouvernement actuel, souhaitent l'affaiblissement des négociations de branches au profit des négociations d'entreprise. Qui ne voit les dangers d'une telle évolution ? La négociation d'entreprise fait courir tous les risques économiques : celui du dumping social d'un côté, qui permet aux entreprises de casser les prix au détriment des hommes, celui de l'échelle de perroquet de l'autre, qui conduit aux surenchères. La négociation d'entreprise sans négociation de branche, c'est aussi la disparition de toute protection pour ceux qui travaillent dans des entreprises où les travailleurs sont mal représentés. Il est donc nécessaire de maintenir, voire, dans certains cas, de relancer les négociations de branches.

### **COMMENT ?**

Comment relancer la négociation ? Il ne suffit pas de chanter des hymnes à la négociation. Tous les gouvernements l'ont fait et tous les hommes politiques tiennent des discours émouvants sur ce thème. Il faut aller plus loin, c'est-à-dire :

— **affirmer la prééminence de la négociation de branche ;**

— **redonner un contenu à la négociation d'entreprise**, en ne la limitant pas aux salaires et surtout en proposant un « nouveau contrat salarial », c'est-à-dire la négociation simultanée de l'ensemble de ce qui fait la vie du salarié au

travail : salaire, temps de travail, formation, conditions de travail, etc...

— **lancer une grande négociation nationale**, puis des négociations par branche sur ce qui doit être et sera la priorité des prochaines années : la formation. L'Etat devra dessiner des perspectives concernant le rôle et l'avenir du service public de l'Education et exiger, dans un cadre général prédéfini, que les entreprises et les syndicats définissent une nouvelle politique de la formation.

Le problème de la protection sociale et des retraites sera aussi un des problèmes les plus difficiles des prochaines années. L'Etat ne le règlera pas seul. Une grande négociation interprofessionnelle devra s'ouvrir sur ce point.

— **aider les organisations syndicales à jouer leur rôle** : il revient à l'Etat d'examiner avec elles les moyens législatifs, réglementaires ou financiers d'un renforcement des syndicats. Dans la plupart des pays voisins, les syndicats tirent leur force du nombre de leurs adhérents. Or les adhérents y sont nombreux, parce que l'appartenance à un syndicat est la condition d'accès à certains avantages et à certains services. La tradition française est différente et il ne s'agit pas de la méconnaître. Mais si nous voulons que l'équilibre entre partenaires sociaux soit réel afin qu'ils puissent jouer le rôle qui est le leur sans l'intervention de l'Etat, il faudra bien leur donner les moyens de se renforcer.

## **FAUT-IL RÉTABLIR L'AUTORISATION DE LICENCIEMENT ?**

L'autorisation administrative de licenciement instituée en 1975 a été supprimée par la loi du 3 juillet 1986. Par la suite, les partenaires sociaux ont été invités à négocier

pour remplir le vide juridique ainsi créé. La loi du 30 décembre 1986 a pris acte de leur accord. Le principe du nouveau système est simple : c'est aux partenaires sociaux, employeurs et syndicats, de traiter le problème posé par un licenciement. Pour ce faire, ils appliquent une procédure stricte destinée à protéger le salarié : entretien préalable, présentation d'un plan social, etc... Le seul rôle de l'administration est de vérifier que cette procédure est bien suivie.

Le CNPF, par la voix de M. Gattaz, avait imprudemment annoncé que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement aurait pour résultat la création de 400 000 emplois. Il est évidemment difficile de mesurer l'impact d'une mesure isolée des autres, mais on constate deux choses :

— au cours des mois qui ont suivi la loi de 1986, les licenciements ont fait un bond en avant et la situation de l'emploi s'est considérablement dégradée. L'actuelle stabilisation du chômage est exclusivement due au « traitement social », c'est-à-dire à la multiplication des mesures d'insertion des jeunes et des chômeurs de longue durée, qui ne sont pas des vraies créations d'emplois ;

— un très grand nombre de chefs d'entreprise interrogés dans les semaines ou les mois qui ont suivi l'adoption de la loi ont déclaré s'être empressés de licencier. Il ne fait donc aucun doute que cette mesure a eu un effet négatif sur l'emploi.

Etait-il difficile de licencier avant la loi ? Oui et non. Les demandes d'autorisation aboutissaient dans presque tous les cas à des réponses positives de l'administration. Mais les délais pouvaient être très longs, de quoi décourager les chefs d'entreprise concernés, voire, disaient certains, aggraver la situation en maintenant l'entreprise en déficit plus longtemps encore. En fait, la suppression de l'autorisation a surtout eu un effet psychologique sur les

employeurs : puisque tout était permis, pourquoi se gêner ?

*Faut-il revenir en arrière ?*

On ne peut se satisfaire de la situation actuelle, qui laisse les salariés totalement désarmés face à l'arbitraire.

Mais revenir en arrière ne serait pas nécessairement la meilleure solution : nous proposons de confier le contrôle du caractère économique du licenciement et de l'existence d'un plan social à un organisme paritaire, par exemple au niveau de la branche, qui devrait statuer dans un délai maximum de deux mois. L'administration aurait seulement à s'assurer du respect de cette procédure.

Les textes correspondants doivent être élaborés en concertation avec les organisations syndicales.

# L'ÉCONOMIE

Coll. *Michelle Garçon* [garcon.org](http://garcon.org)

Coll. MichelRocard.org

## **PEUT-ON RENOUER AVEC LA CROISSANCE ?**

Depuis le début des années 80, le contraste est saisissant entre la reprise de la croissance américaine, accompagnée de nombreuses créations d'emplois, et la stagnation observée en Europe où les taux de chômage sont devenus dramatiquement élevés (de l'ordre de 10 %). Cette divergence s'explique dans une large mesure par les marges de manœuvre dont disposent les U.S.A. du fait du statut du dollar, par leur politique budgétaire expansionniste et leur politique monétaire qui a poussé l'Europe dans une voie restrictive où la lutte contre l'inflation et l'équilibre des finances publiques ont été privilégiés. Après le krach financier et les désordres monétaires de l'automne 87, les perspectives spontanées de croissance sont moroses : les vues sur l'avenir se sont détériorées et les projets d'investissement sont, partout, revus en baisse. Sur le marché mondial, l'industrie américaine va être dopée par un dollar dévalué : la position de l'Europe en sera encore affaiblie.

La situation française, elle-même, est fragile à cause d'une compétitivité industrielle peu satisfaisante et du fait

de taux d'intérêt maintenus de manière dogmatique à des niveaux excessivement élevés.

Des orientations plus volontaires sont nécessaires pour éviter le cercle vicieux d'une stagnation prolongée.

### *Reprendre l'initiative*

D'abord en Europe. La « rigueur » mise en œuvre depuis plusieurs années a atteint ses principaux objectifs : désinflation, réduction des déficits, rétablissement de la situation financière des entreprises. Le contexte s'étant profondément modifié, le temps est venu **de reprendre l'initiative de la croissance**. Une relance en Europe peut permettre d'accélérer la croissance de 1 à 1,5 point en engageant un programme de dépenses de l'ordre de 100 milliards d'écus sur trois ans : les infrastructures (TGV, Télécom...), la recherche et l'éducation sont les ressorts d'une telle politique de soutien conjoncturel qui prépare l'avenir.

Deux précautions s'imposent cependant dans le contexte mondial :

Avec la constitution du grand marché, l'Europe ne doit pas voir seulement se développer la concurrence interne, entre producteurs européens, mais doit se préparer à mieux faire respecter les règles d'une concurrence équitable à ses frontières en usant des mêmes instruments que nos rivaux américains ou japonais.

Les intérêts de chaque état membre de la Communauté sont loin d'être systématiquement convergents, ne serait-ce que parce que leur démographie diffère : en France, les entrées des jeunes sur le marché du travail sont nettement plus importantes qu'en Allemagne. Avec une population déclinante, la R.F.A. d'aujourd'hui peut donner à ses concitoyens une augmentation légère de revenu par tête avec une croissance économique nulle. Elle n'a pas besoin de croissance... Il importe donc que les mécanismes communautaires appropriés permettent

aux pays qui en ont besoin de croître plus vite que l'Allemagne.

### *L'impératif de la compétitivité*

Cela dit, c'est sur nos propres forces qu'il faut surtout compter pour améliorer nos propres résultats. Et il ne faut pas se soustraire aux règles du jeu : l'isolement est forcément une stratégie perdante, parce qu'il nous imposerait une rigueur plus prononcée, et parce que nos entreprises perdraient le contact avec les changements rapides des techniques et des marchés. Pour faire face, un mot résume la stratégie à adopter : compétitivité. Cela suppose une politique appropriée à deux niveaux.

— Garantir un environnement propice au développement industriel en assurant en particulier des **coûts salariaux** compétitifs sur les marchés étrangers et en pratiquant une politique de **taux d'intérêt** qui ne dissuade pas **l'investissement** (voir page 124), notamment **dans les PME et PMI** (voir pages 126 à 133).

— **Mener une stratégie industrielle et tertiaire active** : cela signifie priorité à l'éducation et à la recherche, mais aussi développement de relations plus étroites entre elles et les besoins industriels ; cela signifie aussi le choix d'une politique industrielle explicite grâce à laquelle l'Etat serve d'appui aux activités porteuses d'avenir (voir page 144). Sur chacun de ces points, nous sommes aux antipodes de la politique menée au nom du libéralisme.

Initiative de croissance pour l'Europe, stratégie active de compétitivité pour la France, voilà ce que la politique macro-économique peut offrir pour desserrer le carcan de la croissance trop faible. Ces actions sont nécessaires. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'un peu plus de croissance suffira à régler le problème de l'emploi (voir page 78).

## FAUT-IL CRAINDRE UNE REPRISE DE L'INFLATION ?

La hausse annuelle des prix était de 3 % en mars 1986 ; le « différentiel » avec l'Allemagne avait été ramené à 2,7 % et le différentiel avec nos 8 principaux partenaires commerciaux à 0,4 point.

On observe une légère dégradation depuis : l'inflation annuelle s'établit à 3,1 % en 1987, et le différentiel avec nos principaux partenaires se stabilise à 0,4 point.

### *Quelles sont les perspectives ?*

A l'échelle internationale, deux tendances s'opposent : D'un côté, le gonflement de la dette américaine fait germer la crainte plus ou moins lointaine d'un recours accru au financement monétaire. Il est sans doute trop tôt pour interpréter en ce sens la lente remontée des prix observée dans ce pays depuis un an, mais la crainte ne peut être complètement écartée dans le futur. D'ailleurs, depuis plusieurs mois, le financement extérieur de la dette américaine ne s'opère plus aussi aisément que par le passé, ce qui a conduit les banques centrales à accélérer la création monétaire.

De l'autre côté, la banque centrale allemande résiste depuis plusieurs mois, autant qu'elle le peut, à ce glissement et continue à privilégier, sans compromis, la **priorité absolue de la désinflation** : poussé à son terme, ce raisonnement est porteur de risques de déflation.

En France, le problème se pose dans des termes un peu différents ; le succès de la désinflation menée de 82 à 86 a été plus loin qu'on ne le prévoyait en général.

Mais cette évolution — qui a toutes les chances de continuer encore quelques mois et de livrer de bons indices jusqu'à l'élection présidentielle — est malsaine. Elle se produit en effet dans un contexte d'extrême

modération des prix et salaires, qui sont soumis à forte pression étrangère, alors que **les prix des services et les loyers progressent à vive allure**, 7 à 8 % l'an. Cette divergence d'évolution est à la fois injuste et dangereuse ; injuste, parce qu'elle implique un transfert de pouvoir d'achat important des salariés vers les non-salariés ; dangereuse, parce qu'elle va à l'encontre de l'objectif tendant à drainer les ressources du pays, ses hommes et ses capitaux, vers le secteur exposé à la concurrence étrangère.

Calme en apparence, l'évolution de l'inflation en France est donc depuis un an menaçante car elle ralentit la capacité d'adaptation de notre pays et refait surgir la perspective de conflits en matière de répartition des revenus, dont nous avons trop souffert dans le passé.

## **PEUT-ON REDRESSER NOTRE BALANCE COMMERCIALE ?**

En 1987, la balance commerciale française devrait être déficitaire de 35 milliards de francs et celle de l'Allemagne Fédérale excédentaire de 350 milliards de francs. La balance des paiements courants (celle qui prend en compte les échanges de services et les intérêts) serait alors déficitaire de 15 milliards de francs ; les échanges industriels de 10 milliards de francs.

Ces résultats indiquent l'étroitesse de nos marges de manœuvre : ils sont en effet réalisés alors que nous avons la croissance la plus faible de tous les grands pays industrialisés. La dégradation récente s'explique pour partie par le ralentissement de la demande mondiale et, particulièrement des pays en développement producteurs de pétrole et de matières premières ; pour partie aussi par la concurrence accrue, du fait de la baisse du dollar, de

l'industrie américaine et de celle des nouveaux pays industrialisés ; pour partie enfin par une évolution de nos prix à l'exportation trop rapide par rapport à nos partenaires européens. De plus, notre taux de couverture des échanges de produits manufacturés se dégrade rapidement, ce qui contraint la France à une croissance plus lente.

## LES ORIENTATIONS

Il faut un effort de longue haleine dans plusieurs directions :

— accentuer l'effort pour **la qualité des produits** et des services associés. N'oublions pas que le coût salarial, charges patronales comprises, est de 10 % supérieur en RFA ;

— développer **les implantations commerciales** de nos entreprises à l'étranger, dynamiser nos sociétés de commerce international en ouvrant davantage leurs réseaux aux PME ; favoriser le déroulement des études et des carrières à l'étranger ; commencer dès le cours moyen l'apprentissage des langues étrangères...

— mettre l'accent sur **la création d'entreprises**, l'essai-  
mage, la reprise d'entreprises par leurs salariés, les liens entre le monde des universités et celui des entreprises ;

— soutenir et promouvoir **les grands projets européens** en matière de recherche, de développement et d'industrialisation pour bénéficier d'effets de taille par rapport à nos concurrents américains et japonais.

L'Europe est en effet une source potentielle d'économies d'échelle importante dans la perspective du grand marché des biens et des services à l'horizon 1992 (voir page 222). Pour qu'elle ne soit pas en même temps une source de tensions, cette perspective doit être complétée par celle d'une monnaie européenne commune (voir page 239). Celle-ci libérerait chacun des pays membres de la

contrainte de la balance des paiements, tandis que l'évolution de la monnaie commune par rapport au yen ou au dollar prendrait en compte la balance des paiements de l'ensemble de la Communauté.

## **POURQUOI STABILISER LE DOLLAR ?**

Les accords du Louvre de février 1987 ont été signés entre les ministres des Finances des sept principaux pays pour organiser la coopération monétaire et tenter de stabiliser le dollar. Ils ont permis de soulager partiellement le monde des déséquilibres américains en forçant le Japon et l'Allemagne à en financer une partie (90 milliards de \$ environ).

Un nouvel accord du groupe des 7 nations les plus riches (G7) prenant en compte la modification de parité rendue nécessaire par la persistance du déséquilibre du commerce américain serait, une bonne chose également. Deux ingrédients sont en effet indispensables pour assurer une transition pacifique vers un équilibre financier international plus robuste :

- une politique monétaire allemande et japonaise généreuse,
- une politique budgétaire américaine rigoureuse.

Les accords du Louvre ont permis, dans une certaine mesure, d'obtenir les premiers ingrédients : le krach boursier a permis d'obtenir les prémices du second. Que ce deuxième terme vienne à manquer et un nouveau krach ramènerait sans doute les autorités américaines dans le droit chemin.

Pour les Français, un nouvel accord du Louvre présenterait un avantage particulier. En endiguant la baisse du dollar, **il rendrait moins douloureuse notre participation au SME.** La baisse du dollar signifie en effet presque

inéluclablement celle du franc, ce qui oblige la Banque de France à une politique de taux d'intérêt élevés. D'autre part, en admettant que la cohésion du SME soit préservée, la baisse du dollar transforme l'Europe en une zone monétaire surévaluée, ce qui fait l'affaire de tous les pays dont la monnaie est indexée au dollar (Corée et autres « tigres » asiatiques), mais ne fait sûrement pas l'affaire de notre commerce extérieur.

Mais si une stabilisation du dollar comporte des éléments favorables, il ne faut pas se leurrer sur la portée que pourrait revêtir un nouvel accord. Comme les événements d'octobre l'ont montré, il ne peut s'agir que d'accords de transition, conditionnés par une résorption rapide du déficit extérieur américain. Or, celui-ci ne manquera pas de surprendre encore les observateurs trop optimistes. L'effort budgétaire américain, pour louable qu'il soit (il porte promesse d'une réduction de moitié du déficit en deux ans), ne sera pas suffisant pour aider à une résorption du déficit extérieur au cours de l'année qui vient. Nous ne sommes pas à la veille du retour au calme sur les marchés.

## **COMMENT COMBLER LE « TROU » DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?**

*Le « trou » de la Sécurité Sociale ne peut que s'élargir à terme :*

Après trois années d'excédents en 1983, 1984 et 1985, les comptes de la « sécu » (régime général) sont de nouveau passés au rouge en 1986 (- 21 milliards). Le déficit évalué pour 1987 est de 4 milliards, et pour 1988 de 20 milliards.

Ces chiffres sont alarmants mais, rapporté au montant des sommes en cause (1 186 milliards pour la protection

sociale), le déficit de la sécu reste marginal. Aussi, n'est-ce pas le déficit qui est inquiétant, mais la tendance qu'il révèle. Cette tendance est celle d'un écart grandissant entre les dépenses et les recettes.

Les dépenses de protection sociale continuent à progresser plus vite que la richesse nationale, sous l'effet des progrès de la médecine, de l'allongement de la durée de la vie et de la progression du chômage. En même temps, les recettes progressent moins vite avec le ralentissement de la croissance économique, puisqu'elles sont essentiellement fondées sur les salaires versés (100 000 chômeurs de plus représentent 3 milliards de recettes en moins).

Il y a donc une tendance structurelle au déficit, et dans l'avenir, il n'y a aucune raison pour que la situation s'améliore, au contraire : les dépenses de retraite devraient augmenter en moyenne de 4 % par an, et les dépenses de santé de 4 à 5 % par an.

***Notre système de prélèvement est pénalisant pour l'emploi et socialement injuste :***

Le mode de financement de la protection sociale, assis sur les salaires, avec une part patronale importante, demeure un frein à l'emploi. La France est le pays occidental où le poids des cotisations à la charge des employeurs est le plus élevé (51,9 %), juste derrière l'Italie (53,3 %) mais loin devant la RFA (40,5 %) et le Royaume-Uni (30,8 %). Dans ces pays, il est fait appel beaucoup plus à l'impôt. Ce système est d'ailleurs plus juste socialement, puisqu'il appréhende tous les revenus.

## LES PRINCIPES

Quelles que soient ces difficultés, les Français restent très attachés à la Sécurité Sociale et il est indispensable de préserver notre système. Les transferts sociaux sont devenus un élément essentiel du niveau de vie (ils repré-

sentent 36 % du revenu disponible). Il faut même développer notre système de protection sociale, puisqu'il n'a pas pu, à ce jour, éviter la montée de phénomènes de grande pauvreté (voir page 15).

La défense de la Sécurité Sociale doit s'organiser autour de quatre principes :

- le refus de toute sécurité sociale à deux vitesses, notamment pour la maladie,
- le maintien de mécanismes de répartition pour les retraites, car la capitalisation est incapable de garantir les épargnants contre un retour de l'inflation,
- le renforcement des mécanismes de solidarité au profit des plus défavorisés,
- le maintien des principes de libre choix du médecin par le malade et d'indépendance thérapeutique des praticiens.

## **LES PROPOSITIONS**

- **institution d'une contribution sociale générale** assise sur l'ensemble des revenus perçus par les ménages, et appelée à se substituer progressivement au système actuel des cotisations ;
- **relèvement des taxes sur l'alcool et le tabac ;**
- **transformation de la commission des comptes de la « sécu »** en une institution indépendante, de statut quasi-juridictionnel, chargée de dire les faits en matière de financement de la protection sociale ;
- **instauration d'une politique de maîtrise des soins** : soigner davantage à domicile, généraliser l'évaluation des soins, associer le corps médical à la lutte contre l'excès de consommation pharmaceutique (voir page 27) ;
- **poursuite de la modernisation de l'hôpital** par une autonomie et une responsabilité accrues des gestionnai-

res et la rationalisation des méthodes de gestion (comptabilité analytique, informatique, contrats d'objectifs...) ;  
— revalorisation de la situation des médecins généralistes par rapport aux spécialistes.

## **FAUT-IL SUPPRIMER L'IMPÔT SUR LE REVENU ?**

L'impôt sur le revenu est régulièrement vilipendé par le discours libéral qui lui reproche de décourager le travail et l'effort.

La droite au pouvoir n'a toutefois pas suivi les « jusqu'au boutistes » qui préconisaient sa suppression pure et simple. Mais elle a entrepris de réduire son poids pour les revenus élevés (taux marginal ramené de 65 à 58 %, avec l'annonce de nouvelles baisses jusqu'à 50 %), en prétendant s'inspirer des exemples étrangers (USA, RFA, Royaume-Uni).

Ce faisant, on oublie que **l'impôt français était déjà singulièrement moins productif que chez nos partenaires** : il ne rapporte, chez nous, que 4 % du PIB, contre 10 à 12 % dans la moyenne des pays de l'OCDE. Cette différence importante provient d'un seuil d'exonération plus élevé, encore remonté en 1987, et d'un régime de déductions plus généreux, qui abaissent sensiblement les taux réels d'imposition.

Il en résulte, en France, une assiette de l'impôt très étroite et une charge lourde pour les ménages qui restent imposables (la moitié environ).

Au total, l'impôt sur le revenu français réussit la double « performance » de rapporter peu de ressources (20 % des recettes de l'Etat) et d'être impopulaire...

Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions, envisager sa disparition ?

Ce serait théoriquement possible, mais deux problèmes se poseraient rapidement.

Des problèmes de **faisabilité**, venant en particulier des gigantesques transferts qui en résulteraient.

Des problèmes liés à notre **appartenance à la CEE** : une telle réforme ne pourrait être en effet qu'européenne. Or, le poids des impôts directs est déjà singulièrement plus faible en France que chez nos partenaires (cf. page 115).

Pour l'immédiat, la France est donc à peu près inéluctablement condamnée à accroître son recours à la fiscalité directe, ne serait-ce que pour se rapprocher du modèle européen dominant.

Comment y parvenir ?

## **LES PROPOSITIONS**

— On ne peut demander beaucoup plus à l'actuel impôt : l'abaissement du seuil d'exonération apparaîtrait comme un injuste retour en arrière pour les petits revenus et ne peut être envisagé.

— Par contre, il conviendrait de réexaminer les nombreux **régimes de déductions** qui se sont superposés au cours des ans. Cela se traduirait par un léger élargissement de la base d'imposition qui permettrait, sans perte budgétaire, d'aménager le barème de façon à éviter la forte progressivité qui pénalise actuellement les revenus moyens. De nouveaux progrès dans l'appréhension correcte des revenus non salariaux contribueraient au même résultat.

— A terme, il est certain que l'impôt sur le revenu serait mieux accepté s'il était prélevé **à la source**, comme c'est le cas dans la plupart des pays développés.

## À QUAND UNE EUROPE DE LA FISCALITÉ ?

**Il n'y aura pas d'espace européen intégré sans une harmonisation au moins partielle des régimes fiscaux.** Sinon la liberté de circulation des personnes, des produits et des capitaux risque de conduire à des détournements de trafic.

Comment se présente la situation aujourd'hui ?

1) **Les impôts indirects** jouent un rôle nettement plus important en France que dans la plupart des autres pays (les deux-tiers des ressources fiscales contre moins de la moitié pour la moyenne de la CEE). Ceci résulte essentiellement du poids de la TVA, dont les taux sont en France les plus élevés d'Europe.

2) Inversement, **les impôts directs** (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) produisent une part inhabituellement faible des ressources fiscales.

3) Ces deux constats doivent être nuancés par la prise en compte **des prélèvements sociaux**. Après cette opération, on peut estimer que la part du prélèvement direct sur les personnes physiques dans le total des prélèvements obligatoires est à peine inférieure en France à la moyenne européenne (autour de 25 % au total). La part du prélèvement direct sur les entreprises devient, elle, nettement plus élevée (39 % contre une moyenne de 27 %).

4) Au total, si la fiscalité française n'est pas plus lourde que celle de nos voisins, nous sommes en tête, pour l'ensemble des prélèvements obligatoires (45,1 %) après le Danemark (50,3 %), loin devant la Grande-Bretagne (39,1 %) et surtout la RFA (37,4 %).

## **LES PROPOSITIONS**

Nous sommes dans la situation la plus inconfortable dans la mesure où nous avons les prélèvements les plus élevés. Il nous faudra donc, soit persuader nos partenaires de nous rejoindre, soit accepter de réduire quelque peu le niveau atteint chez nous. Il est probable que la négociation conduira à trouver un moyen terme, mais en ce qui nous concerne, nous devons savoir que nous avons une sorte de butoir à la hausse.

*Plusieurs questions se posent déjà :*

### **Doit-on privilégier le rapprochement des taux de TVA ?**

C'est ce que préconise la Commission, qui propose aussi de changer la gestion de cet impôt : la TVA serait perçue désormais par le pays exportateur et non plus, comme actuellement, dans le pays importateur.

La France a critiqué le changement de mode de gestion mais a, semble-t-il, accepté la logique de rapprochement des taux, en prenant en octobre la décision unilatérale d'abaisser ceux qui pesaient sur les automobiles et sur les disques.

Pour la France, accepter sans contrepartie de s'engager dans un alignement à la baisse des taux de TVA serait très dangereux à terme. Un tel alignement **coûterait de l'ordre de 100 milliards de francs**, soit 1/10 des ressources budgétaires. Il ne faut pas se précipiter, sauf à provoquer des difficultés insurmontables. Chaque progrès que nous pouvons faire doit avoir des contreparties de la part des autres pays, dans d'autres secteurs de la fiscalité.

Cette démarche implique des négociations laborieuses, mais il n'y a, après tout, aucune urgence en matière de TVA. Le système actuel préserve tout à fait la concurrence puisque les marchandises sont exportées hors taxes.

## **Comment harmoniser les régimes de prélèvement pesant sur les entreprises ?**

Sur ce plan, la situation est encore relativement équilibrée en ce qui concerne les prélèvements fiscaux (taux de l'impôt sur les sociétés, amortissements, provisions), mais des tentations évidentes existent, de la part de chaque pays, pour chercher à attirer les entreprises au prix de sacrifices budgétaires.

Dans un tel contexte, la France devrait demander des garanties pour éviter des décisions unilatérales de l'opulente RFA.

## **Comment rapprocher les différents régimes fiscaux de l'épargne ?**

L'harmonisation des régimes d'avoir fiscal, de la fiscalité des plus values et des impositions spécifiques sur les opérations de banque, de bourse et d'assurance permettra d'éviter des captations de marchés, pour des motifs purement fiscaux. On trouve un bon exemple de cette situation dans la rente dont bénéficie d'ores et déjà la bourse de Londres, dont la fiscalité est particulièrement légère comparée à la situation de Paris et Francfort.

Il devient donc urgent de mettre en place au plus haut niveau, **un comité de coordination des politiques fiscales** qui examinerait les rapprochements concrets qui pourraient être opérés, dans le respect des souverainetés nationales.

Ce comité ne devrait d'ailleurs pas exclure de proposer **de nouvelles ressources fiscales européennes**, par transfert d'impôts nationaux, harmonisés à cette occasion. Aussi a-t-on pu évoquer le transfert à Bruxelles d'une imposition des plus values boursières, qui aurait aussi le mérite de contribuer à l'amélioration de la concurrence entre les places financières européennes.

## LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE VERRA-T-ELLE LE JOUR ?

La réforme des impôts locaux est un thème inépuisable de discours et de colloques depuis trente ans. Pourtant, on n'a jusqu'ici procédé qu'à de faibles retouches à un système dont la structure reste, pour l'essentiel, la même depuis les lois révolutionnaires.

La plus grande part du produit fiscal vient toujours des « quatre vieilles » : contributions foncières bâties et non bâties, taxe mobilière devenue taxe d'habitation, patente devenue taxe professionnelle.

Les lois de décentralisation n'ont pas changé grand chose à ce dispositif. Elles ont seulement apporté de nouvelles ressources fiscales aux régions et aux départements, pour financer leurs nouvelles compétences : droits de mutation, vignette auto, taxe sur les cartes grises.

On connaît les principaux **inconvenients** du système actuel : vieillissement des bases d'imposition, aboutissant à des injustices d'autant plus graves que les taxes locales s'alourdissent ; caractère absurde d'une taxe professionnelle qui pénalise à la fois l'emploi et l'investissement et qui crée de fortes inégalités entre communes ; difficultés financières des communes rurales avec la crise de la fiscalité foncière.

A ces inconvenients déjà anciens, il faut ajouter l'opacité du système : la plupart des taxes étant partagées entre les différents niveaux de collectivités, la responsabilité des choix fiscaux n'apparaît pas clairement aux yeux des citoyens.

Malgré tous ces inconvenients, le système survit à coup de « rustines » et de « béquilles » ajoutées, année par année, par le législateur. Même la taxe professionnelle, si vilipendée, finit par être à peu près acceptée, au prix, il est vrai, d'une prise en charge partielle par l'Etat.

## LES PROPOSITIONS

Une réforme « clés en main » n'est certainement pas possible aujourd'hui.

Il faut **ouvrir une réflexion d'ensemble sur la fiscalité locale** et ce, même si elle doit donner lieu à de longues discussions et à des difficultés certaines. En effet, pour exploiter toutes les potentialités de la décentralisation, il faudra disposer à l'avenir **d'un système de financement reposant sur l'impôt local plus que sur les dotations d'Etat.**

Il faut donc rechercher un consensus sur quelques grandes idées de base, entre élus locaux, représentants des entreprises et administrations. Ceci pourrait s'effectuer dans le cadre **d'une commission ayant à rendre son rapport dans le délai de six mois.** Celle-ci devrait en particulier, réfléchir aux questions suivantes :

— Peut-on remplacer la **taxe d'habitation** par un impôt local sur le revenu ? A défaut, peut-on garantir une périodicité suffisamment rapprochée des évaluations foncières (3 à 5 ans) ?

— Peut-on asséoir la **taxe professionnelle** sur la valeur ajoutée ? On sait, depuis un rapport de 1981, que la réforme est techniquement possible. La véritable question est de savoir si on est prêt à affronter les transferts de charges inévitables qui résulteraient de cette nouvelle assiette.

— Peut-on faire en sorte que la taxe professionnelle fasse l'objet d'une péréquation plus forte, au niveau du département, ou au minimum, du bassin d'emploi ?

— Peut-on **affecter chaque impôt, au moins à titre principal, à un niveau de collectivité,** de façon que les responsabilités soient plus clairement établies ? Par exemple, à terme, la taxe professionnelle pourrait être affectée pour l'essentiel au département.

— Faut-il envisager d'asseoir les taxes foncières sur la valeur vénale des propriétés ? Dans une telle hypothèse, le régime peut-il être déclaratif ?

## FAUT-IL RÉTABLIR L'IMPÔT SUR LES GRANDES FORTUNES ?

L'impôt sur les grandes fortunes, tel qu'il a été créé en France en 1982, avait quelques défauts techniques : son assiette était trop étroite et ses taux trop progressifs.

Mais il n'avait nullement ce caractère d'abomination collectiviste que lui prêtaient ses détracteurs, oubliant trop facilement que les pays qui recourent le plus à l'impôt sur le capital sont la Suisse, les Etats-Unis et la R.F.A.

Faut-il pour autant revenir à cet impôt, dont le rôle est resté marginal dans le dispositif fiscal français ?

L'impôt sur les grandes fortunes ne procure pas de recettes importantes. En revanche, il est essentiel à l'équité de notre système fiscal. La France est en effet un pays où le capital est beaucoup plus inégalement réparti que le revenu : les 10 % des Français les plus riches détiennent plus de 50 % du patrimoine, alors que les 10 % des revenus les plus élevés ne représentent que 32 % du total des revenus.

Il est donc normal de demander une participation supplémentaire aux possesseurs de patrimoines importants, afin que la solidarité ne soit pas un vain mot. Cela devient même encore plus justifié quand il s'agit de trouver le financement de mesures spécifiques en faveur des plus démunis et tout particulièrement du revenu minimum garanti.

Par ailleurs, dans l'ensemble des pays industrialisés, il y a de fortes pressions pour abaisser la fiscalité du revenu

individuel et la fiscalité des sociétés. La France ne pourra suivre ce mouvement que si elle peut, au moins partiellement, le compenser par une imposition du capital, car les taux déjà atteints par la TVA rendent impossible une taxation supplémentaire de la dépense.

## **LES PROPOSITIONS**

La restauration d'un impôt sur les grandes fortunes, qui pourrait d'ailleurs s'appeler simplement **impôt sur la fortune**, est donc souhaitable. Elle exigera certainement une adaptation du dispositif technique :

- **l'assiette devra être élargie** aux biens exonérés en 1982, notamment aux objets d'art, afin d'éviter les iniquités et les problèmes de frontière constatés entre 1983 et 1986 ;
- **les taux devront être abaissés** pour ne pas dépasser 1 % dans la tranche la plus élevée ;
- **la gestion administrative devra être simplifiée**, par exemple en transformant la déclaration annuelle en déclaration biennale ou triennale et en recourant plus largement à des évaluations forfaitaires.

Ainsi réformé, le nouvel impôt rapportera peut-être un peu moins que l'ancien mais il sera réaliste et plus juste. Mais à terme, il faudra bien arriver à une réforme d'ensemble des différents impôts sur le patrimoine (impôt sur les successions, impôts fonciers, plus values, etc...).

## **LA FRAUDE FISCALE EST-ELLE INÉVITABLE ?**

Le coût de la fraude fiscale est évidemment difficile à chiffrer. On peut cependant l'estimer à 100 ou 150 milliards de francs par an.

Il n'y a pas de remède-miracle à cette situation. Ce n'est, en tout cas, pas en recrutant des milliers de vérificateurs supplémentaires que l'on éliminera le mal.

Il faut plutôt mener une action diversifiée pour s'attaquer aux différentes formes de fraudes, qui ne relèvent pas toutes du même traitement.

### **LA GRANDE FRAUDE**

Il s'agit de la fraude organisée, traditionnellement liée aux activités criminelles (drogue, proxénétisme, circuits de fausses factures). Mais de nouvelles formes de grande fraude apparaissent, liées notamment à l'utilisation de l'informatique.

Pour lutter contre elles, il faut des équipes de très haut niveau, travaillant en liaison étroite avec les services de police, dans un contexte souvent international. C'est donc surtout affaire de moyens des services spécialisés.

### **LA FRAUDE DES NON SALARIÉS**

La fraude des non salariés dissimulant une partie de leur chiffre d'affaires est encore importante dans certaines professions, comme le montrent régulièrement les rapports du C.E.R.C. Mais fort heureusement, il s'agit d'un phénomène en résorption rapide, grâce à un contrôle plus efficace, mais aussi grâce à une autodiscipline très en progrès dans les milieux des non salariés, aidés désormais par les centres de gestion agréés.

Il faut poursuivre en la matière l'action déjà engagée, dans le cadre d'un dialogue ouvert avec les professions.

### **LA FRAUDE LIÉE À L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCHANGE**

La multiplication des circuits commerciaux et financiers ainsi que la diversité des législations fiscales permettent des fraudes sophistiquées portant sur les transferts de bénéfices et de plus-values dans les pays fiscalement les plus accueillants.

Une coordination de l'action fiscale des grands pays est menée en la matière, mais se heurte souvent aux égoïsmes nationaux. Des progrès restent à faire, qui ne résulteront pas seulement de l'action administrative, mais de la coordination et de la simplification des législations fiscales.

### **LA FRAUDE LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DE « L'ÉCONOMIE SOUTERRAINE »**

Phénomène ancien mais en expansion rapide du fait du chômage, « l'économie » souterraine (le travail au noir) élude toutes les cotisations sociales et fiscales, ce qui représente un manque à gagner par l'Etat sans doute considérable.

Ne convient-il pas de réfléchir à un relèvement du seuil de l'exonération fiscale et sociale des « petits boulots », de façon à blanchir la part la plus incompressible du travail au noir et intégrer le reste dans les circuits légaux plus commodément ? Le coût d'une telle mesure, sans doute élevé, pourrait être compensé par l'économie faite sur les indemnités de chômage et la part de cotisations qu'il serait possible de récupérer. La question reste ouverte (voir page 90).

Au total, c'est par une action multiforme et patiente que l'on peut lutter contre la fraude, à condition que cette dernière fasse l'objet d'une réprobation sociale sans équivoque. Ce n'est pas encore suffisamment le cas en France...

## POURQUOI LES TAUX D'INTÉRÊT SONT-ILS SI ÉLEVÉS ?

Les taux d'intérêt ont atteint des sommets au début des années 80. Ils ont décliné entre 1982 et 1986, mais moins vite que le taux d'inflation. Les taux d'intérêt réels (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation) ont donc augmenté et se situent à des niveaux très élevés, proche de 5 % pour les taux à long terme. De plus, les pays sont diversement touchés comme le montre le tableau suivant, où l'on constate le handicap particulier que subit l'économie française.

**Taux d'intérêt réels (novembre 1987).**

	France	R.F.A.	U.S.A.	Japon
Taux à court terme	7,1	5,3	4,3	3,8
Taux à long terme	5,3	2,6	2,1	2,7

### LE PROBLÈME

Les causes sont d'abord d'ordre international ; elles tiennent aux déséquilibres des finances publiques, en particulier américaines, aux déséquilibres des balances de paiements, aux craintes de voir renaître l'inflation.

En ce qui concerne la France, on constate de plus, un écart vis-à-vis de l'Allemagne, de près de deux points pour les taux courts, de trois points pour les taux longs. L'origine du déséquilibre sur les taux à court terme ne fait guère de doute : le franc est menacé, à cause des mauvais résultats du commerce extérieur, mais aussi parce que le dollar entraîne le franc dans sa chute, et qu'on sacrifie actuellement la croissance française sur l'autel d'une politique de change respectable en année électorale. Ce faisant, on s'expose à perdre sur les deux tableaux.

En revanche, l'écart creusé entre les taux à long terme laisse apparaître l'échec de la politique actuelle : pourquoi un tel écart alors que le différentiel d'inflation n'était que de 2,2 % pour l'année écoulée ?

Une réponse simple mais efficace est que la « confiance » dont on nous avait promis le retour n'est pas au rendez-vous. Le cercle vertueux : « confiance entraîne baisse des taux-entraîne reprise des investissements-entraîne renforcement de la croissance et renforcement de la confiance » ne s'est pas enclenché. Nos entreprises paient aujourd'hui des taux parmi les plus élevés du monde sur le marché du crédit. Le programme de privatisations ayant par ailleurs asséché la bourse au moment où l'argent y était facile, les entreprises françaises ont par surcroît perdu le bénéfice de deux années d'envolée boursière.

### QUE FAIRE ?

Face à cette situation, on trouve deux grands types de propositions : l'aide fiscale à l'investissement ou la bonification des taux.

Ces orientations peuvent apporter des éléments de réponse intéressants : la première, si l'on pense à une action limitée dans le temps, la seconde si l'on privilégie

des interventions sectorielles (par exemple telle ou telle forme de construction de logements).

Mais ces propositions n'offrent pas de solution durable et sérieuse : comment penser que l'on puisse compenser de manière permanente, sur fonds publics, le surcoût financier qu'imposerait la gestion actuelle du système monétaire européen ? On est conduit, en examinant le problème ainsi, à juger qu'un aménagement dans la coordination des politiques monétaires européennes est, pour un pays comme le nôtre, la clé d'un retour de nos taux d'intérêt réels à un niveau comparable à celui de nos partenaires.

## **COMMENT FAIRE DÉCOLLER L'INVESTISSEMENT ?**

L'investissement a reculé au début des années 80 du fait du ralentissement de la croissance et du recul des profits. L'investissement industriel est reparti depuis : 10 % de croissance en 1984, 7 % en 1985, puis seulement 2 % en 1986 et 3 % en 1987. L'investissement dans les services et commerces a repris également en 1986, plus tardivement mais fortement, avec le redémarrage de la consommation qui a suivi le contre-choc pétrolier. Globalement, en 1987, la croissance de l'investissement sera sans doute légèrement supérieure à celle de nos principaux partenaires, mais cela n'efface pas, loin de là, le retard pris à cet égard depuis 1973. L'effort d'investissement de la France, le second en % du PIB derrière le Japon au début des années 70, est aujourd'hui rejoint par celui des Etats-Unis et de la RFA.

D'où vient cette situation ? La politique de rigueur salariale engagée par le gouvernement de la gauche et la baisse du prix des matières premières ont restauré les

profits. Mais les entreprises sont confrontées à des perspectives de croissance réduites et à un environnement plus incertain que jamais. Aussi préfèrent-elles souvent ralentir leurs investissements pour se désendetter et pour faire des placements financiers avantageux du fait des taux d'intérêt trop élevés. L'effort d'investissement des PME est par ailleurs freiné par un coût du crédit beaucoup trop élevé pour elles.

## **LES PROPOSITIONS**

Certains proposent une aide fiscale massive à l'investissement. La France a pourtant 20 ans d'expérience en la matière ; de telles aides ont, tout au plus, accéléré légèrement le calendrier d'exécution des programmes d'investissement et ce, pour un coût élevé pour les finances publiques. La politique que nous préconisons vise plutôt à une modification durable des comportements. Elle repose sur deux idées :

— **Réduire l'incertitude pour les entreprises** autant qu'un contexte international difficile le permet. L'engagement de ne pas augmenter les cotisations sociales des employeurs, de favoriser la mise en place d'une nouvelle politique salariale prenant en compte les performances de l'entreprise vont dans ce sens. Une **nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés**, réservée aux seuls bénéficiaires non distribués et réinvestis, contrairement à celle décidée par Mr Balladur, fournira un coup de fouet complémentaire en matière d'investissement.

Cette proposition est discutée dans son principe par certains chefs d'entreprises, même si elle est acceptée par beaucoup d'autres, notamment dans les P.M.E. Nous ne la proposons pas pour des raisons de principe, mais seulement pour égaliser le coût des différents circuits

financiers, aussi longtemps que les taux d'intérêt seront aussi élevés.

— Favoriser un effort global de préparation de l'avenir par les entreprises. L'investissement matériel ne constitue qu'une partie d'un ensemble. Son poids va déclinant par rapport aux dépenses de logiciels, d'investissements commerciaux ou de recherche-développement, domaines où notre effort est insuffisant par rapport à nos principaux concurrents ; on devrait dire la même chose des dépenses nécessaires pour que les entreprises disposent d'un personnel qualifié, capable de se reconverter plusieurs fois dans une même carrière professionnelle, susceptible d'innover et de prendre des responsabilités dans l'organisation de son travail.

Au total, l'essentiel pour les entreprises, c'est la stabilité du système fiscal et financier, sa durée et sa simplicité, plutôt que des mesures spectaculaires.

## **DE NOUVELLES AIDES POUR LES PME ?**

Les PME devraient avoir le vent en poupe : elles sont le prototype de ces entreprises de taille humaine où beaucoup aspirent à travailler. Dans le tissu économique, c'est la structure de production bien adaptée pour répondre avec souplesse à une demande de plus en plus différenciée et volatile. Au plan macroéconomique, les PME sont le lieu où se créent aujourd'hui des emplois.

Néanmoins, la vie de PME n'est pas toujours facile, pas plus la vie de l'entreprise que celle des salariés dans l'entreprise : en recensant ces difficultés puis en définissant des réponses, on peut accroître le dynamisme d'une fraction vitale de notre appareil productif. On constate à ce propos que l'Etat, à travers ses décisions centralisées, n'est que rarement l'acteur adapté : des initiatives régio-

nales, éventuellement coordonnées, seront dans de nombreux cas préférables, parce que plus proches du terrain.

— Première difficulté : **le financement**. Pour assurer leur développement, les PME ne trouvent pas toujours les moyens de financements adaptés : crédits trop coûteux, faiblesse des fonds propres, etc... Le succès du « second marché » boursier a prouvé qu'il était possible d'innover. Pour les entreprises de très petite taille auxquelles cette formule n'est pas adaptée, la création de sociétés spécifiques de capital risque (au niveau régional) offrirait une bonne réponse. Quant au crédit, on ne doit pas exclure au niveau des PME l'idée de bonification lorsque les activités en cause correspondent à un avantage comparatif régional qu'il paraît souhaitable de mieux exploiter. Mais il faut dégager aussi les ressources financières à ce niveau régional.

— Seconde difficulté : **la gestion**. Les obstacles auxquels se heurtent les PME sont souvent liés aussi à une insuffisante technicité en matière de gestion. Dans la perspective du grand marché européen, le professionnalisme s'impose là comme ailleurs, tous les chefs d'entreprise en conviennent. Il est souhaitable que le problème soit traité le plus en amont possible en offrant aux patrons de PME les moyens d'acquérir une compétence, laquelle ne s'identifie pas toujours à l'acquisition d'un diplôme universitaire.

L'idée du crédit-formation s'applique aussi aux créateurs d'entreprise, auxquels il faut offrir les plus grandes chances de succès.

— **La succession des chefs d'entreprise** est un problème qui va se poser en France avec une acuité particulière. Des centaines de milliers d'emplois sont menacés si l'on n'améliore pas les procédures permettant, par le bon remplacement des dirigeants, de garantir la pérennité de

l'entreprise. Le gouvernement s'est engagé dans le traitement financier des problèmes de succession, pour faciliter en particulier le rachat par les collaborateurs de l'entreprise. Une formule plus originale consisterait à transposer l'expérience des SAFER en agriculture par l'intermédiaire d'organismes capables de racheter les actions des PME puis de les revendre sous forme de crédit-bail. Au fond, il s'agit de rendre le « marché des successions » plus transparent : que la préparation de la succession devienne systématique et que les candidatures à la reprise soient suffisamment connues.

— **Les rapports internes à l'entreprise**, enfin, n'ont pas encore bénéficié partout, dans les PME, du climat de modernisation des relations sociales qui a marqué notre pays ces dernières années. Des oppositions ou, à l'opposé, un paternalisme d'un autre âge sont encore trop fréquents. Ce sont des obstacles limitant la capacité d'adaptation de ces entreprises aux nouveaux marchés et aux nouvelles technologiques. L'expression collective des salariés est une nécessité si l'on veut que, dans les PME aussi, l'amélioration du climat social soit un facteur de productivité. Il est exclu de transposer des dispositifs adaptés à des entreprises de grande taille et l'on peut penser qu'un **conseil unique** pourrait assumer, dans les petits établissements, les fonctions dévolues dans les grandes unités aux diverses instances représentatives.

## **COMMENT FAVORISER LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES ?**

La création d'entreprises souffre de nombreux maux qui se nomment sous-financement, mauvaise évaluation, formation inadaptée, environnement bloqué, et dont les

conséquences immédiates sont la sanction économique (taux de chute : 60 %) et, à plus long terme, des effets pervers sur le goût des français pour la création d'entreprises.

S'appuyant sur des données inconscientes qui relèvent plus du désir, du pouvoir, du jeu, que de l'argent en lui-même, la création ne se décrète pas : elle se favorise. Toute démarche dans ce sens doit prendre en compte les règles fiscales, financières et culturelles afin d'agir au plus près de la réalité.

### *Les mentalités*

La période récente a connu une évolution importante de l'image du créateur d'entreprises : de patron plus ou moins rejeté par la grande majorité, il est devenu un gageur, envié par une large partie de la population.

Cette image est nouvelle : elle est fragile et le sera d'autant plus si les difficultés économiques s'accroissent : il convient donc de lui apporter le plus grand soin.

Une communication d'envergure nationale doit être pensée, qui n'ait pas l'aspect d'une réclame « coup de poing ». Des émissions telles que « l'Enjeu » ou « Rue des Entrepreneurs » font beaucoup plus dans ce domaine que les colloques. L'utilisation de la télévision est importante si elle est de qualité. La diffusion d'émissions étrangères est également à rechercher. La communication doit intégrer une vision d'ensemble des problèmes qui se posent au créateur ; ce n'est qu'alors qu'elle pourra jouer son rôle formateur.

### *La conjoncture et les marchés*

— Agir sur la conjoncture et les marchés est toujours difficile car la contrainte reste forte. Certes, les actions de relance de la consommation et de l'investissement peuvent produire des effets favorables, mais avec le risque de creuser encore le déficit extérieur. L'action dans ce

domaine est donc subordonnée aux orientations générales de politique économique du pays.

— Il est cependant important d'avoir une connaissance précise des données économiques de base : il existe actuellement en France une masse d'informations inexploitable pour des raisons diverses.

La création d'un **Centre Technique des Produits et Marchés**, recensant les brevets libres, les importations et les importateurs, les masses de marchés et les concurrences, la structure des marges... semble être un point capital pour éviter les mauvaises évaluations. La création d'observatoires locaux et l'utilisation de la télématique pourraient permettre à la France de disposer d'un des meilleurs outils du monde.

L'Etat et ses différentes administrations pourraient, comme cela a été le cas aux Etats-Unis avec la « Small Business Administration », réserver une part des marchés publics aux créateurs de P.M.E.

### *L'environnement fiscal et financier*

Il y a fort à faire dans ce domaine, et c'est peut-être le plus facile puisque l'on parle ici de lois et de décrets, qui se modifient plus aisément que les mentalités.

De nombreuses **mesures fiscales** pourraient favoriser la création d'entreprises. Leur mise en place doit s'intégrer dans le cadre des choix budgétaires, mais il apparaît clairement qu'il y a là une priorité :

- amélioration de l'amortissement fiscal ;
- mise en place d'un crédit d'impôt « création d'entreprise » facilitant la constitution du capital social ;
- déductibilité des intérêts des emprunts personnels servant à la création du capital ;
- défiscalisation des mises en réserve ;
- amortissement à 50 % l'an des participations dans d'autres sociétés.

Une amélioration de l'environnement financier doit également être obtenue ; de nombreuses entreprises nouvellement créées disparaissent parce qu'elles n'obtiennent pas les crédits nécessaires à leur exploitation.

On peut suggérer plusieurs orientations :

- rendre possible l'intervention des sociétés de capital risque dans les SARL et les jeunes SA ;
- faciliter l'essaimage des cadres vers la création d'entreprise en compensant dans une certaine mesure la perte de salaire lorsqu'elle existe ;
- augmenter les primes à l'innovation technologique ;
- généraliser le prêt d'honneur à hauteur du capital.

Dans ces matières, les régions doivent se voir reconnaître des responsabilités spécifiques, sans doute plus que l'Etat (voir page 134).

## **LE DÉVELOPPEMENT PEUT-IL VENIR DES RÉGIONS ?**

La décentralisation, mise en place à partir de 1982, a donné des responsabilités nouvelles aux collectivités territoriales en matière de développement économique.

Leur exercice permet de rapprocher la décision publique du terrain et donc d'adapter les interventions à la diversité des tissus économiques régionaux et locaux. Elle a inauguré un nouveau partenariat avec l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.

Cette nouvelle dimension du développement économique est négligée par le gouvernement qui n'a qu'une vision libérale des problèmes de développement.

Elle est pourtant essentielle au regard de deux enjeux essentiels pour notre pays : l'aménagement du territoire et l'emploi.

— *Une politique d'aménagement* du territoire est un impératif pour remédier aux déséquilibres régionaux qui s'accroissent de plus en plus gravement.

Le centre de la France décline. L'axe Nord-Est risque d'être à nouveau sinistré par les restructurations. Des menaces sur l'emploi apparaissent dans de nombreuses régions. Seule une politique volontariste de développement, menée en commun par l'Etat et les collectivités concernées, permettra de corriger ces déséquilibres économiques et sociaux, en faisant appel à la solidarité nationale.

— *La création d'emploi* passe par une action sur le tissu économique qui ne peut être menée qu'au niveau régional et local. La grande industrie connaîtra globalement un déficit d'emplois dans les prochaines années : l'objectif ne peut être que d'y consolider un niveau d'emploi maximal par la modernisation technologique et la reconquête de la compétitivité.

Pour créer des emplois dans l'avenir, en particulier dans les services, il faut favoriser les autres gisements :

- les activités et les produits nouveaux (innovation) ;
- le tertiaire industriel (investissement immatériel) ;
- la création d'entreprises, en particulier de technologies avancées ;
- le développement des petites et moyennes entreprises (diffusion des nouvelles technologies, formation, encadrement, qualité des produits, exportation, etc...).

**Le développement local** est né dans les régions « laissées pour compte » ; il est né de la prise de conscience qu'il faut compter davantage sur ses propres forces que sur d'hypothétiques créations d'emplois par des entreprises qui viennent de l'extérieur. C'est une caisse de résonance des initiatives locales ; il les aide, les amplifie, invente des formules nouvelles grâce à une meilleure

circulation de l'information à tous niveaux : ici ce sera la création d'une pépinière d'entreprises, là la remise en route d'une production délaissée avec d'autres méthodes de commercialisation, là encore une utilisation polyvalente de bâtiments abandonnés, etc...

Le développement local est aussi une attitude qui, sans prétendre résoudre à elle seule les problèmes de la crise, transforme la société et les mentalités des hommes.

L'intervention des collectivités locales vient en appui et revêt des formes diverses : effort de formation à de nouvelles qualifications, création d'activités temporaires ou d'utilité collective, appuis aux divers créateurs d'entreprises ou aux PME existantes, réorganisation d'une filière, action de promotion de la localité ou de ses produits, amélioration de l'environnement, rénovation de l'habitat ou création de services sociaux pour améliorer le cadre de vie, appui à des initiatives culturelles pour sensibiliser une population et renforcer l'identité d'un « pays ».

Ces actions, inscrites dans un programme, peuvent déboucher sur **une stratégie locale de développement**. Les chartes intercommunales, dont la préparation était inscrite dans la loi de décentralisation, offrent de nombreux exemples de telles approches.

Les conditions de leurs succès sont connues : adoption d'une approche entrepreneuriale ; participation et mobilisation des acteurs, coopération ou partenariat entre milieux publics et privés locaux, formation au développement et à la gestion, professionnalisme des organismes d'appui, etc...

Les effets sur l'emploi de telles initiatives ne sont pas toujours rapidement visibles, car le temps est un facteur clé de ce processus de (re)création, souvent insuffisant pour compenser l'ampleur des destructions qu'implique la « modernisation ». Mais ils sont bien réels à terme.

**Le gouvernement de la gauche avait lancé de nombreuses actions positives notamment dans le cadre des **contrats de plan** :**

- le conseil extérieur aux PMI (fonds régionaux d'aide au conseil) ;
- les transferts de technologie vers les entreprises régionales (pôles technologiques régionaux, centre régionaux d'innovation et de transfert de technologie).

**Des expériences positives ont été menées :**

- soutien à l'investissement productique (plans productiques régionaux du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine, opérations-pilote productique) ;
- aide à l'embauche de cadres dans les PMI ;
- soutien à la création de pépinières d'entreprises ;
- opérations d'amélioration de la qualité des produits ;
- partenariat petites entreprises/groupes industriels ;
- développement local appuyé sur de multiples initiatives : mini-projets, services de proximité, boutiques de gestion, promotion locale, etc...

Toute cette politique est aujourd'hui au point mort : les contrats de plan sont honorés, sans plus ; l'action régionale en matière de recherche et de technologie est en déshérence depuis mars 86.

Il faut relancer et intensifier une politique de développement régional et local, en élargissant le champ des expériences les plus positives qui ont été menées, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement technologique, le soutien à l'investissement productique, l'aide à l'embauche de cadres.

Cette politique implique un renforcement du partenariat entre l'Etat et les régions, et en particulier des contrats de plan Etat-régions.

## FAUT-IL SUPPRIMER LE PLAN ET LA DATAR ?

Né avec Jean Monnet pour organiser après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale la reconstruction et la croissance de la France, le plan a perdu son rôle d'orientateur des priorités nationales vers 1975, quand la croissance s'en est allée. Redistributeurs des fruits de la croissance, le plan et l'aménagement du territoire n'étaient conçus ni pour répartir les sacrifices, ni pour faire face aux reconversions régionales, à la mutation de l'appareil productif, à la crise de la protection sociale et des budgets publics et à toutes les évolutions qu'exige la modernisation de notre économie.

En 1981, nous avons réussi à faire passer l'idée que, plus l'avenir est incertain, plus une planification est nécessaire, et à faire voter en 1982 une loi introduisant le principe d'une planification contractuelle entre l'Etat, les régions et les entreprises publiques. Ce sont **les contrats de Plan**. Mais nous n'avons pas su redonner au Plan la place qui aurait dû être la sienne dans la marche de l'Etat. Il faut aujourd'hui tirer les leçons de cette expérience et rénover la planification à la lumière de quatre principes essentiels :

- inciter les entreprises, les régions et tous les acteurs sociaux à élargir l'horizon de leurs stratégies, à faire un effort de prospective et de réflexion à l'horizon 2000 et parfois plus loin encore ;
- concentrer les orientations de la planification nationale, en relation avec les perspectives européennes et régionales, sur les priorités stratégiques du gouvernement ;
- distinguer clairement, dans l'ensemble de ces orientations, ce qui relève des responsabilités de l'Etat lui-même, et promouvoir la planification contractuelle avec

les autres acteurs, en particulier les régions, qui doivent jouer un rôle moteur dans l'aménagement du territoire ;

— simplifier les procédures de planification pour les rendre moins administratives, plus rapides et plus compréhensibles.

## **LES PROPOSITIONS**

— Regrouper l'actuel Commissariat Général du Plan et la DATAR dans un **Commissariat à la Planification et à l'Action Régionale (COPAR)**, rattaché directement au Premier Ministre, s'occupant à la fois de la planification nationale, de la coordination de l'établissement des contrats de Plan et du soutien aux économies régionales.

Le Commissaire à la planification devrait être choisi parmi les personnalités de tout premier plan, afin que son autorité soit indiscutable et qu'il ait l'indépendance nécessaire dans une relation de confiance avec le Premier Ministre. Il pourrait être assisté d'un **Haut Conseil de Prospective** dont la vision serait largement internationale.

— Faire de l'INSEE un observatoire, national mais décentralisé, capable de faciliter l'évolution des politiques contractuelles.

— Mettre en place au Commissariat en liaison avec la Direction du Budget, une **programmation triennale** indicative des finances publiques, jointe à la loi de finances annuelle.

## RENATIONALISER ?

Lorsqu'on fait le bilan des nationalisations de 1982, il faut se souvenir de la situation quelquefois catastrophique dans laquelle se trouvaient alors plusieurs sociétés nouvellement nationalisées : Bull, Thomson, Rhône-Poulenc, etc... Non seulement les résultats se dégradaient un peu plus chaque année, et le management, habitué au soutien des subventions d'Etat, se montrait peu capable de redresser la situation, mais les efforts de modernisation industrielle restaient largement à faire.

Par l'injection de capitaux propres, par le renouvellement des dirigeants, par la recherche de nouvelles relations aux divers niveaux hiérarchiques de l'entreprise — lois Auroux, loi de démocratisation du secteur public — les nationalisations ont, en réalité, provoqué un sursaut salutaire de notre appareil industriel et une prise de conscience collective de la nécessaire modernisation de notre industrie.

Ce qui est davantage en discussion, c'est la méthode qui a prévalu pour organiser les relations entre l'Etat et les entreprises, méthode qui a été fortement influencée par le niveau de participation de l'Etat dans le capital des entreprises, par la qualification des administrateurs désignés par l'Etat et les pouvoirs dont ils disposaient. Bref, ce qui a fait défaut, c'est la capacité de l'administration à définir une stratégie industrielle qui prenne en compte les réalités de l'entreprise. Ce n'est pas une surprise à vrai dire : les temps de l'industrie sont des temps longs, les temps de l'administration et *a fortiori* ceux des politiques sont souvent des temps courts.

## ALORS, FAUT-IL RENATIONALISER ?

Nous ne devons pas faire des nationalisations une querelle théologique... La mise en œuvre de la politique industrielle passe par diverses mesures sur l'environnement industriel, qui peuvent aller de la simple recommandation, à l'incitation, en passant par une participation à **la réalisation elle-même**. Ce dernier point implique que l'Etat, qui dispose de participations industrielles, puisse gérer celles-ci de façon dynamique, faisant des acquisitions ou revendant des actifs au gré des besoins de sa stratégie. On imagine facilement que l'Etat puisse considérer qu'il est vital, pour notre économie, de conserver la maîtrise de tel ou tel secteur industriel et qu'il soit prêt, dans ces conditions, à participer à l'effort de financement en capital d'une ou plusieurs entreprises du secteur. C'est affaire d'appréciation au cas par cas. Mais les éléments suivants devront être pris en compte :

— Les marges de manœuvres budgétaires seront particulièrement étroites en 1988 et les années suivantes. Compte tenu des actions prioritaires à engager (revenu minimum, éducation, etc...), il n'est pas évident que des « renationalisations » soient en tout état de cause possibles financièrement.

— Il est souhaitable que d'autres partenaires, éventuellement privés, soient associés au capital aux côtés de l'Etat ; c'est la meilleure garantie de l'indépendance de gestion.

— L'Etat doit disposer d'un dispositif extérieur à l'administration, doté de moyens de réflexion et d'évaluation à long et moyen terme et disposant de la capacité à proposer des participations, voire à les gérer, dans la continuité (« **Institut des Participations Industrielles** »).

« Oui » par conséquent à une politique industrielle menée par l'Etat, « oui » à des prises de participations dans des

secteurs stratégiques, « oui » à la participation de l'Etat dans des sociétés d'économie mixte, mais à condition que, dans le même temps, les outils permettant à l'Etat de conduire sa politique industrielle de façon dynamique et continue soient mis sur pieds (voir page 144).

## **BOURSE : À TOUS LES COUPS, ON PERD ?**

Après une période de prospérité éclatante contrastant avec la dégradation du marché du travail, les marchés financiers connaissent depuis octobre 1987 une période noire.

La chute brutale des valeurs boursières, puis leur recul régulier, traduisent la prise de conscience par les opérateurs des dangers que font peser les déséquilibres internationaux. Les pertes en capital intervenues depuis lors et le pessimisme des anticipations qui en résultent créent les conditions d'un ralentissement économique, dont l'ampleur soulève encore de nombreuses interrogations.

Au-delà de ce constat, plusieurs observations méritent d'être faites :

— D'abord sur le rôle de la Bourse : celle-ci remplit une fonction essentielle, à la fois pour les investisseurs qui y trouvent les fonds propres permettant le financement de leurs projets sans recourir à l'emprunt, et pour les épargnants dont le placement en titres financiers est un choix important pour diversifier leur patrimoine. Il est vital pour le bon développement de l'activité économique que la Bourse joue ce rôle en offrant aux intervenants une bonne information et une sécurité raisonnable.

Mais il faut bien admettre que les transactions financières ont depuis quelques années connu un développement spectaculaire obéissant à une logique toute différente. Les

échanges de titres financiers se sont multipliés en fonction de prévisions rapidement changeantes sur la valeur future des actifs.

— Face à cette tendance, que l'on exprime souvent en disant que la sphère financière devenait déconnectée de la sphère réelle, les politiques économiques ont accru les risques d'instabilité en encourageant plus qu'en organisant la fluidité des marchés et la facilité de négociation des titres. La création de nouveaux instruments et de nouveaux marchés comme le MATIF n'a pas perdu ses vertus, loin de là. Mais il faut bien reconnaître que ces possibilités nouvelles ne servent pas uniquement à la couverture des risques, mais peuvent dangereusement alimenter la spéculation.

Pour que la Bourse joue efficacement son rôle de financement à long terme, l'intervention de la puissance publique doit garantir la sécurité des opérations. C'est d'ailleurs la logique qui s'est imposée après la crise des années 30 pour garantir la stabilité du système bancaire et écarter les menaces de panique et de faillites qui avaient aggravé la dépression.

Cela implique que l'on évite le plus possible le divorce entre les anticipations et la réalité, c'est-à-dire que l'on freine l'usage spéculatif des instruments. Concrètement, cela signifie qu'il faut rendre des marchés comme le MATIF moins fluides, en augmentant les coûts de transaction. C'est dans cette voie que s'est orientée l'autorité de surveillance du MATIF en augmentant peu après le krach d'octobre, ce que l'on appelle les « deposits ».

Après la vague de dérégulation, on perçoit d'ailleurs nettement à l'échelle internationale l'amorce d'un mouvement de **re-réglementation**.

On ne doit pas non plus exclure l'idée que les autorités publiques ont le devoir d'intervenir en achetant du papier

sur le marché pour calmer le jeu. C'est ce qu'a fait la banque d'Angleterre l'automne dernier en intervenant sur le titre BP.

Par contraste, l'attitude du ministre français des Finances, se proposant à l'époque d'alimenter encore un marché déjà engorgé, apparaît bien légère ! Pour l'avenir, puisqu'un nouvel accident ne peut être exclu, il n'est pas trop tard pour prévoir ces possibilités d'intervention sous forme par exemple d'un fonds de stabilisation de la Bourse, comme il y eut un fonds de stabilisation des changes.

En réalité, le problème central est celui de l'information et de l'éducation du public. C'est à ce devoir que le gouvernement actuel s'est soustrait pour lancer à tout prix son programme de privatisations, en laissant s'accréditer l'idée qu'à tous les coups, on gagne...

## **FAUT-IL UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE ?**

Depuis la fin de la dernière guerre, on ne compte plus les plans de restructuration mis en œuvre par les différents gouvernements, sous l'égide du ministère de l'Industrie : plan machine-outil, plan textile, plans acier, plan pour les chantiers navals, plan calcul, etc... Le liste est loin d'être exhaustive !

Les nationalisations intervenues en 1981 reposaient sur l'idée que les entreprises nationalisées allaient devenir le fer de lance de la politique industrielle. Mais il a bien fallu constater que dans la compétition internationale, les entreprises avaient leurs propres contraintes et qu'il était difficile, voire impossible, d'y ajouter d'autres exigences, fussent-elles justifiées par la nécessité de doter la France d'un véritable outil industriel compétitif. Le mélange des genres, c'est-à-dire la nomination des présidents en

conseil des ministres, la désignation de fonctionnaires comme administrateurs, et l'intervention directe de l'administration, ont eu pour résultat d'assimiler la Politique Industrielle à l'Interventionnisme de l'Etat.

Et pourtant, l'interventionnisme ne date pas des nationalisations. Toutes les entreprises qui traitent avec l'Etat « donneur d'ordres », c'est-à-dire l'Etat acheteur dépendent, depuis longtemps, des administrations qui passent les commandes. Ce sont les entreprises d'armement (Dassault, Matra, Thomson, etc...), les entreprises de Télécommunications (la CGE), les entreprises engagées dans les programmes nucléaires (Alsthom, Creusot Loire), les entreprises d'informatique (Bull)...

Depuis mars 86, le gouvernement a proclamé bien fort l'indépendance des entreprises, sans pour autant que l'intervention des administrations se modifie, ni que l'Etat cesse ses aides aux secteurs en difficultés. En même temps, le démantèlement du ministère de l'Industrie est bien en œuvre, comme l'atteste le départ précipité de M. Maisonrouge de la direction générale de l'Industrie, et tout annonce la fin de la réflexion en matière de politique industrielle.

## QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE?

Dans le monde économique où la compétition est la règle, il incombe à l'Etat :

- d'être en mesure d'apprécier les grands enjeux économiques et industriels,
- d'élucider les intérêts nationaux concernés par les quelques choix stratégiques décisifs,
- d'inciter les entreprises à ne pas manquer les rendez-vous futurs,
- de créer les conditions d'environnement propices à la reconquête de la compétitivité,

— mais, en toutes matières, de ne pas chercher à se substituer aux chefs d'entreprises !

C'est cela conduire une « politique industrielle », terme auquel on préfère celui de « **stratégie industrielle** ».

Il peut être séduisant de dire « que le meilleur gagne » et de penser que la compétition sauvage permet seule le retour à la compétitivité. Ce serait oublier que la plupart des grandes nations industrialisées conduisent une stratégie industrielle, mènent une réflexion sur l'avenir et prennent les mesures adéquates pour que cette réflexion aboutisse à des actions concrètes. Le plus bel exemple est sans doute la déréglementation des télécommunications aux Etats-Unis, qui n'est en fait qu'une nouvelle réglementation permettant à de grands groupes de devenir encore plus puissants. Autre exemple : celui du Japon, où la réussite à l'exportation doit beaucoup à la concertation entre les entreprises et les administrations sous l'égide du MITI.

Cette stratégie industrielle doit pouvoir compter sur la durée et la continuité. Les temps de la politique sont des temps courts, les temps de l'industrie sont des temps longs. Le début du redressement de l'industrie de l'informatique française intervenu de 81 à 86 doit beaucoup à l'effort constant et soutenu de l'Etat actionnaire pendant cette période.

Les industriels ne s'y trompent d'ailleurs pas et souhaitent en majorité que l'Etat conduise une politique industrielle. Témoins, les industriels de l'électronique qui déplorent de façon unanime l'abandon du programme « filière électronique », lancé par le gouvernement socialiste, même si ce plan apparaît aujourd'hui comme tout à fait insuffisant, compte tenu des enjeux pour notre pays et pour l'Europe.

## **QUELLE STRATÉGIE INDUSTRIELLE ?**

L'Etat doit se doter des outils nécessaires pour :

– **définir pour notre pays les meilleures stratégies industrielles ;**

– **gérer de façon optimum les participations** qu'il détient dans les entreprises qui sont nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies, avec d'autres acteurs qui pourraient être des sociétés privées (voir page 139) ;

– **mettre en œuvre une politique d'accompagnement** afin de permettre le renforcement de la compétitivité française dans la perspective de 1992 : politique de grands travaux, mesures favorisant la modernisation des entreprises, actions sectorielles, recherche-développement, réseaux commerciaux, actions de formation...

Cette fonction est, pour une large part, du ressort des responsabilités de l'Etat et doit donc être assumée par un **ministère de l'Industrie** digne de ce nom.

## **L'AGRICULTURE FRANÇAISE A-T-ELLE UN AVENIR ?**

La France a toujours attaché, et à juste titre, beaucoup de prix à son agriculture. Celle-ci a subi en 30 ans une formidable mutation, la réduction du nombre d'agriculteurs s'étant conjuguée avec l'accroissement des rendements et de la production pour faire de notre pays, aujourd'hui, la plus grande puissance agricole de l'Europe.

L'agriculture :

– contribue à **l'emploi global**, soit directement (1 500 000 emplois), soit indirectement par les services et industries en amont et en aval de ce secteur (585 000

emplois dans les seules industries agricoles et alimentaires) ;

— joue un rôle essentiel dans nos **échanges extérieurs**, puisque le solde agro-alimentaire est largement positif (27 milliards de francs en 1986) ;

— permet d'assurer l'entretien de l'espace national et de l'environnement dans des conditions satisfaisantes pour tous.

## LES MENACES

La révolution agricole a permis d'augmenter bien au-delà des besoins nationaux la production alimentaire tout en assurant le maintien du revenu. C'est la **Politique Agricole Commune** qui a rendu possible ce développement. Or la « PAC » paraît aujourd'hui menacée par ses succès même. Elle est dénoncée comme trop coûteuse (elle absorbe il est vrai les deux tiers des ressources de la Communauté) et comme responsable des excédents agricoles insupportables, en encourageant à produire toujours davantage.

Enfin, la position acquise par la CEE de second exportateur mondial de produits agricoles n'a cessé d'être contestée par ses concurrents et d'abord par les Etats-Unis.

## QUEL AVENIR ?

L'avenir de l'agriculture française est lié à celui de la PAC. Il n'est pas interdit d'espérer qu'une volonté européenne forte puisse imposer des négociations internationales tendant à stabiliser, par des réglementations adéquates, les marchés des principaux produits agricoles faisant l'objet d'un commerce mondial (blé, huiles végétales, protéagineux, viande de bœuf, lait). En attendant, les difficultés actuelles, qui donnent lieu depuis plusieurs

années à des réformes successives de plus en plus contraignantes, doivent impérativement être surmontées et, notamment celles-ci :

— la nécessité d'assurer la maîtrise de la dépense agricole ne doit pas conduire à figer les situations acquises, mais doit permettre une transition progressive vers un système mieux adapté aux besoins réels. Rappelons que l'agriculture européenne bénéficie encore de débouchés sûrs. Nous ne sommes pas confrontés à une demande qui s'effondre mais à une demande qui stagne ou qui se transforme (on ne consomme plus les mêmes produits aujourd'hui qu'il y a vingt ans) ;

— la volonté de maintenir la place de la CEE comme grand exportateur de produits agricoles suppose que soit évité tout démantèlement des mécanismes indispensables à cette activité, et évité aussi un affrontement mal maîtrisé avec les grands pays exportateurs (USA, Argentine, Australie, Nouvelle Zélande...).

Mais l'avenir de l'agriculture française se dessine aussi sur notre sol : **l'agriculture française** dispose de suffisamment d'atouts pour rester durablement un point fort de notre économie. Les atouts sont bien connus : c'est d'abord l'étendue et les aptitudes agronomiques de notre territoire ; c'est aussi le savoir-faire et la qualification de nos agriculteurs et de ceux (chercheurs, techniciens, salariés) qui les appuient et les aident à valoriser leur production ; c'est enfin la manière originale dont les agriculteurs ont su se donner les moyens collectifs d'étudier et de résoudre leurs problèmes communs, que ce soit dans les domaines des approvisionnements et de la transformation (coopération, organisation économique), de la diffusion des résultats de la recherche (CETA, groupement de vulgarisation), de l'utilisation d'outils modernes (CUMA) ou de l'organisation des exploitations (GAEC). Il y a là une richesse qui peut inspirer d'autres agricultures, voire d'autres secteurs chez nous.

Aujourd'hui, notre problème est **d'adapter notre agriculture**, qui avait conçu une évolution « à la japonaise », à un marché stagnant, au moins pour la plupart des grands produits. Alors que tous les symptômes de la crise étaient en vue dès le milieu des années 70, rien n'a été fait pour nous y préparer. Aujourd'hui, les agriculteurs payent le prix de cette imprévoyance. La gauche a commencé à organiser la mutation qui s'impose, mais trop tard pour que ce soit dans de bonnes conditions. Ainsi, il a fallu en 1984, pour éviter le pire, accepter les quotas laitiers, alors que si le problème (évident depuis près de 10 ans) du marché des produits laitiers avait été traité à temps, on aurait certainement pu éviter cette « médecine de cheval ». Celle-ci a eu au moins pour résultat, de préserver le revenu des producteurs de lait alors que le revenu des autres producteurs est en baisse. Cette adaptation devra être poursuivie. Cela impose, bien sûr, des modifications de la PAC ; cela impose aussi de modifier sérieusement les conditions dans lesquelles s'exercera le métier d'agriculteur (situation des personnes, notamment des femmes, modes de financement et de transmission des exploitations...) dans l'esprit des orientations fixées dans le rapport Gouze de 1985. Il faudrait que sa mise en œuvre soit poursuivie avec plus de rigueur et de cohérence que ce n'est le cas aujourd'hui. Une chose est sûre : dans la France de demain, une agriculture dynamique a sa place. Trois pistes méritent d'être explorées :

- en premier lieu, celle des **débouchés industriels** des produits agricoles, par exemple le carburant à l'éthanol. Compte tenu de sa rentabilité inférieure à celle du pétrole, il faut un traitement fiscal favorable. La solution à ce problème ne peut être qu'européenne ;
- en second lieu, une politique audacieuse de **diversification** et de **recherche de la qualité** est indispensable, le consommateur recherchant toujours plus de variété.

Pourquoi ne pourrions-nous pas produire chez nous tout ce que nous importons aujourd'hui comme viandes de cheval, escargots, grenouilles, tomates, noisettes ou fleurs ?

— enfin, il faut admettre que les agriculteurs rendent un service particulier à la collectivité, sous forme d'**entretien, d'aménagement et de protection de l'espace rural**. On s'en rend compte lorsque, malheureusement, des zones entières se désertifient. Ce service devrait être reconnu, et rémunéré sous une forme à étudier.

**LA  
SOCIÉTÉ**

Coll. Michel Foucault.org

Coll. MichelRocard.org

## Y A-T-IL TROP D'ÉTRANGERS EN FRANCE ?

Il y a en France un peu plus de quatre millions d'étrangers, soit 7 % de la population totale. Ce chiffre est comparable à celui de nos voisins (R.F.A. : 7,6 %) et, contrairement aux idées reçues, il est globalement stable dans le temps : en 1930, le pourcentage était de 6,60 %.

Mais il faut surtout avoir conscience que l'écrasante majorité de ces étrangers restera chez nous : 70 % d'entre eux sont installés en France depuis plus de dix ans. Il ne faut pas oublier que nous sommes allés les chercher quand l'économie française avait besoin de bras... et qu'ils paient des cotisations sociales comme les autres. Les discours démagogiques inspirés par l'équation « tant de millions de chômeurs égale tant de millions d'immigrés en trop » sont donc, non seulement absurdes sur le plan économique, cela a été démontré, non seulement scandaleux sur le plan de la justice, mais aussi totalement irréalistes sur le plan pratique... A moins de pratiquer la déportation ?

Il faut, bien au contraire, admettre que l'immigration représente aussi une chance, un atout pour la France, d'abord sur le plan démographique, sur le plan économi-

que ensuite, sur le plan culturel enfin. Ceci ne signifie pas que nos frontières doivent s'ouvrir à nouveau en grand : l'immigration a été suspendue en 1974, cette suspension a été confirmée en 1981 et il n'est pas question d'y revenir. Seul le regroupement familial et l'admission des réfugiés politiques doivent rester autorisés.

## CONSTATS

— Pour tous les pays d'Afrique et d'Asie confrontés à la misère et aux **problèmes de sous-développement**, l'Europe constitue un pôle d'attraction irrésistible. Les problèmes de l'immigration ne peuvent donc être traités indépendamment des autres aspects des rapports Nord-Sud. D'autant plus que les solutions négociées avec les pays de départ sont toujours plus efficaces que la contrainte et les règlements.

— **La France est un pays ouvert** de par sa situation géographique : elle compte 3 000 km de côtes, 3 000 km de frontières terrestres, 580 ports et 685 aérodromes... Il est impossible d'aboutir à une fermeture hermétique de nos frontières.

— **La France est une terre d'accueil** sur le plan historique. Un Français sur quatre aujourd'hui a un aïeul étranger. Notre objectif est **l'intégration**, c'est-à-dire l'insertion à égalité de droits et de devoirs. Nous croyons que toutes les communautés peuvent également s'intégrer, mais qu'il y faut simplement du temps.

— **Les étrangers et leurs familles**, qui travaillent en France souvent depuis de nombreuses années, contribuent à la richesse du pays. Ils ont droit à la sécurité, à la dignité et à la considération de nos concitoyens. En revanche, l'immigration clandestine doit être combattue énergiquement, dans l'intérêt même des étrangers installés régulièrement en France.

## **LES PROPOSITIONS**

### ***Pour lutter contre l'immigration clandestine :***

- **collaboration avec les pays voisins** en vue d'un meilleur contrôle aux frontières et mise au point d'un **visa européen** dans la perspective de 1992.
- ouverture d'une **conférence multilatérale sur l'immigration** associant pays méditerranéens et pays de la Communauté.
- **lutte accrue contre le travail clandestin** en France.

### ***Pour favoriser l'intégration des étrangers en France :***

- **l'école** est le lieu privilégié de l'intégration. Pour y parvenir, elle doit respecter les différences. Tous les enfants peuvent réussir, mais tous ne le peuvent pas au même rythme, de la même manière et dans les mêmes matières. L'uniformité est ennemie de l'efficacité de l'enseignement.
- **l'habitat** est souvent responsable d'un mal de vivre qui dégénère en racisme. Un effort nouveau devra être fait en faveur de la réhabilitation des quartiers dégradés.
- **la loi de 1972 sur le racisme** doit être renforcée afin de mieux sanctionner les actes et propos racistes.
- **le code de la nationalité** (voir page 156) ne doit pas être modifié.
- **la procédure d'expulsion** doit être revue afin que l'exercice normal des voies de recours puisse être garanti aux étrangers.
- **le droit de vote** : dans l'état d'esprit actuel des Français, cette réforme, qui s'est révélée bénéfique en Suède et aux Pays-Bas, ne peut cependant être que l'aboutissement d'un processus et non son commencement. En tout état de cause il faut, pour que les collectivités locales soient davantage à l'écoute de leurs populations étrangères, multiplier les expériences actuelles de participation des immigrés aux commissions municipales

et d'élection de conseillers municipaux à voix consultative.

## **NATIONALITÉ : TOUCHE PAS À MON CODE ?**

Les critères d'attribution de la nationalité sont fondés soit sur la filiation, le droit du sang (comme en Espagne) soit sur le lieu de naissance, le droit du sol (comme aux États-Unis).

Le code français de la nationalité, dont la philosophie n'a pas changé depuis la Révolution réalise une synthèse entre les deux systèmes :

- Est Français l'enfant dont l'un des parents au moins est français. C'est le droit du sang : peu importe ici le lieu de naissance (article 17) ;
- Acquiert la nationalité française à sa majorité l'enfant né en France de parents étrangers s'il a, à cette date, sa résidence en France et s'il l'a eue pendant les cinq années précédentes. C'est le droit du sol (article 44) ;
- Est Français l'enfant né en France et dont l'un des parents au moins y est né. C'est une combinaison entre le droit du sang et le droit du sol. Cette disposition vise notamment les enfants algériens de la seconde génération, dont les parents sont nés en Algérie à l'époque où celle-ci était française (article 23).

### ***Pourquoi y toucher ?***

La question a été soulevée par les clubs de pensée de la « nouvelle droite » et par le Front National. C'est une démarche purement idéologique : l'actuelle majorité ne cherche pas à remédier à une situation dommageable, mais agit sous la double contrainte de la pression de

l'extrême droite et du souvenir de ses propres engagements électoraux.

Le débat concerne pour l'essentiel la modification de l'article 44 du code, c'est-à-dire les personnes nées en France de parents étrangers. Après avoir envisagé de soumettre l'acquisition de la nationalité française à des conditions de fond (absence de condamnations judiciaires, assimilation), le gouvernement s'oriente sur la suggestion de la Commission de la Nationalité, vers une réforme plus légère n'exigeant plus, pour les personnes concernées, qu'une manifestation formelle d'adhésion à la nationalité française, une simple déclaration.

Tout a été dit sur ces propositions. Elles créent une différence injustifiée, au sein d'une même génération, entre ceux dont les (ou l'un des) parents sont Français et ceux dont les parents sont étrangers. Nous ne voyons pas la nécessité de toucher au code sur ce point. Nous en voyons bien, au contraire, les risques.

### *Une réforme libérale ?*

A l'inverse, certains souhaitent réformer le code pour l'assouplir. L'article 44 serait modifié pour permettre aux enfants nés en France de parents étrangers non pas d'acquérir la nationalité française à leur majorité et sous condition de résidence, mais d'être français dès leur naissance. D'autres ont suggéré de faciliter les procédures de naturalisation en les rendant plus rapides et plus transparentes.

De telles propositions vont dans le bon sens. Est-il pour autant opportun de se lancer dans une réforme des textes qui risque de diviser l'opinion, alors que ce sont d'abord les situations concrètes qu'il faut améliorer ?

## **LES PROPOSITIONS**

Ne touchons pas au code, même s'il n'est pas parfait. Dépensons plutôt nos énergies à résoudre concrètement les problèmes d'insertion et d'intégration des immigrés : ce n'est pas une mince affaire (voir page 153).

## **L'ÉGALITÉ DES SEXES EST-ELLE POUR DEMAIN ?**

L'égalité a fait son chemin au cours des vingt dernières années :

- plus de liberté et, notamment, la liberté de maîtriser la procréation,
- plus d'égalité au sein de la famille où le père et la mère disposent désormais des mêmes droits, dans la vie professionnelle où, grâce à la loi de 1983, il n'est plus licite de soumettre une femme à une quelconque discrimination,
- plus de fraternité et plus de solidarité : des actions ont été menées, en matière de formation notamment, et on s'est préoccupé d'aider les plus défavorisés (personnes âgées, parmi lesquelles les femmes sont fortement majoritaires, divorcées, auxquelles la pension due pour enfants à charge n'est pas payée, etc...).

### ***La vie quotidienne***

Mais la mise en place de ce dispositif ne suffit pas. Encore faut-il faire passer dans le quotidien le respect des valeurs qui sont inscrites dans les textes. Or, dans tous les domaines, on note des déséquilibres auxquels il serait urgent de remédier.

Ainsi, en matière d'IVG, tant que l'accès de toutes les femmes à une information contraceptive de grande en-

vergure n'aura pas été réalisée, les très jeunes demeureront celles qui « paieront » pour une relation établie à deux : c'est une première inégalité qu'il faudra s'employer à réduire.

### *La vie professionnelle*

Dans la vie professionnelle aussi, malgré de gros progrès enregistrés dans la période récente que traduit la forte augmentation du nombre des femmes dans le monde du travail, les femmes demeurent, pour des raisons liées à leur itinéraire familial et scolaire, au bas de l'échelle des métiers, plus cantonnées que les hommes dans des emplois précaires, plus vulnérables au chômage. Par ailleurs, **la moyenne des salaires féminins** reste nettement inférieure, à fonction identique, à celle des hommes.

Ce déséquilibre doit disparaître dans les générations futures. Cela ne pourra être obtenu que si les filles, non seulement continuent à faire des études au même titre que les garçons, mais embrassent de surcroît les filières scientifiques et techniques où elles sont en trop petit nombre. Il importe également qu'elles ne continuent pas à effectuer, comme c'est encore le cas, la plus grande part du travail domestique et éducatif qui s'ajoute à leurs propres charges professionnelles. Cela suppose que les hommes puissent accomplir une partie de ces tâches. Le travail « familial » n'est pas susceptible d'être entièrement délégué à des instances extérieures et il faudra repenser l'organisation du temps de travail afin que les deux parents puissent également profiter de la vie de famille. Cela suppose que la société accueille l'enfant bien mieux qu'elle ne le fait et lui assure la place de crèche, de mini-crèche, de garderie, et d'école à laquelle il a droit sans qu'il souffre du surnombre et sans que ses parents (pour l'instant surtout sa mère) aient à entreprendre chaque jour une course contre la montre.

Cela suppose le développement du **congé parental**, encore trop marginal aujourd'hui. Le congé parental permet à l'un ou à l'autre des parents (ou à l'un et à l'autre) de disposer de temps lorsque les enfants sont petits. Il permet donc de mieux distribuer le « temps de travail » et le « temps choisi » au cours de l'existence en fonction de la présence de jeunes enfants dans la famille. C'est une des formes de la nécessaire réduction du temps de travail (voir page 78).

Dans une telle perspective, il est souhaitable que la loi actuelle soit revue afin que, par des mesures plus incitatives, le congé parental se développe à grande échelle.

### *La vie politique et syndicale*

L'égalité doit aussi s'affirmer sur le terrain politique et syndical. A l'heure actuelle, à peine 6 % des députés sont des femmes alors qu'elles forment 52 % du corps électoral. A cet égard, la France se trouve à l'avant-dernier rang des pays de la Communauté européenne, juste avant la Grèce, alors que l'Allemagne compte 15 % de représentantes féminines au Bundestag et le Danemark 26 % dans son Parlement. Les femmes devraient être sollicitées pour entrer davantage dans les partis politiques et les états-majors devraient avoir plus à cœur de faciliter leur montée dans les appareils et leur présence sur les listes de candidats.

Le problème réside dans la composition des sections de base. C'est dès ce niveau que s'opère, à cause de la répartition des tâches dans la vie privée, et aussi à cause des préoccupations à dominante masculine qui animent ces organismes, une sélection qu'aucun quota placé aux niveaux supérieurs ne peut permettre de compenser.

### *La solidarité*

En matière de **solidarité**, nous devons prendre en compte toutes les femmes qui n'ont pas de couverture sociale — en particulier celles qui se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants et qui ne peuvent pas accéder au travail — et leur assurer les droits à la retraite et à l'assurance maladie, par une cotisation individuelle faisant suite à la couverture assurée par les Caisses d'Allocations familiales pour les mères des jeunes enfants. Ces droits et les niveaux de cotisations sont à harmoniser avec les droits ouverts par le revenu minimum garanti.

Rappelons enfin que l'égalité entre les hommes et les femmes ne signifie pas perte d'identité pour les uns et les autres, mais respect d'autrui.

### **LA PROGRESSION DE LA DÉLINQUANCE EST-ELLE FATALE ?**

La sécurité fait partie des toutes premières préoccupations des Français. Mais ce n'est pas la grande criminalité, ni même le terrorisme, qui les inquiètent réellement. C'est la petite et moyenne délinquance (cambriolages, vols à la tire, arrachages de sacs à mains, etc...) qui est principalement responsable du sentiment d'insécurité.

Il est vrai que cette forme de délinquance a fortement augmenté depuis quinze ans. Le rapport Peyrefitte (1977) le montre bien : c'est à partir de 1970 que l'augmentation de la délinquance est devenue préoccupante. Les causes en sont connues : une urbanisation inhumaine, la croissance du chômage, le déracinement des populations, l'éclatement de la cellule familiale et, selon l'expression d'Alain Peyrefitte lui-même, « l'organisation de la tentation que constitue la société de

consommation ». En somme, comme le disait encore le maire de Provins, « une partie importante de la délinquance est le fait d'individus qu'une action de prévention efficace aurait pu écarter du chemin de la violence ». Quel dommage que la droite n'ait pas suivi ces sages préceptes ! La gauche au pouvoir s'est efforcée, elle, d'agir à la fois sur les causes de la délinquance et sur ses effets, en combinant à la fois prévention, répression et action en faveur des victimes. Cette action commence d'ailleurs à produire ses fruits, comme le prouve l'évolution de la criminalité.

Nombre total de crimes et délits :

de 1972 à 1982 : + 10 % par an

1983 : + 4,4 %

1984 : + 3,3 %

1985 : - 2,8 %

1986 : - 8 %

1987 : - 4 %

## PRINCIPES

Notre démarche en matière de sécurité est incontestablement différente de celle de l'actuel gouvernement :

— rechercher les véritables causes de la délinquance, au lieu de chercher des bouc-émissaires (les jeunes, les étrangers, etc...),

— intervenir en amont des problèmes, car la prévention est toujours plus efficace à terme, moins coûteuse et moins dangereuse pour les libertés que la politique du « tout répressif »,

— chercher à faire participer tous ceux qui sont concernés par les problèmes de délinquance (élus, policiers, magistrats, éducateurs, etc...) et de manière décentralisée,

— donner aux services publics concernés les moyens nécessaires, que ce soit la police, la justice, l'administration pénitentiaire ou l'éducation surveillée.

## **LES PROPOSITIONS**

– **Création d'un Conseil supérieur de la sécurité publique** : placé auprès du Premier Ministre, il comprendrait des élus, des représentants de la police, de la gendarmerie, de la justice et des personnalités qualifiées venant d'horizons divers. Il serait présidé par une personnalité indépendante et de grand renom. Il donnerait au gouvernement son avis sur toute question intéressant la sécurité publique (par exemple : répartition des compétences entre police et gendarmerie, problème des polices municipales, etc...), serait responsable de la publication de statistiques fiables sur la criminalité, et pourrait être saisi en cas d'incident mettant en cause les forces de l'ordre.

– **Adoption d'un plan de modernisation de la justice**, pluriannuel, comme il y a eu un plan de modernisation de la police (voir page 164) ;

– **Coordination véritable des moyens de police et de sécurité** entre les mains d'un responsable départemental ;

– **Mise au point d'un programme interministériel de lutte contre la délinquance**, sous l'égide du Conseil National de Prévention de la Délinquance, mettant l'accent sur :

– la prévention de la toxicomanie (voir page 170) ;

– l'îlotage, c'est-à-dire une présence policière proche des gens, dans les quartiers ;

– le développement des peines de substitution, et notamment du Travail d'Intérêt Général (TIG) qui permet d'éviter le recours systématique à l'emprisonnement pour les petits délinquants.

## COMMENT AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE ?

La justice est sur la sellette. Aux critiques traditionnelles sur sa lenteur, son hermétisme et sa dépendance à l'égard de l'exécutif, sont venues s'ajouter des attaques sur ses dysfonctionnements, sur l'arbitraire, l'incompétence ou la politisation des juges...

Cette situation est plus préoccupante qu'il n'y paraît. La confiance des citoyens dans la qualité et l'indépendance de la justice ne peut durablement s'altérer sans préjudice pour l'État de droit et le fonctionnement démocratique des institutions.

### LES PRINCIPES

#### *La justice est un service public*

Elle doit régler, dans les meilleures conditions d'efficacité et de rapidité, les litiges qui lui sont soumis en matière civile, en matière pénale comme en matière administrative. Elle doit dégager, dans l'application de la loi, une jurisprudence claire et constante, facteur de sécurité juridique pour l'ensemble des acteurs de la société civile.

#### *La justice n'est pas un service public comme les autres.*

L'exigence de la séparation des pouvoirs est affirmée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'indépendance de l'autorité judiciaire est garantie par la Constitution. La justice n'est donc pas une « administration » ordinaire. Le souci de sa modernisation et de son bon fonctionnement doit se concilier avec le respect du principe de son indépendance.

## **LES PROPOSITIONS**

### ***Pour désencombrer la justice***

Il faut décharger la justice d'un certain nombre de contentieux dont la gestion serait confiée à d'autres organismes : les banques en matière de chèques, les assurances en matière d'indemnisation des accidents de la circulation, la police, la gendarmerie ou l'autorité préfectorale en matière d'infractions routières. Dans tous les cas, le recours à la justice resterait évidemment possible.

Il faut aussi redéfinir la mission du juge. Le juge est celui qui dit le droit, avec un souci légitime de préserver l'équité. Or, on tend à en faire de plus en plus le garant de l'insertion ou de la réinsertion sociale (en particulier pour le juge des enfants et le juge de l'application des peines). Le juge n'est ni un administrateur, ni un travailleur social. Cela n'exclut pas de confier ces fonctions sociales à un vaste service administratif dépendant du ministère de la Justice. Mais ce n'est pas le rôle du juge.

### ***Pour améliorer le recrutement des magistrats***

Le corps judiciaire doit s'ouvrir sur l'extérieur.

Le détachement des magistrats dans d'autres administrations, voire dans le secteur privé, doit être encouragé.

Le recrutement de professionnels de qualité, par intégration directe, doit être renforcé. Encore faut-il garantir à ces derniers un niveau de rémunération compatible avec celui atteint dans leurs activités antérieures. L'intégration doit être la consécration d'une réussite professionnelle et non l'issue honorable d'une carrière médiocre.

« L'échevinage », qui associe des magistrats et des professionnels élus, doit être étendu à d'autres juridictions, comme le proposait Robert Badinter. Par ailleurs, compte tenu de la réussite des conseils de prud'hommes,

**des juridictions paritaires** pourraient être créées dans beaucoup de domaines concernant la vie quotidienne.

***Pour faciliter l'accès à la justice.***

La transparence doit être assurée par la publication d'un barème **indicatif** des honoraires d'avocats pour les litiges les plus courants. Cette réforme ne pourra se faire qu'en concertation avec l'Ordre des avocats, et de manière décentralisée.

Il faut aussi renforcer l'aide judiciaire pour les plus démunis, ce qui suppose de réévaluer les plafonds de ressources pour l'accès à l'aide judiciaire et de revaloriser le montant des indemnités versées aux avocats.

***Pour mieux faire exécuter les décisions de justice.***

Celui qui a gagné son procès, à la suite d'une longue procédure, se retrouve parfois dans l'impossibilité de faire exécuter la décision rendue.

Il appartient à l'autorité judiciaire, et plus particulièrement au parquet, de veiller et de prêter son concours à l'exécution effective des décisions prises. Cela vaut pour les décisions prises en matière civile comme pour celles prises en matière pénale au profit des victimes.

***La réforme de l'instruction.***

Méfions-nous des réformes dictées par le souci de plaire à l'opinion ou de tenir en lisière des juges trop indépendants... La collégialité n'est pas la panacée. D'ailleurs elle existe déjà au niveau de l'appel (chambre d'accusation) et la pratique a montré qu'elle ne garantissait pas forcément un plus grand respect des libertés que le juge unique (voir les tribunaux des flagrants délits).

Le véritable problème est celui de **la nature inquisitoire ou accusatoire de la procédure d'instruction**. L'actuelle procédure inquisitoire, qui remonte au XVI<sup>e</sup> siècle, est de plus en plus critiquée. On peut y introduire des éléments

de procédure accusatoire. Une commission de « sages » réunissant des magistrats, des avocats, des policiers et des gendarmes, des professeurs de droit et des journalistes devrait y réfléchir et proposer des solutions. Cette commission pourrait aussi réexaminer la règle du **secret de l'instruction**, qui n'assure pas réellement la protection de l'inculpé.

Enfin, les récentes décisions concernant le « **secret-défense** » ont montré la faille que ce dernier représente dans l'État de droit. Pour concilier les intérêts de la défense du pays et les exigences de la justice, une commission juridictionnelle nationale composée de magistrats et de représentants du ministre de la Défense et du ministre de l'Intérieur, pourrait être appelée à statuer, à huis clos et par décision non motivée, sur la recevabilité de ce genre d'exception.

#### *Pour accélérer le cours de la justice administrative.*

L'actuelle réforme de la justice administrative, qui crée des cours d'appel pour les décisions des tribunaux administratifs, a pour unique objet de désencombrer le Conseil d'État. C'est mieux que rien.

Mais une autre réforme aurait été envisageable qui rapprochait davantage la justice administrative des usagers : la création d'une sorte de juge de paix administratif dans chaque département, dont les décisions relèveraient en appel des tribunaux administratifs et en cassation du Conseil d'État.

#### *Pour moderniser l'appareil judiciaire.*

La justice, c'est aussi des moyens. Si la priorité budgétaire doit être accordée à l'administration pénitentiaire, il n'en demeure pas moins indispensable de moderniser l'équipement et le fonctionnement des juridictions et en particulier des greffes. Un **plan pluriannuel de moderni-**

**sation des cours et des tribunaux**, analogue à celui adopté pour la police en 1985, s'avère nécessaire.

La modernisation des moyens, par un recours accru à l'informatique notamment, doit permettre de réaliser des gains de productivité et d'améliorer la qualité des services sans création nette de postes.

Il faut aussi rationaliser les méthodes de gestion qui sont passablement embrouillées dans les juridictions. A la dualité bien connue du siège et du parquet se superpose en effet celle des magistrats et des greffiers ; si bien que du président, du procureur ou du greffier en chef, on ne sait plus qui gouverne dans un tribunal. Il faut clarifier les compétences des uns et des autres en matière de gestion et resserrer le commandement entre les mains du président.

## **FAUT-IL CONSTRUIRE DE NOUVELLES PRISONS ?**

Les prisons n'affichent jamais « complet ». Les détenus sont donc en surnombre dans les cellules : actuellement plus de 50 000 détenus pour 32 000 places.

Cette situation est alarmante. La surpopulation pénale n'étant pas également répartie sur l'ensemble des établissements, certains d'entre eux — principalement les maisons d'arrêts — sont occupés à 250 % voire à 300 % de leur capacité d'accueil. La promiscuité qui en résulte interdit toute politique de réinsertion, car elle mélange prévenus et condamnés, majeurs et mineurs, criminels endurcis et délinquants occasionnels.

Les conditions d'hygiène sont réduites au minimum. L'administration ne peut garantir au détenu son droit le plus élémentaire : la dignité. A cela s'ajoute le danger que représente la contagion du SIDA, lorsqu'on sait que le

taux des séropositifs dans la population pénale est de l'ordre de 15 à 20 %.

Ce tableau est dur. Il n'est pas forcé.

## **LES PROPOSITIONS**

Deux types de mesures doivent être mis en œuvre :

- la réduction de la population pénale,
- la construction de nouvelles prisons.

### ***Réduction de la population pénale :***

- à long terme : par une politique de **prévention de la délinquance** (voir page 161),
- à moyen terme : par le développement des **alternatives à l'emprisonnement**. Il s'agit de substituer le contrôle judiciaire à la détention provisoire et en matière de condamnation, de recourir aux peines de substitution et notamment au Travail d'Intérêt Général.

### ***Construction de nouvelles prisons***

Le programme de **construction de 15 000 nouvelles places** apparaît à moyen terme comme une proposition raisonnable.

Mais la polémique sur la privatisation, dont la responsabilité incombe au Garde des Sceaux, aura eu pour seul effet de retarder de dix-huit mois à deux ans les mises en chantier pourtant commandées par l'urgence.

Fixer un objectif quantitatif ne suffit pas :

- les lieux d'implantation doivent correspondre aux besoins de la justice. Il faut diversifier dans chaque région les types d'établissements et faire porter l'effort vers les régions sous-équipées ;
- il faut éviter l'implantation de maisons d'arrêt en rase campagne et favoriser la construction de petites unités (200 à 300 places) ; les liens avec les familles doivent

être préservés et les contacts facilités, car ils contribuent à la réinsertion ;

— il faut envisager, car ils sont moins coûteux, des centres de détention à sécurité allégée pour accueillir les détenus les moins dangereux ;

— il faut rénover des établissements vétustes ;

— enfin, le travail rémunéré dans les prisons doit être généralisé.

L'ensemble de ce programme coûte cher, d'autant qu'il faudra recruter et former de nouveaux personnels. Il s'agira d'une priorité pour le budget de la justice.

## **PEUT-ON FAIRE RECULER LA TOXICOMANIE ?**

L'ampleur de la toxicomanie est mal connue. En progression constante depuis une vingtaine d'années dans les pays occidentaux, elle a tendance, semble-t-il, à se stabiliser. En France, on évalue à plus de 100 000 le nombre de toxicomanes dépendants, usagers de drogues dures (essentiellement l'héroïne) et sans doute à plus d'un million le nombre d'usagers, réguliers ou occasionnels, de drogues douces (essentiellement le cannabis). La grande majorité des toxicomanes sont des hommes de dix-sept à vingt-cinq ans ; la proportion des jeunes a tendance à s'accroître.

On note une certaine stabilisation de l'usage de l'héroïne, et une banalisation du haschich, surtout chez les jeunes. Pour la cocaïne, il y a risque d'explosion si les producteurs boliviens font du « dumping » ; la coke remplacerait alors le H auprès des adolescents, ce qui commence déjà dans certains quartiers « chics »...

Le « coût » social et humain de la toxicomanie ne saurait se limiter aux seuls morts par overdose (200 en 1985 et

185 en 1986 en France, selon les statistiques officielles, mais ce chiffre peut être multiplié en fait par dix). A cela, il convient d'ajouter :

- une nouvelle source de profit pour la pègre ;
- le passage à la délinquance d'un grand nombre d'héroïnomanes pour se procurer l'argent nécessaire à leur consommation ;
- la contamination du SIDA par l'utilisation collective des seringues, au sein d'une population peu réceptive aux campagnes de prévention. 60 à 70 % des toxicomanes seraient séropositifs aujourd'hui.

### *Comment lutter contre la toxicomanie ?*

L'expérience des quinze dernières années incite à la prudence : échec des politiques coercitives, malgré les spectaculaires « démantèlements » de filières... aussitôt reconstituées sous d'autres formes ; échec des politiques « compréhensives » menées en Hollande puis en Espagne et qui semblent n'avoir eu pour effet que d'augmenter la consommation générale des drogues.

Quant à la stabilisation de la toxicomanie évoquée plus haut, elle est plus liée, semble-t-il, à une certaine désaffection voire à un rejet des jeunes à l'égard de la drogue, qu'à un quelconque succès des politiques gouvernementales.

Ces quelques observations donnent à penser que **la lutte contre l'offre de drogue restera vaine tant que l'on ne maîtrisera pas l'évolution de la demande.** Autour de ce principe, peuvent être définis des objectifs ; la prudence n'interdit pas la détermination.

## **LES PROPOSITIONS**

### ***Actions sur l'offre***

- une meilleure coordination entre gendarmerie, police et douanes.
- Négocier des accords avec les pays producteurs de drogue visant à la réduction de leur production dans le cadre de programmes de coopération économique.
- Amplifier la coopération policière internationale et augmenter les moyens de l'Office central des stupéfiants.

### ***Actions sur la demande***

- Organiser des campagnes de prévention contre la drogue, soit dans les médias, soit par les relais de l'école, des familles, des travailleurs sociaux et des associations. Les ministères de l'Éducation et de la Jeunesse et des Sports ont ici un rôle essentiel à jouer.
- Augmenter encore les moyens de la Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie (son budget est de 250 millions de francs en 1988) et la rattacher au Premier Ministre et non au Garde des Sceaux.

### ***Traitement des toxicomanes***

- Ne pas dépénaliser l'usage des drogues « douces ». L'interdiction doit subsister pour éviter que l'usage se déplace vers les drogues « dures ». Maintenir donc des sanctions, mais proportionnelles à la gravité de l'acte, sans recours possible à l'emprisonnement. L'amende est une solution simple qui maintient l'interdit sans marginaliser celui qu'elle frappe. La difficulté est que celui-ci est souvent insolvable.

En ce qui concerne les usagers-revendeurs (dealers) qui contribuent pour une bonne part à la propagation de la drogue chez les jeunes, les sanctions doivent être sévères.

— Privilégier les soins et la réinsertion pour les usagers de drogues « dures ». Le sevrage physique ne suffit pas, s'il n'est suivi du sevrage psychologique. Ce dernier ne peut être imposé sous la contrainte ; il suppose une démarche volontaire du toxicomane. C'est la voie la plus difficile pour l'intéressé comme pour ceux qui le prennent en charge ; c'est la seule possible pour rendre au corps social un individu libre et maître de son existence.

## **L'ARGENT ET LA POLITIQUE : ENFIN LA TRANSPARENCE ?**

Le projet de loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales devrait permettre de mettre un peu d'ordre dans une matière qui le mérite bien. Le fait est qu'aucune réglementation sur le financement des partis n'avait pu aboutir en France jusqu'à ce jour ! Nous sommes en retard, de ce point de vue, sur les démocraties modernes, États-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et... Québec.

## **POURQUOI RÉGLEMENTER ?**

La démocratie exige que la compétition soit équitable entre les candidats. Or, les moyens d'information de masse de plus en plus sophistiqués entraînent des coûts gigantesques que les partis politiques ou les candidats ne peuvent plus assumer par les méthodes normales de financement des actions politiques, c'est-à-dire les cotisations et les dons des particuliers. Le handicap financier est d'ailleurs d'autant plus important que les partis sont dans l'opposition et ne disposent donc pas des moyens gouvernementaux...

D'où le choix douloureux entre une pauvreté honorable mais peu efficace électoralement, et des moyens obscurs, parfois douteux, voire parfaitement illégaux, qui altèrent la démocratie et même la mettent en danger.

Cette situation, qui ne pouvait qu'empirer faute de remèdes, n'est plus tolérable. De droite à gauche, chacun se dit prêt à y mettre fin : ce doit être l'occasion d'obtenir des solutions acceptées par l'ensemble des formations politiques.

### QUELLES MESURES ?

#### *— Le plafonnement strict des dépenses électorales*

C'est lors des campagnes électorales, au sens large du terme, que l'inflation des coûts atteint des sommets. Heureusement, d'ailleurs, la loi « Léotard » qui autorisait la publicité politique à la télévision a été abrogée. Elle aurait entraîné une nouvelle hausse exorbitante des dépenses, et donc une inégalité croissante entre grandes et petites formations.

La solution consiste à fixer un montant maximal de dépenses électorales autorisées, à définir en fonction de la nature du scrutin.

Le dépassement du maximum autorisé devrait être sanctionné pénalement et constituer un motif d'annulation de l'élection.

Enfin, les responsabilités seraient identifiées clairement : celle du candidat, évidemment, ainsi que celle du mandataire désigné par lui et seul habilité à effectuer les paiements. Ce dernier serait tenu de fournir des comptes détaillés et justifiés à l'issue de l'élection. De même, les publicitaires et prestataires de service qui interviennent dans le domaine politique devraient, sous peine de sanctions pénales, identifier comme telles les dépenses correspondantes et les tenir à disposition du juge de l'élection.

### ***Un financement public plus important des dépenses électorales***

Un financement public des dépenses électorales, allant bien au-delà du régime actuel du remboursement des frais électoraux, devrait assurer plus d'égalité entre les candidats. Il devrait être fixé forfaitairement par le législateur et pourrait se situer aux environs de la moitié du montant maximum autorisé.

Ce financement public doit-il être acquis quelle que soit l'audience obtenue par le candidat ? Le souci de respecter le droit des minorités doit être tempéré par la nécessité de dissuader les candidatures fantaisistes : aussi, un seuil pour avoir droit au financement public forfaitaire est-il indispensable, mais à un niveau assez bas et en tout cas pas au-delà de celui, traditionnel, de 5 % des suffrages exprimés.

Le forfait public ne pourrait en aucun cas être supérieur au montant des dépenses réellement effectuées, pour lesquelles chaque candidat serait tenu de fournir un état détaillé et les justificatifs.

### ***La transparence du financement privé des campagnes électorales et des partis politiques.***

Il faut accepter l'idée d'un financement public des partis politiques même si l'opinion ne semble pas prête à payer des impôts supplémentaires à cette fin.

Le seul financement privé est source d'inégalités et conduit à de nouvelles dérives. Une plus grande transparence est nécessaire.

L'interdiction des dons par les entreprises doit être maintenue, car, même plafonnés, ceux-ci sont répartis inégalement entre les partis, chacun le sait bien.

Le financement public doit avoir une contrepartie : celle de la transparence des comptes et d'un minimum de

contrôle, compatible avec la liberté d'action et d'expression des partis garantie par la Constitution.

### *Le patrimoine des hommes politiques*

La déclaration obligatoire par les hommes politiques ayant des responsabilités nationales de **l'état de leurs revenus** et de **leurs biens**, en début et en fin de mandat, est une excellente chose. La question qui reste posée est celle de l'accès des citoyens à cette déclaration et celle de sa publicité. Nous sommes partisans de la transparence la plus grande.

## **LE FRONT NATIONAL A-T-IL SA PLACE DANS UNE DÉMOCRATIE ?**

L'irruption du Front National sur la scène politique a été analysée trop souvent comme un phénomène insolite.

Si l'on se reporte à l'histoire de ce siècle, l'on s'aperçoit qu'en réalité le « national-populisme » est une donnée quasi constante de l'éventail politique. Suivant les événements, suivant aussi les hommes qui l'incarnent, son audience varie considérablement.

Après la défaite de 1870, c'est contre le régime républicain que se mobilise l'extrême droite de l'époque. Cette haine du système démocratique va durer jusqu'à la guerre de 40 sous l'influence de l'Action française, avec un moment fort : le boulangisme, qui se noie dans la dérision après avoir fait trembler la République.

L'affaire Dreyfus marque l'apogée de ce courant et aussi le début de son reflux.

Après la Grande Guerre, le fond de commerce du national populisme tourne essentiellement autour de l'esprit « ancien combattant ». Les ligues attaquent sans trêve le système démocratique et entraînent dans la boue les hommes politiques qui se succèdent au pouvoir. Des journaux mènent la danse, au premier rang desquels il faut citer l'*Action Française*, *Royaliste* et *Gringoire*.

Après la crise de 1929 et grâce au prétexte du scandale Stavisky, dans lequel se trouvent impliqués un certain nombre de politiciens, la colère de la petite bourgeoisie appauvrie par la crise et les frustrations d'une fraction des anciens combattants sont exploitées par la droite alliée à l'extrême droite et c'est la révolte sanglante du 6 février 1934.

Les émeutiers tentent d'envahir le Palais Bourbon et de mettre à bas la République. Il faut souligner que le fascisme règne sur l'Italie, que le nazisme imprègne progressivement l'Allemagne et que l'idéologie autoritaire s'empare d'une fraction non négligeable d'intellectuels et de possédants français.

En 1936, la présence à la tête du pouvoir d'un socialiste juif, Léon Blum, déchaîne la fureur des journaux fascistes. La bourgeoisie est terrorisée par la vague de grèves qui salue l'installation du nouveau gouvernement. La guerre civile espagnole exacerbe encore les passions. La droite française appuie la rébellion franquiste et salue l'intervention nazie qui se porte au secours des ennemis de la république espagnole. Ceux-ci en profitent pour expérimenter en grandeur réelle les armes et la stratégie nouvelle mises au point par l'état-major de la Wehrmacht.

En France, le Sénat et la majorité du Parti radical abattent le Gouvernement du Front Populaire. Puis c'est

le honteux abaissement de Munich salué par une majorité de Français comme un épisode heureux et qui en réalité ne fait que reculer l'affrontement inévitable. Le régime de Vichy, la collaboration avec l'hitlérisme, permettent d'éclairer le vrai visage du national-populisme.

Le pseudo-patriotisme dont il s'était si longtemps affublé ne lui sert que de couverture pour mettre en accusation les démocrates. Son but unique est l'institution d'un régime autoritaire.

La victoire remportée en 1945 va durablement empêcher l'expression publique de l'extrême droite.

Celle-ci se camoufle derrière des mouvements de droite anti-gaullistes mais garde une implantation non négligeable dans certains cercles de l'armée et chez les nostalgiques du Vichysme.

Ce sera successivement le poujadisme, dans lequel s'illustre déjà l'actuel leader du Front national, puis la défense de l'Algérie française et l'OAS.

De nouveau l'extrême droite s'empare sans vergogne du patriotisme pour défendre l'intégrité de l'Empire.

Enfin, dernière résurgence en date, Le Pen. Comme ses prédécesseurs, il pratique xénophobie, racisme, antisémitisme, appel à un gouvernement fort, simplismes, injure... Comme ses ancêtres, après une phase ascendante, tout porte à croire que quand le reflux viendra, le F.N. se déchirera en sectes multiples qui ne trouveront pire ennemis que la secte voisine au gré des ambitions personnelles.

## ***NOTRE POSITION***

Alors, le Front National a-t-il sa place dans notre démocratie ? C'est naturellement aux électeurs de décider.

Mais le devoir des démocrates et au premier rang des socialistes doit être, comme en son temps l'a fait Jaurès, de lutter sans relâche contre cette tentation permanente d'abêtissement qui est un crime contre l'esprit, l'intelligence et la générosité.

Cela implique de ne pas laisser sans réponse les inquiétudes des Français sur des sujets qui les touchent de près.

Cela implique aussi de donner toujours une priorité absolue au combat contre l'extrême droite, contre toute forme d'extension de son influence par rapport à tout autre enjeu de la bataille politique quotidienne.

## **FAUT-IL RÉFORMER LA CONSTITUTION ?**

En deux cents ans, la France a connu plus de quinze régimes. La Constitution de 1958, surtout après les alternances, est parvenue à être très largement acceptée. C'est normal, dans la mesure où elle présente les deux caractéristiques qui définissent une bonne constitution : ce sont les électeurs qui exercent les choix, et ceux qu'ils désignent sont dotés des moyens de gouverner.

Dans ces conditions, il ne faut pas recommencer à se diviser sur les règles du jeu politique, alors qu'il y a déjà suffisamment de divisions sur le jeu lui-même. On peut donc être ouvert à toute proposition, mais on ne doit pas chercher à imposer celles qui ne recueillent pas un accord très large. C'est pourquoi la réduction à cinq ans de la durée du mandat présidentiel, qui est contestée par certains, ne nous semble pas une réforme à tenter aujourd'hui.

## LES PROPOSITIONS

— Deux réformes constitutionnelles doivent pouvoir être réalisées car elles peuvent réunir l'adhésion la plus large. Il s'agit d'élargir les hypothèses de recours au **référendum**, et de donner une existence constitutionnelle à l'autorité chargée de superviser l'**audiovisuel** (voir page 64).

— Mais, on peut changer aussi beaucoup de choses dans la pratique sans avoir à modifier une virgule de la loi suprême. Là sont, sans doute, les véritables priorités :

— **distinguer nettement le Président qui préside du gouvernement qui gouverne**, ce qui signifie qu'il revient au chef de l'État, outre ses attributions particulières en matière de politique étrangère et de défense, d'être l'initiateur et le garant d'un certain nombre de grandes actions dans les secteurs où une action concertée est indispensable (formation, protection sociale, environnement...);

— **légiférer moins pour légiférer mieux**, en recherchant des contrats législatifs, comme cela se fait couramment en Allemagne par exemple, plutôt que d'adopter des lois sans consensus qui sont aussitôt abrogées par la majorité suivante ;

— **diminuer le nombre d'élections** — et du même coup, de campagnes électorales — en harmonisant la durée des mandats locaux et en procédant à toutes les élections locales le même jour tous les cinq ans ou tous les six ans ;

— **pour le découpage électoral**, afin d'éviter à l'avenir les accusations mutuelles de « charcutage » des circonscriptions, confier à une commission indépendante le soin de procéder à l'actualisation automatique du découpage en fonction des résultats de chaque recensement (système pratiqué en Grande-Bretagne).

## QUEL AVENIR POUR L'OUTRE-MER ?

### LES DÉPARTEMENTS

Français depuis quatre siècles, les départements de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion ont été intégrés à la République en tant que tels en 1946. Ils sont devenus depuis la loi de décentralisation des Régions d'Outre-Mer. Ils se distinguent ainsi nettement des Territoires dont les statuts divers sont, de par la Constitution, de nature évolutive.

Cela étant, trois siècles d'histoire coloniale n'ont pas cessé subitement de peser leur poids... Des déséquilibres et de graves disparités subsistent dans les sociétés d'Outre-Mer.

Faut-il pour cela les vouer à une indépendance présentée par certains comme inéluctable ?

Nous pensons qu'il existe une autre voie, pourvu que la France sache promouvoir outre-mer l'apprentissage et l'exercice tangible des responsabilités en matière de développement économique, de progrès social et de promotion de l'identité culturelle.

Cela nous fixe un certain nombre d'exigences fondamentales pour un « nouveau contrat » entre la métropole et les départements d'Outre-Mer :

— **La poursuite et l'approfondissement de la décentralisation**, car il ne peut y avoir de développement Outre-Mer que si les premiers intéressés en deviennent sur place les premiers acteurs. Le cadre régional permet de donner toute sa force à l'expression de l'identité locale. Quant au dialogue avec l'État, il doit s'inscrire dans une relation entre **partenaires**, soumis à la même logique mais égaux dans le dialogue.

— **Un effort de solidarité** pour parvenir à la fois à une plus grande égalité des prestations sociales, car il ne

saurait subsister deux catégories de citoyens au sein de la société française.

— Enfin, en matière de **développement économique**, une remise en cause de certains blocages structurels devra accompagner l'effort en faveur d'une économie davantage tournée vers la production locale, en même temps que plus intégrée à l'ensemble français et à l'Europe selon les modalités et avec les dérogations appropriées. Agriculture vivrière, forêt, artisanat, tourisme, ouvrent de larges espaces de développement, si celui-ci est auto-centré. Un effort sans précédent devra aussi être accompli dans le domaine de la **formation**, tout en prenant en compte les spécificités des DOM.

De ce point de vue, le **partenariat entre les Régions d'Outre-Mer et l'État** devra s'orienter vers les projets d'intérêt régional et national susceptibles de fournir une contribution utile à la coopération avec les pays environnants dans le domaine économique, en matière de développement scientifique et éducatif, en matière de culture et de communication, et d'une manière générale, en matière d'aide au développement. C'est l'intérêt de l'outil que représentent les **contrats de plan**.

## **LES TERRITOIRES ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Dispersés aux quatre coins du globe, les territoires d'Outre-Mer passent volontiers aux yeux de certains de nos compatriotes pour les « miettes de l'Empire ».

C'est là une vision réductrice et passéiste. Si les TOM, avec les DOM, font globalement de la France, à l'heure de l'exploitation des océans, la troisième puissance maritime du monde, chaque territoire doit être considéré spécifiquement en prenant en compte les richesses de chaque culture particulière et les problèmes de développement propres à chacun. De même, les évolutions

statutaires prévues par la Constitution doivent être adaptées aux besoins particuliers de chaque territoire.

**A St-Pierre et Miquelon**, l'on attend de Paris qu'il sache manifester à l'archipel le même attachement que celui-ci a su démontrer à l'égard de la mère patrie, en assurant notamment la défense des intérêts français en matière de pêche dans une zone où nos voisins canadiens conçoivent volontiers les leurs de manière exclusive.

**A Mayotte et à Wallis et Futuna**, il s'agit avant tout d'assurer une formation multitechnique de base permettant aux Mahorais et aux Wallisiens de promouvoir, à partir des réalités locales, une économie mieux intégrée, assurant à ces territoires leur équilibre social. Moins d'administration traditionnelle et un meilleur encadrement économique, telle est la ligne directrice qui doit inspirer l'action.

**En Polynésie française**, au-delà d'une image trop complaisante, les récents événements ont rappelé où pouvaient conduire l'inconséquence et le mépris, et à quel point la société polynésienne était profondément affectée par une économie monétaire artificielle. Il est temps, il est urgent de réagir. La présence du Centre d'Expérimentation du Pacifique ne peut servir de prétexte, ni à l'inaction, ni à la violence. Mettre en place une Chambre des Comptes régionale, établir un plan économique de cinq ans capable de mobiliser les énergies : telles sont les priorités. Il y faut d'abord une volonté fondée sur de nouveaux équilibres politiques.

La situation de la **Nouvelle-Calédonie** demeure explosive. Ce n'est pas polémiquer que de constater que le référendum, qui n'a concerné qu'une fraction de la population, ne règle pas les problèmes.

La Nouvelle-Calédonie, ce sont d'abord ceux qui y vivent. Environ 150 000 personnes. Toutes ont le droit d'y rester pourvu qu'elles le souhaitent. Personne cependant ne peut ignorer que les Canaques constituent le

peuple originaire de l'île. Cela leur donne des droits que la France doit respecter.

La Nouvelle-Calédonie, c'est aussi une Histoire commune et, nous l'espérons, une commune perspective d'avenir. L'Histoire pourtant n'a pas toujours été facile. La colonisation a laissé ses traces, avec un développement insuffisant et de graves inégalités entre communautés. On ne peut construire l'avenir sur ces bases.

Il faut recréer un équilibre. Entre les régions, les communautés, les hommes. C'est la condition pour ouvrir la voie d'un avenir en commun. Celui-ci doit être accepté par tous. Il ne saurait en effet y avoir d'évolution harmonieuse sans la reconnaissance par chaque communauté des droits des autres, et en particulier sans la reconnaissance, dans les formes appropriées, du droit du peuple canaque sur son sol.

Mais en même temps, il n'est pas question que la France se dérobe à ses responsabilités.

C'est pourquoi l'idée d'**indépendance-association** demeure une référence en ce qui concerne l'évolution juridique du Territoire prévue par la Constitution de 1958.

Mais la question du statut ne peut constituer ni un préalable ni une fin en soi. Développement économique, paix civile, dignité et justice sociale doivent aller de pair et faire l'objet d'une égale préoccupation.

Quant à la France, engagée comme elle l'est en Nouvelle-Calédonie, elle ne saurait céder à des minorités extrémistes qui ne se réclament d'elle que pour la défense particulière d'intérêts à court terme. Il lui appartient de maîtriser l'évolution nécessaire en faisant prévaloir à la fois un constant souci d'équilibre et une vision à plus longue échéance.

## **LES TRAVAILLEURS D'OUTRE-MER DANS L'HEXAGONE**

Il importe de prendre en compte dans toutes ses dimensions, **la situation spécifique des personnes originaires d'Outre-Mer dans l'hexagone**. Alors que les DOM et les TOM comptent près de 1 700 000 habitants, les communautés d'Outre-Mer dans l'hexagone représentent plus de **650 000 personnes**. Pour nombre d'entre elles, outre les problèmes d'adaptation, il existe des difficultés particulières en matière de logement, d'emploi, d'expression culturelle, et des discriminations dues au racisme ou à une insuffisante formation.

Ces difficultés appellent une action continue d'insertion et de promotion. Entreprise il y a quelques années avec la création en 1982 de l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-Mer (ANT), cette action, fondée sur la mise en valeur des identités culturelles, doit être amplifiée, notamment en matière de formation et de transport (voyages-congés au pays). Sa réussite reposera sur les responsabilités conjointes de l'État, des collectivités locales d'accueil et surtout des communautés d'Outre-Mer elles-mêmes, dont les mouvements associatifs doivent voir leur rôle pleinement reconnu.

### **DÉCENTRALISATION : SOMMES-NOUS ALLÉS JUSQU'AU BOUT ?**

Décentraliser, c'est distribuer autrement le pouvoir de décision. Cela ne change ni la nature des problèmes (le développement local, l'action sociale, la formation) ni les contraintes à respecter (la loi, les ressources limitées), ni les réalités du terrain.

Mais c'est une réforme considérable car la manière de décider, et surtout la proximité des gens concernés, aboutit à des rapports plus ouverts, à une obligation d'efficacité plus pressante. L'accomplissement de la décentralisation de 1981 à 1985 a nécessité une volonté politique déterminée.

L'organisation du pouvoir local aujourd'hui résulte de cette poussée. Les principaux changements sont la direction des départements et des régions par leurs présidents élus, l'autonomie accrue de décision des maires et conseils municipaux, la gestion par les collectivités locales de fonctions collectives précédemment assurées par l'État, la mise en place de barèmes objectifs et permanents pour attribuer les quelques 140 milliards de francs de dotations financières dues par l'État aux collectivités. Par bien des côtés, comme les lois sur l'entreprise, ces changements ont eu le caractère d'un « rattrapage » de notre société en décalage sur la moyenne européenne, ce qui explique qu'ils n'aient pas été démolis par la majorité conservatrice de mars 1986.

Le système n'est pourtant pas voué à l'immobilité. Il reste critiquable, il manque de souplesse et de lisibilité. Il demande un ensemble d'améliorations prolongeant l'inspiration démocratique et participative des débuts, et prenant en compte les réflexions plus récentes en faveur d'une meilleure gestion publique.

## LES PRINCIPES

D'abord une volonté de développer **la responsabilité directe des citoyens** et l'écoute des usagers. Cela implique un abaissement des écrans bureaucratiques, une meilleure accessibilité des instances élues aux aspirations et aux critiques des gens. La démocratie et le principe du contrat ont encore de grandes marges de développement.

L'information et la transparence doivent être généralisées.

Ensuite le souci de faciliter la **souplesse, l'innovation, l'adaptation aux réalités locales**. La conception française de la gestion locale est encore trop normalisatrice, hérissée de contrôles et d'interdits. Dans le champ des services sociaux, du développement des savoirs, du soutien à la performance économique, des milliers d'expériences de qualité ont été développées par des collectivités. Elles le furent trop souvent contre des réglementations ou des normes contraires au bon sens, elles restent trop souvent isolées alors que leur propagation servirait l'intérêt général.

Enfin l'**égalité des chances** doit dominer toutes les autres préoccupations dans la conduite des services locaux. Sous bien des aspects, la décentralisation a déjà permis — par l'éclairage concret qu'elle apporte — d'observer et de redresser des situations d'exclusion, des handicaps sociaux. Ce travail d'intégration sociale et de brassage reste toujours à recommencer.

## LES ORIENTATIONS

Les propositions avancées en matière de décentralisation doivent répondre à deux impératifs : elles doivent résulter d'une concertation impliquant tous les partenaires et non les seuls décideurs politiques ou administratifs, et tenir compte de la vigilance financière qui interdit tout alourdissement des « frais généraux » de la nation.

### *Les finances locales repensées :*

Les ressources des collectivités sont à réexaminer du côté des dotations de l'État. Il s'agit de prendre en compte de manière plus réaliste la capacité contributive des familles et des entreprises, la valeur réelle et non théorique des biens fonciers, de faire reculer les obstacles à la mobilité

résidentielle. Les collectivités doivent réaliser entre elles une péréquation plus complète, de sorte que leur panoplie de services publics ne souffre pas de la moindre richesse de leur population ou de leur tissu économique. Les réformes découlant de ces principes doivent être cohérentes entre elles, ce qui postule une phase préalable de concertation. Mais une volonté politique arrêtée sera indispensable pour lancer le mouvement.

### *Les compétences locales recadrées :*

Si, globalement, les nouveaux domaines de responsabilités ont été bien pris en mains par les collectivités, des ajustements restent nécessaires. Le partage entre lycées et collèges, relevant d'échelons séparés, la dichotomie entre certaines actions de formation dépendant de la région et d'autres de l'État, soulèvent des problèmes de cohérence. Mais si l'on veut éviter radicalement les enchevêtrements de responsabilités, il faudra aussi remettre en cause les empiètements d'un niveau sur l'autre, comme les interventions régionales visant à favoriser certaines actions d'urbanisme de responsabilité communale. Cette clarification n'exclut pas la réflexion à moyen terme sur de nouveaux transferts de responsabilité, notamment dans les domaines de la formation et du soutien de l'emploi, où l'adaptation locale produirait de meilleurs résultats.

### *La coopération locale relancée :*

Les nouvelles compétences des communes font ressortir les handicaps venant de notre dispersion communale. 37 000 communes, c'est beaucoup ! Pour bien gérer l'espace, entre les secteurs à préserver et les zones de développement, pour éviter les doublons et les inégalités de service rendu, tout le monde convient qu'une coopération communale plus intense et plus permanente doit se développer. Elle doit s'appuyer sur deux concepts : la clarté démocratique et une certaine incitation financière.

Mais dans des domaines précis, les départements et régions doivent aussi s'harmoniser, par exemple pour l'accès à des formations professionnelles rares qui ne sauraient donner lieu, comme c'est parfois le cas, à des exclusions selon la région de résidence.

### *Une démocratie réaffirmée :*

L'appropriation du pouvoir local par les élus ne satisfait pas le besoin croissant de dialogue et de responsabilité des citoyens. Une partie de la réponse est institutionnelle, et la réflexion sur le système d'élection des conseils généraux et régionaux, trop favorable aux emprises locales ou aux appareils, doit être poursuivie. Mais le soutien aux méthodes participatives doit être stimulé, par exemple par une information rendue obligatoire dans certains domaines. Après les progrès réalisés récemment sur l'urbanisme et l'aménagement, les finances locales et les services sociaux devraient donner lieu à de véritables chartes d'information, auxquelles pourraient s'ajouter des engagements des assemblées locales déterminées à aller plus loin dans la transparence et la participation.

### *Une efficacité de gestion réveillée :*

N'oublions pas que les collectivités, du village à la région, gèrent chaque année près de 500 milliards d'argent public, 9 % de la richesse nationale. Producteurs de services publics essentiels comme l'eau et la propreté urbaine, gestionnaires des locaux et matériels éducatifs, les élus locaux doivent avoir accès à la formation et à la disponibilité de temps qui, sans luxe, sont nécessaires à leurs responsabilités. Les possibilités d'emploi et de promotion professionnelle des agents territoriaux doivent s'élargir en faisant plus de part à la négociation collective et en développant la mobilité. De véritables services conseils doivent se développer pour promouvoir

l'excellence dans la gestion locale, sur la base d'initiatives collectives des gestionnaires élus et des agents, plutôt que de la récupération commerciale ou d'un retour de la tutelle étatique.

## **L'ADMINISTRATION EST-ELLE CAPABLE DE SE MODERNISER ?**

L'État tutélaire, qui prescrit dans le détail et apporte des prestations à des assujettis passifs a vécu ; l'État moderne accompagne et conforte les initiatives et répond aux besoins complexes d'usagers exigeants.

Les innombrables projets de réforme administrative sont le plus souvent restés lettre morte. Ils obéissaient trop à la logique du milieu qu'ils prétendaient faire évoluer. On attendait d'une impulsion centrale, traduite en décrets et circulaires, qu'elle se diffuse dans l'ensemble des administrations. C'était en référer à une mécanique simpliste du commandement, inopérante dans notre administration.

Pour la faire évoluer, il faut modifier les règles du jeu, créer de nouveaux lieux d'initiative, rééquilibrer les pouvoirs. Tel est le sens de nos propositions.

### ***Prendre en considération les usagers***

L'utilisateur des services publics est encore trop souvent considéré comme un assujetti. Or l'administration ne se réformera que si elle est soumise à une pression relativement forte des citoyens. Pour l'instant, ce sont les élus qui assurent surtout la fonction de médiation entre l'administration et les citoyens. Mais est-ce bien leur rôle ?

Il est proposé de :

- créer dans chaque département un véritable **Médiateur** ;
- accélérer le cours de la **justice administrative**. Les délais actuels rendent l'action contentieuse largement inopérante ;
- favoriser l'**expression des usagers** en renforçant le pouvoir des conseils élus où ils sont déjà représentés (parents d'élèves, par exemple), ou en introduisant un dialogue obligé avec les associations d'usagers ;
- recourir aux **méthodes d'investigation modernes pour mieux connaître les besoins et aspirations des usagers** ;
- **améliorer l'accueil dans les services publics**, ce qui suppose notamment l'aménagement des horaires d'ouverture des bureaux au public (ouverture le samedi, aux heures des repas...).

### *Améliorer l'efficacité de l'action publique*

Actuellement l'action publique est plus contrôlée qu'évaluée. Il faut passer à une véritable évaluation prenant en compte les effets de l'action, mesurant son efficacité (résultats/objectifs) et son efficience (moyens/résultats).

Il importe aussi de soumettre plus directement l'administration au contrôle du Parlement. Celui-ci est détenteur de la légitimité nécessaire pour faire évoluer l'administration. Ainsi pourrait être constitué un **Office parlementaire d'évaluation des services publics** auquel serait reconnu un large pouvoir d'investigation et accordé les moyens budgétaires lui permettant de mobiliser l'expertise nécessaire à sa mission.

Nos pratiques législatives doivent également introduire des dispositions permettant la remise en cause périodique des politiques ou des structures mises en place, à l'exemple de la « Sunset Legislation » aux États-Unis.

### *Responsabiliser l'administration*

Les services extérieurs, les unités administratives, les établissements publics doivent disposer de **plus d'autonomie en matière de gestion des ressources financières** (budget global) et **humaines** (latitude en matière de promotion et de rémunération).

Cela permettra à l'administration de répondre à la différenciation des demandes des usagers, de s'adapter à l'évolution des missions de service public mais également de responsabiliser et de mobiliser ses agents.

Cette nouvelle autonomie pourrait s'exprimer dans un « **projet de service** » élaboré par le service lui-même, et validé par l'autorité supérieure.

### *Revoir le mode d'établissement du budget*

Les abattements annuels forfaitaires sur tous les moyens publics devraient faire place à **une discussion des budgets fondée sur les résultats de l'évaluation** d'une part, **les perspectives à moyen terme d'adaptation des activités publiques** d'autre part. Ainsi les services seraient-ils incités à améliorer leurs prestations et à prendre en compte l'évolution future de leurs tâches.

### *Transformer les modes de gestion du personnel*

Sans remettre en cause les garanties fondamentales octroyées par le statut, les modes de gestion du personnel de la fonction publique peuvent et doivent être profondément transformés.

Il ne s'agit pas de modifier des textes, mais d'infléchir des pratiques qui nuisent à l'efficacité.

Les **modes de rémunération** et de promotion doivent mieux tenir compte de la contribution de chacun aux objectifs des services.

La **formation** au sein de l'administration doit être également réformée : tournée actuellement vers l'acquisition de savoirs généraux et abstraits, elle doit devenir plus

professionnelle et être centrée sur les **métiers** exercés dans l'administration.

De nouveaux **modes de participation des agents** doivent être mis en place (lois Auroux, cercle de qualité) permettant à chacun de contribuer aux progrès de son unité.

La **mobilité fonctionnelle** doit être encouragée pour combattre la sclérose qu'entraîne l'assimilation abusive entre garantie de l'emploi et stabilité dans le poste.

Coll. MichelRocard.org

**L'AVENIR**

Coll. Michel de Certeau.org

Coll. MichelRocard.org

## COMMENT LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ?

Sur 800 000 jeunes sortant chaque année du système scolaire, environ 200 000 ne détiennent aucun diplôme. Insupportable pour ceux-là même qui, sans qualification, sont pratiquement voués au chômage ; coûteuse pour le pays, cette situation est en outre très inégalitaire : si 95 % des enfants de cadres supérieurs entrent en classe de quatrième, c'est le cas pour seulement 57 % des enfants d'ouvriers.

Il est donc urgent de définir une politique de lutte contre l'échec scolaire. Mais on ne supprimera pas l'échec scolaire par décret. Il faut plutôt se fixer pour but un progrès constant de la justice scolaire, par une plus grande **capacité d'adaptation** des méthodes, des rythmes et des filières et par une plus grande **souplesse** du système.

Cette politique devrait s'appuyer sur cinq grandes idées :

- respect des rythmes d'acquisition de chacun ;
- pluralité des itinéraires ;
- développement des méthodes d'enseignement indivi-

dualisées prenant en compte la diversité des niveaux scolaires atteints à un âge donné :

- ouverture d'un droit à l'éducation utilisable à tout moment de la vie, et pas seulement jusqu'à 25 ans ;
- dynamisation de l'institution scolaire.

## **LES PROPOSITIONS**

### ***Respect des rythmes d'acquisition***

Tous les jeunes peuvent réussir. Mais tous les jeunes ne peuvent pas réussir au même rythme, de la même manière et dans les mêmes matières.

L'uniformité tue l'efficacité de l'enseignement. Il est absurde de vouloir que tous les enfants apprennent à lire en un an : c'est ainsi que l'on retrouve de nombreux « illettrés » à l'âge de la sixième. Il faut que chaque jeune puisse progresser à son rythme, à l'école comme au collège. Ce qui suppose que l'école soit organisée autour de lui et non l'inverse. Ce qui suppose aussi que l'on fasse une grande confiance aux enseignants et aux établissements.

### ***Pluralité des itinéraires***

Tous les jeunes doivent bénéficier d'une formation qualifiante. L'école échoue lorsqu'elle laisse tant de jeunes « sur le bord du chemin ». Le respect de la diversité des rythmes ne doit pas se traduire par des « filières d'excellence » à côté de « filières d'échec » dans lesquelles serait cantonnée une fraction des jeunes. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer des itinéraires diversifiés : la réussite ne passe pas nécessairement par les mathématiques ; la formation professionnelle fait partie intégrante de la culture, etc... Il faut qu'au collège comme au lycée, les moyens d'accéder au niveau du baccalauréat — par

exemple — soient diversifiés, que la définition de ce niveau ne corresponde pas pour tous à un contenu identique ou quasi-identique, mais intègre des matières et des savoir-faire très différents.

### ***Individualisation des méthodes d'enseignement***

L'idée de service public d'éducation ne gardera sa crédibilité que si l'on institue à tous les niveaux, sous la responsabilité de l'école et des collectivités locales, un réseau d'aide et de soutien. Actuellement, cette tâche est assurée par les familles et les cours particuliers.

Or, bon nombre d'enfants et de jeunes ont besoin, à un moment ou à un autre de leur scolarité, d'un appui spécifique. Si le service public ne s'en soucie pas, on dérivera vers la situation de l'enseignement au Japon : le mauvais fonctionnement du service public y est compensé par un système de cours privés payants dont les activités s'ajoutent à la journée normale de l'écolier. Dans un tel système, les plus démunis n'auraient que peu de chances d'échapper à une situation d'échec irréversible.

### ***Ouverture du « droit à l'éducation »***

La notion d'obligation scolaire apparaît aujourd'hui insuffisante. Elle doit être complétée par la définition du droit à un « minimum culturel » pour chaque individu. Car la garantie d'un nombre minimum d'années de scolarisation fige les situations établies à 16 ou 20 ans. C'est l'objet du « crédit-formation » (voir page 209).

### ***Dynamisation de l'institution scolaire***

Pour doter l'école de l'état d'esprit qui la retiendra de toute résignation devant l'échec, il faut affirmer le principe de la promotion populaire par l'école. On luttera

ainsi contre l'idée d'une société duale, résignée à l'exclusion d'une partie de la population.

Le développement de l'autonomie pédagogique, la formation continue des enseignants et la revalorisation de leur statut, permettront dans cet esprit d'accroître tout à la fois le prestige et le dynamisme de l'école.

## COMMENT RAPPROCHER L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE ?

L'école et l'entreprise ne s'ignorent plus. C'est déjà un progrès. Mais, face à la crise économique, il faut une plus grande ambition : qu'un véritable partenariat s'instaure entre le monde éducatif et le monde du travail. C'est une des conditions essentielles de la modernisation de notre système éducatif et de notre économie.

*Le développement des relations entre école et entreprise est de l'intérêt de tous :*

— **les jeunes**, qui verront s'améliorer les perspectives d'emploi à la sortie du système scolaire, et les possibilités de promotion ou de reconversion pendant leur vie professionnelle ;

— **les entreprises**, qui verront ainsi s'améliorer le niveau général de qualification et l'adéquation des fonctions à leurs besoins ;

— **le monde éducatif** qui, même intégré à l'économie du pays, pourra voir s'enrichir les finalités de son action et s'améliorer les conditions matérielles et l'efficacité de l'enseignement.

## ***LES PROPOSITIONS***

Le rapprochement entre école et entreprise devra être favorisé selon trois axes :

- pour la définition des formations ;
- pour la réalisation des formations ;
- pour la mise en œuvre des moyens.

### ***La définition des formations***

Il faut rechercher une meilleure adaptation des formations aux besoins de l'économie, d'abord par l'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes sortant de l'école, ensuite en modernisant le contenu de chaque formation. Cela ne sera possible que par une étroite concertation dans la définition des formations, associant une formation générale solide et une formation professionnelle modernisée.

Il existe à l'heure actuelle des instances de concertation : commissions professionnelles consultatives, commissions de la Formation Professionnelle. Mais ces instances demeurent dominées par les représentants des grandes institutions, et les entreprises s'y sont peu impliquées.

Il faut donc revitaliser les lieux de dialogue existant, tant au niveau national que local, et surtout créer des organes d'étude et d'élaboration communs des programmes et des diplômes : bassins d'emploi-formation, observatoires de formation et d'insertion professionnelle...

Une mobilisation de tous les relais possibles (parents d'élèves, comités d'entreprise, chambres consulaires, comités paritaires de l'emploi) est nécessaire.

### ***La réalisation des formations***

Là encore, il existe déjà des rapprochements : formation en alternance (« contrats d'adaptation » et « formations complémentaires d'initiative locale »), participation des

entreprises aux formations technologiques, au travers des stages, des expositions, des conférences.

Ces deux modalités de coopération restent très ponctuelles. Or, il s'agit d'opérer une véritable révolution culturelle, et d'abandonner le mythe du produit fini scolaire, typiquement français, qui consiste à faire croire que l'entreprise doit voir sortir de la boîte noire scolaire un salarié entièrement formé.

Or, si l'école est exclusivement responsable de la formation générale littéraire, scientifique et technique, elle a en revanche à partager avec l'entreprise la formation spécialisée, qui doit en grande partie s'effectuer sur le lieu de travail, même si elle doit être complétée, affirmée et validée par l'institution scolaire.

C'est dans ce sens qu'il faut aller, par une multiplication des formations en alternance et une présence accrue des entreprises dans les écoles : accords établissements-entreprises, liens étroits entre école et entreprise pour la gestion concrète des programmes de formation.

### *La mise en commun des moyens*

Actuellement, c'est souvent le coût des équipements qui freine l'adaptation de l'appareil de formation aux besoins des entreprises et la modernisation des PME ; pourquoi ne pas **partager les investissements** entre les partenaires, moyennant des engagements réciproques sur les temps d'utilisation des machines, en production et en formation ? Pourquoi ne pas s'engager également dans la voie des échanges réciproques d'enseignants et de salariés d'entreprises ?

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut familiariser les jeunes avec le monde qui les environne et qu'il faut également nouer des contacts au-delà du milieu scolaire.

Une mesure simple consisterait à favoriser ce qu'on peut appeler le **parrainage professionnel**.

A titre expérimental, on peut décider qu'un après-midi par semaine, pendant une ou deux années scolaires, chaque jeune vers treize ou quatorze ans serait confié à un adulte non enseignant qu'il suivrait dans ses activités professionnelles quelles qu'elles soient, qui lui expliquerait ce qu'il fait, pourquoi et comment. Cela réveillerait le pédagogue qui sommeille en chacun d'entre nous et donnerait aux jeunes une vision de la vie professionnelle plus vivante qu'une visite d'usine en groupe..

Quelles que soient les mesures prises pour favoriser le rapprochement entre école et entreprise, la réalité de ce rapprochement dépend d'une double volonté :

- volonté de l'école de s'ouvrir sur le monde économique ;
- volonté des entreprises de s'engager dans la voie d'une gestion moderne des qualifications.

## **LA FRANCE A-T-ELLE TROP D'ÉTUDIANTS ?**

**Il n'y a pas trop d'étudiants en France. Il n'y en a pas assez :** 27 % des jeunes Français de 20 à 24 ans sont étudiants, contre 30 % au Japon, en Allemagne et 58 % aux Etats-Unis.

Certains affirment que l'augmentation du nombre d'étudiants n'aurait pour effet que d'accroître le nombre de chômeurs diplômés. **Rien n'est plus faux.**

Le chômage au cours des dix dernières années a frappé beaucoup moins durement les diplômés que les non diplômés : alors que le taux de chômage, neuf mois après l'entrée sur le marché du travail, est passé de 10 % à 40 % entre 1976 et 1986 pour l'ensemble des jeunes, il n'est passé que de 8 % à 14 % pour les jeunes diplômés. Ces

chiffres montrent à la fois que les jeunes ont **intérêt** à obtenir un diplôme et que le pays a **besoin** de diplômés. Le malthusianisme serait donc une erreur. La préparation de l'avenir exige un effort soutenu pour augmenter, à qualité d'enseignement constante, le nombre d'étudiants en France.

## **LES PROPOSITIONS**

— Il faut en tout premier lieu **améliorer la réussite des étudiants au cours de leurs études supérieures** : l'échec en fin de première année universitaire est trop important (40 à 50 %), même si ce chiffre inclut les passages d'une filière à une autre. Au total, le taux d'échec à la fin du premier cycle universitaire est de **20 %**.

**La réforme des premiers cycles universitaires** mise en place par Alain Savary avait déjà produit des résultats encourageants, en diminuant notablement le nombre d'abandons et le nombre d'échecs aux DEUG dans les Universités qui avaient commencé à l'appliquer. Ceux qui auparavant capitulaient au bout de quelques mois sont restés à l'Université parce qu'ils étaient mieux orientés, mieux informés, mieux associés à la définition de leur projet professionnel.

Il faudra poursuivre ces efforts, mais cela ne saurait suffire.

— L'autre voie est celle de **la diversification des cursus**. La création de DEUST (Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques) est à favoriser, mais aussi les Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) et les Brevets de Technicien Supérieur (BTS). Il faut en augmenter le nombre, dans le cadre de contrats passés avec l'Etat pour la définition des filières et l'implantation géographique des centres.

— Enfin, la nécessité d'augmenter le nombre d'étudiants pose le problème de **l'articulation lycée/enseignement supérieur**. Revoir la trop grande spécialisation des baccalauréats et promouvoir vers l'excellence une ou deux filières n'ayant pas de dominante mathématique exclusive, comme la filière C, est indispensable. Il faudrait parallèlement permettre qu'en cours de DEUG **des enseignements méthodologiques ou de soutien** soient davantage proposés aux étudiants. Il faut pour cela augmenter l'encadrement dans les premiers cycles.

## **COMMENT DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?**

La France est dans une situation paradoxale :

— d'une part nous bénéficions d'un système qui est considéré comme bon par beaucoup et fait l'objet d'un relatif consensus entre syndicats de travailleurs et représentants des employeurs. Les pouvoirs publics y consacrent environ 20 milliards de francs par an, les entreprises 23 ou 24 milliards ;

— et pourtant, la formation professionnelle ne se développe pas suffisamment. Les entreprises manquent d'ouvriers qualifiés et surtout d'ouvriers hautement qualifiés ; de nombreux salariés sont menacés de perdre leur emploi, ou l'ont déjà perdu, faute d'avoir pu se reconvertir et adapter leurs compétences aux techniques nouvelles ou aux secteurs en croissance.

Pourquoi ? Et comment faire mieux ?

Quatre problèmes essentiels se posent.

**Premier problème** : l'obstacle financier que représente, pour certains, la reprise d'une formation au cours de la

vie professionnelle. Pour répondre à cette difficulté, il faut garantir à tous ceux qui n'ont pu bénéficier d'une formation initiale suffisante, le droit et les moyens de poursuivre celle-ci : c'est le principe du **crédit-formation** (voir page 209).

**Second problème :** la faible motivation de ceux qui pourraient bénéficier de la formation professionnelle, ceux dont la formation initiale est insuffisante ou inadaptée, mais aussi les entreprises, qui ont besoin de personnels qualifiés. Il faut donc se donner les moyens d'accroître cette motivation, de bien faire comprendre aux usagers potentiels l'enjeu que représente la formation professionnelle.

**Troisième problème :** une certaine inadaptation des méthodes de formation. En effet, on a calqué l'organisation des actions de formation sur un modèle de type scolaire : un stage de formation collectif, hors de l'entreprise, comme la classe, ce qui pose des problèmes de disponibilité, en particulier pour les travailleurs salariés. De nouvelles méthodes de formation liées plus intimement aux situations de travail, ou proposant des produits individualisés de formation consultables de manière souple, commencent à se mettre en place. Il faudra les développer.

**Quatrième problème :** une certaine rigidité de l'offre de formation par rapport à l'évolution des besoins de l'économie. Certes, il est difficile de prévoir ce que seront les besoins. Cependant, on peut certainement améliorer l'analyse des besoins qui souvent se fait de manière artisanale, à la seule appréciation des organismes de formation.

## LES PROPOSITIONS

La garantie du droit à la formation professionnelle sera assurée par le système du **crédit-formation** qui constitue la pièce maîtresse de la politique de formation qui devra être développée.

En ce qui concerne la formation professionnelle, continue, les mesures à prendre viseront :

- à motiver les salariés et les entreprises, afin de mobiliser chacun pour le développement de la formation professionnelle ;
- à moderniser les méthodes de formation ;
- à adapter les formations offertes aux besoins et donc aux opportunités d'emploi.

### *Motiver tous les partenaires*

Ceci suppose :

— un développement de *l'information* en direction des usagers, passant à la fois par des campagnes « média » et par la multiplication de lieux où chacun peut se renseigner sur ses possibilités en matière de formation continue ;

— l'instauration d'un droit à un *bilan/orientation* gratuit pour tous ceux qui veulent savoir où ils en sont et de quel type de formation ils pourraient bénéficier.

Pour les entreprises, il faut utiliser au mieux et perfectionner le système actuel des conventions Etat-entreprises et régions-entreprises.

Des formules souples devront être mises en place, afin d'inciter les employeurs à investir dans la formation, non pas seulement « parce que c'est obligatoire » et à contre-cœur, mais parce que c'est utile, et dans le cadre de véritables politiques d'entreprise, intégrant investissement et formation.

### *Moderniser les méthodes*

Sans remettre en cause le droit au congé individuel de formation, sans croire que *les nouvelles méthodes* sont la panacée et vont remplacer complètement les stages de formation classiques, il est important et urgent de consacrer des moyens nouveaux aux **formations en entreprise**. Sur ce point, nos voisins allemands ont une avance considérable.

Une réglementation plus stricte des qualifications requises des formateurs est par ailleurs nécessaire, afin de garantir le niveau des formations.

### *Adapter l'offre de formation*

Des *observatoires des besoins de formation* devraient être créés dans chaque région, auxquels pourraient accéder les différents commanditaires, prestataires et financeurs de la formation continue.

La planification nationale et régionale devra permettre **une programmation de l'offre de formation** : programmation directe pour les formations assurées par l'Etat ; programmation contractualisée pour les formations privées.

Cette programmation ne saurait être un cadre rigide : elle devra dessiner les grandes orientations (réduction des formations à faibles débouchés, développement des spécialités nouvelles) sans empêcher le jeu du marché, c'est-à-dire l'expression des besoins des entreprises.

La concertation entre les branches professionnelles et les syndicats d'une part, l'Etat et les organismes de formation d'autre part, devra être développée et systématisée.

Telles sont les conditions qui permettront à notre système de formation professionnelle de répondre aux défis de l'emploi et de la compétitivité.

## QU'EST-CE QUE LE CRÉDIT FORMATION ?

Lorsqu'il instaura l'école publique, laïque et obligatoire, Jules Ferry offrit aux républicains un projet mobilisateur. Faute d'un objectif de ce type, compréhensible par tous et susceptible de rassembler les énergies, il n'est pas de vraie politique de l'éducation nationale. On le voit aujourd'hui. Quel sera le projet mobilisateur du XXI<sup>e</sup> siècle ? Ce sera probablement l'éducation permanente. C'est pourquoi nous proposons d'introduire dans notre système éducatif une nouvelle notion, celle de **crédit-formation**.

De quoi s'agit-il ? De reconnaître le devoir de l'Éducation Nationale de donner à chacun un certain niveau de formation générale et professionnelle et d'affirmer, corrélativement, le droit de chaque citoyen à compléter sa formation, à toute étape de son existence, pour atteindre ce niveau.

Le bénéficiaire du crédit-formation disposerait d'un crédit en **temps** et en **rémunération** qui lui permettrait d'acquérir la qualification dont il n'a pas été doté à l'issue de sa formation initiale.

Il est, en effet, à la fois injuste et anachronique de ne définir les obligations du service public que par référence à la formation initiale. Trop de jeunes sortent de l'école sans qualification professionnelle, avec une formation générale trop faible et un espoir limité de promotion sociale. Et, paradoxalement, la formation permanente ne s'adresse qu'à un petit nombre de ceux-là : 1 cadre sur 3 contre 1 OS ou un employé non qualifié sur 12 participe chaque année à des stages de formation continue. De surcroît, les formations offertes sont en général trop courtes (moins de 50 heures en moyenne) pour assurer des chances réelles de rattrapage aux moins qualifiés. L'égalité des chances suppose au contraire que la forma-

tion permanente soit d'autant plus longue que la formation initiale a été plus courte.

C'est aussi un enjeu économique car on sait bien que le passage à une société de pleine activité suppose que tous les travailleurs soient mieux formés, donc mieux à même de s'adapter aux évolutions technologiques et de communiquer entre eux au sein des entreprises où le mode de production tayloriste deviendra obsolète.

En instaurant une « obligation de résultat » du service public de l'éducation, le crédit-formation devrait permettre de compenser les retards qui se sont accumulés au cours de la formation initiale. Mais il ne saurait, en aucun cas, justifier le statu-quo en matière de formation initiale : il est plus difficile et plus coûteux de rattraper après coup le retard que d'éviter qu'il ne se creuse dès l'école et le collège.

## **LES PROPOSITIONS**

— Dans un premier temps, toute personne active, n'ayant pas acquis, par la formation initiale ou l'expérience professionnelle, une formation ou une qualification de base (assimilée aujourd'hui au CAP ou au premier degré de la Formation Professionnelle des Adultes <sup>1</sup>) aura droit à un crédit en durée de formation et en rémunération d'un an en moyenne lui permettant d'obtenir cette qualification.

— La mise en œuvre du crédit-formation devrait faire l'objet d'une concertation entre l'Etat, les partenaires sociaux et les collectivités locales. Elle suppose que l'on modernise l'offre de formation permanente, adapte et diversifie les dispositifs existants, favorise les démarches

1. 45 % des ouvriers et des employés non qualifiés seulement ont le CAP ou un diplôme supérieur.

locales. Trois voies paraissent possibles pour le **financement du crédit-formation**, outre une contribution accrue du budget de l'Etat : la création d'un fonds de solidarité-qualification ; la multiplication des « conventions de développement » de la formation permanente instaurées par M. Rigout ; la création d'un crédit d'impôt analogue à celui institué en 1983 pour les dépenses de recherche mais lié au développement des formations des moins qualifiés.

— Il s'agit moins de changer les structures du système de formation professionnelle forgé par la négociation collective que de se donner les moyens pour qu'il profite en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. Pour les salaires, il faudra redéfinir les modalités du congé individuel de formation (CIF), le développer (il ne bénéficie aujourd'hui qu'à un peu plus de 50 000 personnes) et centrer les aides fiscales à l'investissement-formation sur le développement des plans de formation destinés aux moins qualifiés. Pour les salariés des petites entreprises et les actifs du secteur artisanal, l'aide devra essentiellement porter sur la mise en place d'un système de remplacement.

Enfin, pour les chômeurs, il s'agira d'insister sur des sessions de formation au choix, applicables à l'ensemble des chômeurs et non seulement aux chômeurs de longue durée, notamment en favorisant des conventions de branche pour la reconversion des moins qualifiés.

## **QUELLE POLITIQUE POUR LA RECHERCHE ?**

Les enjeux de la science et de la technologie sautent aux yeux : c'est d'elles que dépendent la capacité d'une société d'assumer le changement technique, de se mesu-

rer aux pays les plus industrialisés, d'assurer sa défense et son rang sur les plans européen et mondial, de participer à une politique de développement du tiers monde.

La nécessité d'une politique de la recherche n'est plus contestée et on ne dira jamais assez le coût de l'absence de continuité et de résolution ; après le désengagement des pouvoirs publics depuis 1986, la politique de recherche est en déshérence : il n'y a ni vision, ni stratégie à long terme.

Une politique de la recherche doit :

- donner une perspective stratégique au développement scientifique et technologique du pays ;
- assurer le respect des grands équilibres : permettre l'expansion de la recherche fondamentale et assurer le développement de la recherche industrielle dans un bon équilibre entre les efforts public et privé ;
- délimiter les objectifs et l'organisation du dispositif gouvernemental où s'opèrent les choix nationaux ;
- permettre de mobiliser le potentiel scientifique et technologique en fédérant les efforts dispersés.

## **LES PROPOSITIONS**

### ***Une véritable programmation***

La complexité du système institutionnel de la Science et de la Technologie, la nécessité d'opérer des choix tout en préservant une indispensable continuité pour les programmes à long terme, exigent que la politique de la recherche puisse s'appuyer à la fois sur une programmation des moyens dans le cadre des lois programme (triennales ou quadriennales) et sur une évaluation sérieuse des programmes et des actions de recherche des organismes et des universités. C'est ainsi que les grands programmes, auxquels l'Etat se doit d'accorder une attention particulière, devront être identifiés et choisis

avec soin. Le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie se verrait confier une mission prioritaire d'évaluation des programmes de recherche avec un droit de saisine.

### *Une amélioration des moyens d'intervention de l'Etat*

Des formules d'institutions intermédiaires jouant un rôle de catalyseur (**agences ou fondations** aux structures aussi souples que possible) doivent être favorisées, de même que les **procédures contractuelles** associant les acteurs de la recherche. Par exemple :

— une agence ou un fonds de la recherche universitaire ayant la mission de soutenir par voie contractuelle la politique des établissements pourrait être créé ;

— des organismes de recherche, comme le CNRS et l'INSERM seraient incités à créer des **réseaux de recherche entre équipes et laboratoires** avec un soutien régional et national, et à développer des programmes interdisciplinaires ;

— des **plans de localisation des investissements de recherche**, en relation avec les contrats de plan Etat-région, élaborés en concertation avec les régions, doivent permettre de développer des programmes avec les partenaires régionaux ;

— la création de **consortiums de recherche** (ou laboratoires mixtes) gérés et financés conjointement par des organismes publics, des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises serait encouragée, le cas échéant à l'échelle européenne ;

— le mode de fonctionnement du **ministère de la Recherche et de la Technologie** serait celui d'une administration de mission : exercer la tutelle des organismes, fixer les priorités nationales, faire les arbitrages budgétaires à l'intérieur du Budget Civil de la Recherche-Développement reconstitué, coordonner l'effort national et les grandes orientations de l'ouverture internationale. Il

aurait en priorité une vision stratégique, appuyée sur une prospective, et n'assurerait directement aucune gestion de programmes ; celle-ci serait déléguée à des organismes ou des agences.

### *Une stratégie de coopération internationale*

Alors que la science et la technologie ont plus que jamais une dimension internationale, la France n'a aujourd'hui ni vision globale, ni stratégie pour sa politique de coopération internationale. **L'Europe** est une priorité qui doit être réaffirmée. La politique de recherche française doit favoriser les échanges de chercheurs, la création de réseaux et une planification des grands équipements scientifiques. L'échéance de 1992, ainsi que la compétition technologique avec les USA et le Japon, requièrent l'élaboration de véritables stratégies technologiques communes, dans les secteurs civils et dans ceux liés à la défense, stratégies qui devront s'inspirer des succès de programmes comme Eurêka, Esprit et Airbus.

**La coopération avec le tiers monde** est une autre priorité, elle devrait permettre d'associer assistance technique, recherches sur programmes et formation de cadres. Le Brésil, la Chine, l'Inde et les pays du bassin méditerranéen devraient faire l'objet d'une action continue et prioritaire.

### *Des moyens financiers accrus*

Le plan triennal voté par le Parlement en 1985 a été abandonné : le retard cumulé pris sur les trois exercices budgétaires 86 - 87 - 88 représente environ 5 milliards de francs par rapport à l'objectif initial d'une croissance de 4 % en volume par an de l'effort public civil.

La France a consacré 2,25 % de son PIB à la recherche et au développement technologique en 1985. Elle ne pourra atteindre l'objectif de faire croître ce pourcentage, pour le faire passer à 3 % du PIB en l'an 2000, que si

l'effort public progressait d'au moins 4 % par an en volume sur près de quinze ans, l'industrie réalisant un effort analogue. On voit donc l'effort qu'il faut accomplir, si l'on veut que la France tienne son rang dans la compétition internationale, alors que les USA, et sans doute le Japon et la RFA, auront atteint cet objectif dès 1990.

Il est donc indispensable, pour rattraper les retards, de retenir un scénario de croissance de la dépense publique de Recherche-Développement qui, sur la période 1989-1991, ne saurait être inférieur à 6 % en volume par an. Il permettrait une reprise du rythme de recrutement de chercheurs, d'ingénieurs et techniciens de recherche prévu par le plan triennal de la recherche.

### *Le développement de la recherche industrielle*

Aujourd'hui, la part des entreprises dans l'effort national de Recherche-Développement est insuffisante (0,93 % du PIB en 1986 alors que l'effort des entreprises américaines, japonaises et allemandes est supérieur à 1,5 % du PIB). Dans notre pays, le financement de la recherche est essentiellement assurée par les administrations (1,29 % du PIB).

Ce constat conduit à définir une double orientation **d'accroissement de l'effort global et surtout de correction de déséquilibres** existant entre recherche publique et recherche privée d'une part, et entre secteurs d'autre part. Il sera nécessaire de développer en particulier la recherche dans les PMI, en leur apportant des aides spécifiques et en développant les politiques de sous-traitance technologique des grandes entreprises et des organismes publics. Les orientations suivantes devraient être poursuivies :

— La programmation nationale pour la recherche prendrait pour objectif global une croissance de la dépense de recherche industrielle qui **ne saurait être inférieure à**

**6 % en volume par an** au cours des prochaines années. Un rééquilibrage des financements public et privé devrait être atteint progressivement.

– Des mesures d'aides directes (contrats de programme) à la recherche industrielle devront être prises en particulier dans des secteurs stratégiques, les matériaux, les biotechnologies, la robotique.

– Des aides spécifiques pour favoriser l'embauche de chercheurs dans des PMI devront être mises en place. Cette aide à l'embauche pratiquée en RFA a des effets d'entraînement sur le tissu industriel car elle stimule le transfert des connaissances du secteur public vers l'industrie.

– Des mesures institutionnelles seraient mises en œuvre pour favoriser les indispensables coopérations entre la recherche publique et industrielle. A cet effet, des laboratoires mixtes ou des consortiums de recherche (centres de recherche, de mise au point et de transfert de technologie), associant entreprises, universités et écoles d'ingénieurs, devraient être créés.

Les grands programmes technologiques de l'Etat, dans les domaines civil et militaire, devront être exécutés en collaboration étroite avec l'industrie. C'est un véritable partenariat qui devra associer service public de la recherche et recherche industrielle dans le cadre de stratégies communes. Des échanges de personnels (chercheurs, ingénieurs) devront être développés entre la recherche publique et l'industrie et des programmes de formation mis en œuvre en commun.

– Le développement de la recherche industrielle ne saurait être séparé de la politique de formation. Ainsi la création de nouvelles universités de technologie et le développement de l'engineering dans les universités, les écoles d'ingénieurs et au CNRS devraient permettre de multiplier les lieux de formation.

— Le niveau régional devient de plus en plus un lieu privilégié pour la diffusion de l'information scientifique et le transfert de technologies dans les petites et moyennes entreprises. La création de réseaux et l'assistance à la diffusion technologique en liaison étroite avec les laboratoires publics devront être favorisées avec l'aide de l'ANVAR, le soutien des chambres de commerce et des collectivités locales.

## **À QUOI RESSEMBLERA L'ENTREPRISE DE DEMAIN ?**

L'entreprise triomphante des années 60 était industrielle. Celle des années 90 sera tertiaire ou, si elle produit des biens industriels, elle accordera beaucoup plus de place aux métiers tertiaires : moins d'hommes à la production directe, plus dans les services informatiques, commerciaux ou logistiques.

L'entreprise des années 60 employait des cols bleus ou des employés non qualifiés. Celle des années 90 emploiera beaucoup de cols blancs et exigera de hautes qualifications. Dès à présent, dans le tertiaire surtout, on embauche au niveau « bac + 2 » des jeunes à des emplois pour lesquels, il y a seulement dix ans, on se contentait du brevet.

L'entreprise des années 60 était gigantesque : la croissance industrielle s'est faite grâce aux grandes usines employant en un seul lieu des milliers de travailleurs. L'entreprise des années 90 est plus petite ou, du moins, elle est découpée en unités techniques et en unités de gestion autonomes et de petite dimension.

L'entreprise des années 60 gérait son personnel de façon collective et indifférenciée : horaires fixes et identiques pour tous, salaires évoluant essentiellement à l'ancien-

neté le long de grilles immuables, méthodes de « commandement » quelque peu militaires. L'entreprise des années 90, parce que les types de fabrication et les techniques ont changé, recherchera la souplesse, l'individualisation des horaires, des rémunérations, des conditions de travail. Les travailleurs n'acceptent plus le commandement collectif et unilatéral : ils attendent d'être traités individuellement, veulent s'exprimer sur l'organisation de leurs tâches, bénéficier d'une plus grande autonomie.

L'Etat des années 60... et des années 80, légifère, prétend réguler la vie économique et les relations du travail. Celui des années 90 devra laisser les partenaires sociaux rechercher ensemble les moyens de rendre compatibles les demandes des travailleurs et celles de l'employeur. A l'image des pays les plus développés de l'Europe, c'est aux partenaires sociaux et non à l'Etat d'organiser les relations dans l'entreprise. Plus l'Etat saura s'effacer, plus les responsabilités des partenaires seront affirmées, et plus ils abandonneront les tentations d'irresponsabilité qui, d'un côté comme de l'autre, rendent les rapports sociaux si difficiles dans notre pays.

L'entreprise reste et restera le lieu privilégié des relations entre les hommes : les nouvelles technologies et les nouveaux besoins de l'économie nous permettront, si nous le voulons, de lui redonner ce rôle que les « 30 glorieuses » ont détruit.

L'entreprise doit être efficace, compétitive, rentable... car c'est ainsi que la peine des hommes et des femmes sera le plus sûrement valorisée. Mais à côté de l'entreprise classique, dont on peut mesurer l'efficacité à l'aune des comptes de résultats et des bilans financiers, il y a aussi l'entreprise qui aide les hommes et les femmes dans leur vie quotidienne et qui ne peut répondre aux mêmes

critères : dans une société urbaine où le nombre de personnes âgées, où le nombre des exclus, où le nombre de personnes qui vivent dans la solitude ne cessent de croître, il y a bien de nouveaux services à créer, qui ne trouvent pas leur place dans les structures d'aujourd'hui, dans les circuits financiers, dans les règles du droit social, commercial ou fiscal. Il nous faut ici inventer. L'entreprise de demain, c'est aussi cela.

## DEMAIN, LA FIN DU TOUT-ÉTAT ?

Les Français veulent un Etat moins tracassier, moins envahissant. Ils souhaitent pouvoir prendre les initiatives dont ils sont capables, organiser des solidarités locales, créer des entreprises. Ils demandent que l'Etat ne soit pas un frein.

En même temps, la France est confrontée à de nombreux défis économiques, industriels, militaires, sociaux, technologiques... Dans ce contexte, les tâches collectives sont plus lourdes que jamais : l'Etat en a la responsabilité première, mais ne peut les assumer seul.

Souhaité par les Français et rendu nécessaire par l'ampleur des problèmes, ce partage des grandes tâches collectives a déjà commencé grâce à la décentralisation de 1982, qui a rapproché la décision publique des citoyens.

L'idéologie libérale veut laisser croire qu'elle va dans le même sens en se contenant de préconiser le « moins d'Etat » et en faisant des privatisations et de la déréglementation la solution de tous les maux. Cette logique simpliste est source d'inégalités et d'affaiblissement national.

Il faut, non pas nier, mais **redéfinir** le rôle de l'Etat :

abandonner la tentation de l'Etat tutélaire, mais lui rendre en même temps sa légitimité et son efficacité :

- en **réorganisant ses priorités** pour les porter là où les besoins et les enjeux sont les plus grands ;
- en **modernisant ses services**, par une amélioration de la productivité et un développement de la concertation avec les usagers (voir page 190) ;
- en **fixant des règles de jeu claires**, connues de tous et qui doivent être stables.

C'est à ces conditions que l'Etat pourra jouer pleinement le triple rôle qui doit être le sien :

- **Etat garant** en dernier ressort des grands principes de la **souveraineté nationale**, de la **solidarité** et de la **préparation de l'avenir** ;
- **Etat incitateur**, favorisant les activités productrices, mais aussi les activités sociales et culturelles, qu'il n'a pas normalement vocation à accomplir lui-même, sauf en cas de carence ;
- **Etat régulateur** de la vie économique et sociale comme de l'exercice des libertés publiques.

## LES ORIENTATIONS

### *L'Etat garant*

Afin d'assurer les missions fondamentales qui sont les siennes, l'Etat doit savoir où il va. Il existe une loi de programmation militaire. C'est bien. Mais quelles programmations pour la recherche, l'éducation, les régimes sociaux ? Une **planification des grandes politiques** devra être mise en place. Elle aura pour objet d'éclairer les citoyens sur leur environnement et sur les changements qui l'affectent, et d'assurer une cohérence de l'action de l'Etat.

### *L'Etat incitateur*

— La **décentralisation** devra être approfondie (voir page 186). Par les **contrats de plan**, l'Etat pourra jouer un rôle d'orientation qui laissera une complète autonomie et une complète responsabilité aux collectivités.

— Certaines administrations de l'Etat pourront être transformées en **agences autonomes**, chargées d'aider les initiatives privées par un soutien technique et juridique, par la communication d'informations ou par l'attribution d'**aides publiques**. Ces aides devront être simplifiées et mieux concentrées sur les priorités réelles. L'étude de leur coût et de leurs avantages sera systématisée dans le cadre des efforts qu'il faudra faire pour mieux évaluer les résultats des décisions publiques (voir page 190).

### *L'Etat régulateur*

— Dans les domaines touchant aux libertés publiques, il faudra développer le rôle des **autorités indépendantes**. Dotées de pouvoirs de réglementation générale, de décision, de surveillance et de sanction, disposant de réels moyens d'investigation et d'une légitimité incontestée, ces autorités pourront être constituées en matière d'**audiovisuel**, d'**éthique**, de **recherche**, de **soutien aux initiatives culturelles**, d'**évaluation des établissements d'enseignement supérieur** ou des **organismes de formation professionnelle**.

— L'accroissement incontrôlé des règles juridiques est un mal sur lequel chacun tombe d'accord. Il convient de s'engager fermement dans une **politique de simplification législative et réglementaire** :

— Codification des textes, permettant la suppression des dispositions caduques, la clarification de la présentation et de la rédaction.

— Priorité aux lois-cadres laissant une large part aux règles contractuelles négociées entre les intéressés.

Des lois et règlements d'accès et de compréhension faciles seraient mieux connus, mieux acceptés, donc plus justes et plus efficaces.

**1992 :**

## **CHANCE OU RISQUE POUR LA FRANCE ?**

En 1985-1986, a été signé par les Etats Membres et ratifié par les Parlements nationaux l'Acte Unique. Cet engagement collectif prévoit la création avant le 31 décembre 1992 d'un grand marché intérieur européen homogène, c'est-à-dire la liberté de vendre des biens et des services, de circuler, d'envoyer ou de recevoir des capitaux sans entraves de la part des Etats.

Cet objectif implique un immense travail de toilettage des législations, des normes de produits et d'organisation des professions ou de la fiscalité (voir page 115). Plus de trois cents directives communautaires sont en cours d'élaboration ou à l'étude, qui s'imposeront aux Etats Membres après examen par les instances politiques compétentes.

Le résultat en sera la réalisation d'un marché de 320 millions de consommateurs. Il s'agit désormais de mesurer les conséquences de cette situation et de définir la stratégie apte à en tirer les effets les plus positifs.

### *Les conditions économiques*

Il est clair d'abord que cet objectif permettra aux entreprises de réaliser des économies d'échelle en accélérant la croissance de la CEE, ce dont elle a bien besoin. Mais

la répartition de cette croissance ne sera pas homogène. A quelles conditions la France en profitera-t-elle ?

En premier lieu, il sera nécessaire d'accorder, comme le propose la commission, une **augmentation significative des fonds de développement** (FEDER, Fonds Social) pour compenser les effets négatifs qu'une concentration plus grande des activités pourrait provoquer au détriment des pays du sud de l'Europe et de l'Irlande. La France doit marquer avec ces pays sa solidarité.

En second lieu, il est indispensable que les entreprises françaises comprennent et intègrent dans leur stratégie l'intérêt d'une **collaboration accrue avec les autres pays européens notamment les pays du sud de l'Europe** où il existe des besoins considérables encore insatisfaits. Nombre d'entreprises qui aujourd'hui sont encore orientées sur des marchés nationaux vont se retrouver demain face à l'opportunité de se développer sur de nouveaux marchés, mais aussi face à une concurrence accrue sur leur propre marché. Elles devront réagir, attaquer, composer, coopérer.

Mais la réalisation du grand marché intérieur pose aussi des problèmes politiques majeurs qu'il importe de résoudre.

### *Les conditions politiques*

Elles impliquent d'abord un quasi doublement du budget communautaire, puisqu'il s'agit de permettre à la CEE de mettre en place les politiques propres à dynamiser l'économie européenne et à neutraliser les effets potentiellement négatifs d'une concentration économique accrue. Il faut l'accepter pourvu que cet argent soit bien dépensé. En outre, l'édifice du grand marché intérieur doit être complété par trois autres séries de mesures. Les premières doivent tendre à **promouvoir les technologies modernes**, l'innovation et la coopération en matière de recher-

che, en intensifiant les programmes comparables à Eurêka.

Les secondes doivent permettre d'associer à la réalisation du grand marché intérieur des **mesures sociales et territoriales**, qui seront capables de transformer des bénéfices purement économiques en progrès sociaux et de mieux répartir les richesses à travers les régions.

Il faut, enfin, lancer un programme de **grands travaux d'infrastructures** : le réseau de TGV, le câble en fibre optique, de nouvelles autoroutes européennes. Le financement de ces projets onéreux devrait être mixte, à base d'argent privé avec garantie publique. La Banque Européenne d'Investissement serait chargée de la mise en œuvre.

Le grand marché intérieur européen, à ces conditions, est bien une chance pour la France. Le gouvernement socialiste l'a bien senti, qui avait fait aboutir cette initiative en 1985. Il reste maintenant à transformer l'essai. Seule une attitude offensive de la part des entreprises et des pouvoirs publics pourra le faire.

## **SAUVERONS-NOUS L'EUROPE VERTE ?**

L'Europe agricole vit une crise qui affecte également les autres exportateurs mondiaux : accumulation d'excédents invendables, détournement de la production vers des usages criticables, augmentation du soutien public sans qu'il bénéficie à des agriculteurs en difficultés croissantes. La Politique Agricole Commune accusée de tous ces maux, au point d'être devenue un facteur de discordance internationale, risque désormais d'apparaître comme un poids, plus que comme un atout.

Et pourtant, les Etats Membres restent profondément attachés à l'idée d'une politique régulant et modernisant

le secteur agricole. Tous avaient une telle politique avant leur entrée dans la CEE, et tous en ont jalousement préservé des pans entiers dans les replis de la construction commune.

La disparition de la PAC ne créerait pas le vide, mais le trop-plein : la multiplication des mesures nationales, qu'on a appelé « renationalisation » de la PAC.

Une telle évolution représenterait un recul sévère pour l'Europe et empêcherait la France d'y valoriser ses meilleurs atouts : le savoir-faire de ses agriculteurs, la richesse de sa terre, la générosité de son climat qui sont uniques en Europe.

C'est pourquoi il faut sauver la PAC.

## LES PRINCIPES

La PAC peut être sauvée à trois conditions :

— **Son assainissement** : il faut cesser de produire ce qui n'a pas de débouché et responsabiliser les agriculteurs face au marché, ce qui impliquera des garanties plus mesurées. C'est dire que la PAC ne pourra offrir aux agriculteurs qu'une seule perspective : vivre normalement de la vente de leurs produits. C'est à ce prix qu'elle pourra préserver les instruments de régulation nécessaires à cet objectif.

— **La solidarité** : l'assainissement de la PAC risque de mettre en difficulté les plus défavorisés et les exploitants en voie de modernisation, qui sont l'avenir de l'agriculture. Il faudra les aider à s'adapter, à produire mieux, à diversifier leurs activités, parfois même à se reconverter. La PAC devra dans ce domaine respecter la diversité des situations et s'appuyer sur les politiques nationales et régionales, en cessant de vouloir tout organiser sur un modèle unique. Elle devra également assumer la solidarité européenne au profit des zones les plus défavorisées.

— **La remise en ordre de l'agriculture mondiale** : c'est en s'assainissant elle-même que la PAC pourra y contribuer, et que l'Europe pourra exiger des efforts parallèles de ses partenaires. C'est en éliminant ses errements qu'elle défendra le mieux son mode original d'organisation, le système du double prix, qui a assuré à la fois la sécurité des agriculteurs et celle des consommateurs européens.

Mais le désordre des marchés mondiaux est tel, que la perspective d'accords de produits passés entre les grands exportateurs pour réguler les marchés ne doit pas être exclue. L'Europe doit même s'efforcer de les rechercher.

## **LES PROPOSITIONS**

La réforme de la PAC est une négociation communautaire permanente. Le problème n'est pas de l'aborder avec des propositions nationales définitives, mais d'avoir une vision claire des objectifs essentiels pour la France, et de les défendre le moment venu avec détermination. Cette détermination devra s'exercer dans trois domaines :

— **La réforme de la PAC elle-même** : les lignes directrices de la France doivent être : exigence de la gestion de l'agriculture comme une activité économique à part entière, nécessité de respecter la diversité des situations dans l'exercice de la solidarité communautaire, définition d'un cadre clairement lisible pour les agriculteurs quant aux conditions d'exercice de leur activité.

— **La mise en œuvre de la solidarité nationale complémentaire aux mesures communautaires** : il faudra dégager les moyens permettant aux agriculteurs français de s'adapter à la situation nouvelle et de restaurer leur efficacité ; il faudra donner des perspectives aux zones rurales dans le cadre d'une politique contractuelle englo-

bant toutes les composantes du monde rural, et pas seulement l'activité agricole.

— La défense intransigeante des mécanismes de la PAC, notamment de la préférence communautaire, et l'exigence d'une répartition équitable de l'effort, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, qui se poursuivront plusieurs années.

## **DEMAIN, L'EUROPE INDUSTRIELLE ?**

L'Europe des années 50 à 60 était celle des grands projets : sciences fondamentales, grands programmes technologiques dans les domaines du nucléaire, de l'aéronautique et de l'espace. La France y a joué un rôle moteur.

Cette Europe s'est arrêtée à l'industrie. Elle n'a modernisé que trop lentement ses outils de production, consomme trop, vend mal, ne se défait pas de ses frontières intérieures, ne privilégie pas les fusions industrielles ou les accords de marchés.

La conséquence, on la connaît : le déclin relatif de l'économie européenne. Pourtant, chacun sent bien que notre avenir dépend largement de notre aptitude à maîtriser les hautes technologies. Elles seules permettent la constitution de secteurs industriels de pointe susceptibles d'engranger puis de propager des avantages comparatifs essentiels ; elles autorisent la métamorphose des industries traditionnelles ; elles offrent des débouchés nouveaux et suscitent la création d'emplois. Et, comme les investissements exigés sont considérables, la complémentarité des ressources et l'élargissement des marchés sont indispensables. D'où la nécessité de l'Europe industrielle.

C'est un fait que la notion même de politique industrielle européenne cristallise encore beaucoup de dissensions entre partenaires européens. Que faire ?

La convergence des stratégies industrielles devra être recherchée autour du grand enjeu de développement que constituera un marché intérieur de 320 millions d'âmes. Les industriels européens le comprendront. Aux Etats, et au nôtre en particulier, d'accompagner ce mouvement en desserrant l'étreinte de marchés publics, captifs et fragmentés.

L'harmonisation des outils économiques renforcera d'autant la cohésion de l'ensemble que nous saurons éviter une application trop libérale de l'Acte Unique européen ; il ne faut pas sacrifier les bénéfices de nos efforts aux pressions commerciales des Etats-Unis ou du Japon.

Le soutien sélectif aux projets industriels communs devra se manifester sur le plan financier, bien entendu, mais aussi diplomatique et symbolique.

## **LES PROPOSITIONS**

● Il faudra privilégier les secteurs industriels d'avenir (espace, télécommunications...) et les secteurs technologiques de base (électronique, automatisation, biotechnologies) tout en concevant et en négociant des spécialisations qui viendront renforcer les pôles d'excellence européens.

Quatre politiques illustrent cet objectif :

- des politiques d'harmonisation des normes avec une authentique politique européenne des brevets ;
- des politiques nationales publiques d'achats civils et militaires mieux concertées, plus ouvertes à l'ensemble des sociétés européennes ;
- des coopérations d'origine industrielle à rayonnement

symbolique et puissance d'entraînement financier élevées. Eurêka montre la voie ;

— des politiques sociales et d'aménagement du territoire accompagnant la modernisation de secteurs en difficulté et œuvrant dans le sens d'une réduction progressive des inégalités entre régions.

● Il est essentiel, pour que se développe la coopération transfrontière des entreprises industrielles et commerciales, que soit élaboré rapidement un véritable **droit européen des sociétés**.

● Enfin, pour dynamiser le tissu industriel européen, il faut davantage de souffle et de souplesse : pourquoi ne pas mettre en place **une agence européenne de la recherche et du développement** comme lieu de promotion d'un effort de coopération efficace ? Mais aussi **une agence européenne de financement de projets industriels à hauts risques** ? Pourquoi ne pas choisir en commun et engager quelques « grands ouvrages » (transport, énergie...) qui structureraient l'identité européenne ?

## **LA CULTURE EUROPÉENNE : RÊVE OU RÉALITÉ ?**

L'Europe, ce « berceau de la civilisation occidentale » a été tout au long du deuxième millénaire un intense foyer de création et d'échanges culturels. Le rayonnement culturel, comme l'a rappelé Edgar Morin, ne résulte pas d'un processus unique, mais repose sur la variété et la diversité des sous-cultures qui composent l'ensemble. La France-Nation comme la France des régions, ont participé à ce mouvement.

A l'heure où le renforcement économique de l'Europe devient une réalité et sa réorganisation politique une possibilité, il est plus que jamais nécessaire d'intensifier la présence culturelle européenne dans le monde. Cette influence est aujourd'hui concurrencée par « l'impérialisme » culturel anglo-américain et par la montée de nouvelles cultures venues de pays plus jeunes, même dans certaines contrées autrefois considérées comme des « bastions » de la présence culturelle française.

La France peut proposer à ses partenaires les moyens d'une présence renforcée de la culture européenne à l'extérieur de la C.E.E. et d'une intensification de la création culturelle communautaire.

## **LES PROPOSITIONS**

Des actions sont à mener dans trois domaines :

### ***La création et les échanges culturels***

— Il s'agit d'abord d'intensifier les échanges culturels concernant les œuvres et les créations. Une sorte de « programme Euréka » de la culture pourrait être mis au point, permettant l'attribution d'aides à la création pour les auteurs et les créateurs européens.

Un tel programme devrait à la fois contribuer à éviter l'exode des créateurs vers d'autres pays et attirer des créateurs non-européens afin qu'ils créent et diffusent leurs œuvres en Europe. Il devrait également, à l'échelon intra-européen, permettre une meilleure circulation des œuvres (réseaux européens de musées et d'expositions, aides à la traduction littéraire, etc...).

— Il faut ensuite améliorer, en Europe, les conditions de la création culturelle, notamment grâce à l'ouverture de débouchés nouveaux : renforcement des dispositions fiscales favorables au mécénat d'entreprise ; association

plus large des créateurs et des artistes aux grands projets et aux projets régionaux à dimension culturelle ; construction de logements et d'activités spécifiques pour les créateurs.

— Il faut aussi poursuivre, à l'échelle européenne, la culture scientifique et technologique capable de soutenir l'amélioration des performances de l'industrie européenne, en facilitant les échanges d'ingénieurs et de techniciens, en réhabilitant les métiers d'artisan, en recréant un compagnonnage qui pourrait, à l'image des tours de France de jadis, comporter un « **tour d'Europe** » de la technologie.

Par ailleurs, les relations entre créateurs et designers et le monde industriel peuvent être améliorées par le renforcement des écoles de design existantes ou la création de nouvelles unités.

#### *La politique linguistique et d'échanges universitaires*

Il faut éviter deux écueils.

Le premier serait, au nom du rayonnement de la langue française, de refuser toute action tendant à l'extension de la connaissance des autres langues ; le second, de laisser l'anglais s'imposer comme langue universelle des échanges culturels et intellectuels.

C'est pourquoi il faut mener simultanément deux politiques énergiques :

— d'approfondissement de la connaissance des langues européennes par les Français. L'apprentissage d'au moins une langue européenne de « famille » différente de sa langue d'origine devrait être obligatoire et intégré très tôt dans la scolarité, à l'image de ce qui se fait dans les pays scandinaves. C'est une condition évidente du renforcement de l'identité européenne. A terme, l'objectif est que tout étudiant diplômé de l'université ait accompli un séjour d'un an dans une université d'un autre pays européen ;

— de renforcement des actions des centres culturels à l'étranger, y compris de nos établissements d'enseignement.

### *La création d'une télévision européenne*

Pourvu que les conditions techniques et financières, ainsi que les conditions de contrôle (autorité au niveau européen) d'une chaîne de télévision à vocation européenne soient étudiées dans le détail, la création d'une telle chaîne est très souhaitable :

— elle devra s'accompagner d'une politique de soutien à la création de programmes au niveau européen, et en sera un puissant incitateur ;

— elle permettra la diffusion de masse à l'échelle européenne de programmes nationaux, de manifestations culturelles nationales qui pourront devenir européennes (journée européenne du cinéma, journée européenne du théâtre gratuit, etc...) ;

— les moyens financiers nécessaires seront à rechercher par diverses voies : taxe européenne sur les productions non-européennes ; création d'un « Euroloto », etc...

— elle marquera l'accès massif des Européens à la diversité et la variété des créations audiovisuelles, régionales et nationales, assurant à celles-ci un marché de taille suffisante pour envisager l'exportation de productions à l'échelle mondiale.

**LE  
MONDE**

Coll. MichelRocard.org

## **L'EUROPE A-T-ELLE ENCORE UNE CHANCE ?**

Ceux-là même qui enviaient la vive croissance économique qu'a connue l'Europe dans les trente années qui ont suivi la Seconde Guerre Mondiale, annoncent aujourd'hui son déclin. Le centre du monde se serait déplacé quelque part entre la côté ouest des Etats-Unis et le Japon, marginalisant une Europe affaiblie, vieillissante, et moins compétitive sur le plan commercial.

Les économies européennes, c'est vrai, ont plus mal que d'autres supporté les deux chocs pétroliers des années soixante-dix ; l'accès à un niveau de vie décent pour les populations européennes s'est accompagné d'un allongement de l'espérance de vie et d'une baisse relative de la natalité ; le dynamisme des chercheurs et des industriels européens reste insuffisant si l'on en juge par la balance des brevets avec les pays extra-européens.

Si ces difficultés ont surgi, c'est que l'Europe était désunie. Aucun pays européen, pris isolément, n'a pu faire fi de la crise mondiale et prétendre mener une politique autonome de développement, et ne pourra le prétendre à l'avenir, pas plus la France que l'Allemagne.

Les problèmes du monde ne sont plus à l'échelle des pays européens, mais de l'Europe.

Car, prise comme un tout, cette Europe « en déclin » présente un autre visage. C'est un **marché de 320 millions** de consommateurs ; c'est le **cinquième de la production** mondiale ; c'est un ensemble remarquable de savoir-faire et de compétences dans le domaine de la recherche et de l'industrie. C'est un ensemble de pays qui sont représentés, au plus haut niveau, et souvent gèrent les instances internationales qui décident de l'avenir du monde. L'Europe, à la différence notamment des Etats-Unis, se caractérise aussi par un haut niveau de protection sociale et de solidarité. L'Europe, c'est enfin le berceau de la civilisation occidentale, le règne de la démocratie, où les valeurs de liberté et de justice président à l'action des gouvernements et sont les références des citoyens.

C'est dans l'unité d'action que l'Europe, forte de sa dimension, peut trouver son second souffle. Ceci signifie :

Une unité d'action économique :

— par l'achèvement de la construction communautaire et l'édification de l'Europe de l'avenir (recherche et université, formation, innovation et développement technologique) ;

— par une coordination plus stricte des politiques économiques conjoncturelles donnant ses chances à une relance économique concertée ;

Une relance du processus de construction de l'Europe politique :

### *L'unité d'action économique*

En proposant d'associer une croissance économique plus forte à l'achèvement du grand marché intérieur européen, **le plan Delors** va dans la bonne direction, pourvu que la cohésion économique et sociale de la communauté, notamment à travers la solidarité des pays de l'Europe du Nord et des pays moins développés de l'Europe du sud, soit renforcée.

Ceci implique que les **moyens budgétaires** de la Commission des Communautés européennes soient à la mesure des problèmes posés. Depuis plusieurs années, la Commission vit dans une crise budgétaire permanente qui a trouvé son point culminant en 1987 avec l'absence de budget voté !

La France depuis deux ans n'est plus motivée par la construction européenne, et ne se préoccupe que de l'équilibre à court terme entre ce qui est payé à Bruxelles et ce qu'on en reçoit. Cette attitude n'est ni réaliste ni responsable.

Profiter de la chance qu'offre la construction du grand marché intérieur implique que l'Europe se donne les moyens de dynamiser son système productif en accroissant la **coopération industrielle et technologique**, et l'effort de **recherche communautaire**. Cet effort peut être doublé.

En outre, à l'heure où la réduction du déficit budgétaire américain peut entraîner des effets déflationnistes sur l'économie mondiale, l'Europe doit se rendre capable de parler d'une seule voix pour lutter contre la déflation et, si possible, être le moteur d'une relance mondiale.

Le renforcement du système monétaire européen et la promotion de l'ECU comme monnaie de réserve (voir page 239) doivent permettre d'introduire un élément de

stabilité et de référence dans le désordre monétaire international.

### *La construction de l'Europe politique*

Beaucoup de discussions auront encore lieu à propos de l'unité européenne ; si l'on ne peut aboutir à un accord politique global, qui serait sans doute souhaitable, on peut cependant procéder par étapes significatives.

Ratifié par les Parlements des douze pays européens en 1986, l'Acte Unique offre la possibilité d'un approfondissement de la démocratie, notamment en donnant des pouvoirs d'initiative au Parlement Européen, et en accroissant le domaine des décisions prises à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité. Il importe de faire jouer à fond cette possibilité.

Mais la relance du processus de construction de l'Europe politique, attendue par les opinions politiques si l'on en croit les sondages, ne peut venir que d'une réelle prise de conscience par les gouvernements européens de la pression de l'opinion en faveur de l'Europe. L'opinion est en avance sur les Etats. Pourquoi pas, à terme, un **référendum** soumettant aux peuples européens, le même jour, une question sur la réalisation de l'Europe politique ? Les résultats de ce référendum seraient certainement de nature à donner un coup de fouet aux gouvernements.

Certains ont proposé une **présidence européenne**. Ce débat ne nous paraît pas d'actualité, pour trois raisons :

— l'Acte Unique européen vient d'être adopté. Il comporte des innovations institutionnelles appréciables. Il s'agit avant tout de l'appliquer dans toutes ses dispositions, ce qui n'est déjà pas une mince affaire ;

— face aux difficultés quotidiennes que rencontre l'Europe, le débat institutionnel apparaît comme une fuite en avant, qui risque de masquer les vrais problèmes et de faire oublier les vrais enjeux : veut-on vraiment le grand

marché intérieur ? Comment y parvenir ? Est-on prêt à en payer le prix ?

— l'idée d'un président européen élu au suffrage universel est bien « franco-française » et n'a aucune chance d'être prise en compte par nos partenaires, dont les traditions sont parlementaires et non présidentielles.

Au total, avant de se lancer dans la construction théorique d'un exécutif européen, qui ne peut être qu'un aboutissement et non un point de départ, il vaut mieux s'engager à fond pour que les institutions actuelles fonctionnent à plein.

## À QUOI PEUT SERVIR L'ÉCU ?

Aucune grande puissance ne s'est constituée sans battre monnaie et en imposer l'utilisation au niveau international. L'ECU, monnaie de l'Europe, c'est le symbole de l'identité européenne.

Que l'on songe d'abord à la tourmente boursière et aux tensions monétaires que nous avons vécues : l'incapacité des gouvernements américain, japonais, allemand ou français à stabiliser le cours de leur monnaie est patente. Elle témoigne de la nécessité de mettre en place un nouvel ordre monétaire international.

Actuellement, le Système Monétaire Européen, pourtant construit pour mettre en place une réelle solidarité européenne dans la stabilisation des cours des monnaies, résiste mal aux tensions internationales et aux égoïsmes nationaux. La baisse incontrôlée du dollar américain pèse sur le S.M.E. et met en danger le franc en même temps qu'elle tend à réévaluer le mark. Cette situation ne profite à personne. L'Allemagne voit se renchérir ses produits à l'exportation. La France voit se renchérir le coût des produits européens qu'elle importe.

Quant à la baisse du dollar, elle fait peser une menace supplémentaire sur les économies européennes.

Cette situation est absurde. Le renforcement du Système Monétaire Européen et la **promotion de l'ECU comme monnaie de réserve** permettront d'introduire un pôle de stabilité et de référence dans le système monétaire international.

Une nouvelle initiative monétaire européenne est aujourd'hui possible grâce aux progrès déjà réalisés en matière de coordination des politiques économiques entre la France et l'Allemagne. Au-delà des mécanismes existants, basés sur la coopération entre les banques centrales des pays membres, c'est vers la création d'institutions financières communes qu'il faut s'orienter. Le système monétaire européen pourrait à cet égard s'appuyer sur deux institutions jumelles, un **institut d'émission et un institut de financement** dont les directeurs seraient de nationalités différentes. Cette solution serait vraisemblablement acceptable pour les Allemands, qui ne croient qu'en leur propre orthodoxie monétaire. Elle créerait aussi une dynamique forte en faveur de la construction monétaire.

Mais, c'est aussi lorsque chacun de nous s'en servira que la monnaie européenne prendra un véritable sens. L'essor de l'ECU **privé**, déjà observé depuis quelques années, doit être encouragé. Des comptes d'épargne, des comptes-chèques, des produits financiers en ECU, à la disposition des particuliers et des entreprises, sont à développer. L'Etat et les organisations publiques peuvent montrer la voie, en utilisant mieux l'ECU dans leurs propres transactions. Cela vaut aussi pour les transactions internationales, notamment dans nos relations avec les pays producteurs de matières premières. A l'heure où le cours de certaines monnaies s'effondre brutalement, ces pays s'inquiètent à raison. Ils pourront trouver dans la monnaie européenne la sécurité qui leur fait aujourd'hui

défaut, tant dans le court terme qu'à plus longue échéance.

## NATIONALITÉ... EUROPÉENNE ?

Identité n'est pas uniformité. Souvenons-nous, lorsque nous « pensons l'Europe », que notre identité européenne est faite de pluralisme culturel, linguistique et que ce n'est pas la servir que de l'enserrer dans un corset unificateur.

Pourtant, l'Europe a besoin de renforcer et d'affiner son identité. Le contraste est grand entre le doute que les Européens expriment sur leur propre existence et la perception qu'on a de l'Europe dans le reste du monde. En Afrique, en Asie, en Amérique, l'Europe existe bel et bien, davantage certainement que les douze Etats membres de la Communauté pris isolément.

Renforcer l'identité de l'Europe, c'est d'abord renforcer l'identité européenne de ses habitants. En choisissant « l'Europe des Citoyens » comme thème de réflexion à Luxembourg, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont mis le doigt sur une des faiblesses de l'Europe. Alors que l'idée d'Europe fait des progrès dans l'opinion publique (les sondages le montrent de manière spectaculaire en France), les entraves à l'identité européennes sont nombreuses. Citons en vrac : la diversité des taux d'affranchissement des lettres ; les complications administratives aux frontières ; l'absence d'équivalence des diplômes universitaires, etc...

Les résultats concrets de la construction de l'Europe des Citoyens se font attendre. Si l'hymne européen a été adopté sans difficulté, il n'est guère joué. Le passeport européen a mis des années avant de voir timidement le jour. Les programmes d'échanges comme JET, CO-

METT, ERASMUS se développent avec une lenteur désespérante, faute de financement adéquat et n'ont donc pas l'impact sur les esprits qu'on pouvait en attendre.

Or, avec l'échéance de 1992, il faudra faire progresser urope et dépoussiérer ses provinces, c'est-à-dire ses Etats membres. Ce n'est pas évident. Si les chefs d'Etat ont fixé une date pour l'achèvement du grand marché intérieur, ils n'ont pas imposé la même contrainte pour l'Europe des Citoyens. Suivant les options prises, la construction de cette dernière peut accompagner la mise en place de l'Acte Unique ou, au contraire, pâtir de la priorité donnée aux aspects économiques du marché commun.

### POURQUOI L'EUROPE DES CITOYENS ?

L'Europe des Citoyens est de l'intérêt de la France :

Dans la construction européenne, notre pays est politiquement engagé, techniquement avancé, économiquement concerné au premier chef. En même temps, il est de ceux où l'identité européenne s'affirme moins nettement : faible connaissance des langues étrangères, tradition protectionniste, fierté de l'identité nationale. Cette insuffisance risque d'être cher payée. Si nous voulons gagner la bataille du marché intérieur, il faudra alors que nos techniciens, nos avocats, nos commerçants puissent échanger de plein-pied avec l'Europe.

### COMMENT ?

Comment construire cette identité de l'Europe ? En **attaquant sur tous les fronts**, en donnant une impulsion politique forte aux travaux qui portent spécifiquement sur ce thème et qui doivent être considérés comme prioritaires à Bruxelles. Il faudra doter généreusement ces programmes qui portent dans l'absolu sur des sommes

limitées, mais dont l'effet de multiplication est considérable.

N'oublions cependant pas que l'Europe est faite de diversité, de pluralité. Il ne s'agit pas de créer des institutions administratives nouvelles mais d'orienter ses programmes vers l'intensification des échanges, la mise en place de réseaux, l'encouragement de cofinancements et de partenariats.

Un secteur s'impose d'évidence pour la construction de l'Europe des citoyens : **la culture et la communication**. A condition de ne pas s'en tenir à une conception élitiste de la culture, d'y intégrer la culture populaire et les moyens modernes d'échange et de communication ! On peut y ajouter **le sport**, qui est une forme d'identification importante pour les valeurs populaires que sont le don de soi, l'effort physique et moral. Après le Tour d'Europe cycliste, pourquoi pas une équipe européenne aux Jeux Olympiques d'Albertville et de Barcelone en 1992 ?

Enfin, sachons reconnaître avec modestie le retard de la France dans l'apprentissage des **langues étrangères**. Sans des ingénieurs, cadres, secrétaires, techniciens ou fonctionnaires qui connaissent au moins une ou deux autres langues, nous serons en position de faiblesse en 1992. Il faudra sans doute doubler l'effort européen par un programme spécifiquement français de rattrapage linguistique dans nos écoles, collèges, lycées et universités.

Il serait souhaitable également qu'une décision communautaire crée l'obligation pour les systèmes scolaires nationaux des douze d'enseigner deux langues vivantes de « famille » différente (une langue romane et une langue anglo-germano-scandinave) à tous les jeunes européens.

## UNE DÉFENSE EUROPÉENNE EST-ELLE POSSIBLE ?

### POURQUOI UNE DÉFENSE EUROPÉENNE ?

Pour plusieurs raisons, dont l'opinion publique a souvent l'intuition :

— D'abord, **parce que la défense de la France n'est pas un principe abstrait** : nous ne cherchons pas seulement à nous défendre contre une attaque éventuelle, nous nous défendons aussi **pour affirmer les valeurs auxquelles nous croyons** : la paix, la liberté, la démocratie, la solidarité, le développement. C'est parce que nous avons ces valeurs à défendre que nous croyons en l'avenir ; notre défense est donc bien au service d'une cause européenne commune.

— Ensuite, **parce que le monde bouge**. L'époque où les Etats européens étaient rivaux et s'épuisaient en luttes répétées est révolue. Tous ensemble, nous devons affirmer notre liberté face aux puissances qui nous concurrencent militairement ou économiquement. Tous ensemble, nous devons lutter pour nos intérêts de sécurité propres, qui ne se confondent pas nécessairement avec ceux des Etats-Unis. Or, l'histoire de nos engagements mondiaux et la proximité géographique avec l'Union Soviétique contraignent l'Europe à la solidarité.

— Or, et c'est la troisième raison de vouloir une défense européenne, la multiplication et surtout **la diversification croissante des menaces et des risques** (du terrorisme à la guerre des étoiles, en passant par les progrès de la précision des armes nucléaires et conventionnelles) obligent à prévoir une gamme variée de réponses. A un moment où nos budgets sont limités, la coopération européenne devient d'une urgence grandissante.

— Enfin, quels que soient les choix militaires que nous effectuons, il nous faudra utiliser des systèmes sophistiqués, **faire appel à des technologies dont la caractéristique est d'être transnationales** : pour faire décoller un avion de l'est de la France, il faut recevoir l'information du risque à temps, c'est-à-dire bien avant que le territoire français ne soit concerné. L'Europe est une réalité technique : elle forme un espace unique sur lequel s'entrecroisent informations et communications.

### COMMENT ?

L'Europe forme un espace stratégique continu. Voyons la réalité en face : il ne peut pas plus y avoir d'Europe crédible sans la dimension de la défense qu'il ne peut y avoir aujourd'hui de défense crédible sans la dimension européenne. Or, cette défense européenne n'est ni le remplacement de la dissuasion nationale par l'Alliance Atlantique, ni une simple « défense de l'Europe » vague et sans contenu.

Il s'agit de **construire le pilier européen de l'Alliance**, de définir les bases d'un partenariat plus équitable entre les Européens et les Américains. Pourquoi 320 millions d'Européens dépendraient-ils totalement de 240 millions d'Américains pour se défendre contre 280 millions de Soviétiques ?

D'ailleurs, le monde entier fait grief aux Etats-Unis de leur déficit budgétaire, alors qu'eux-mêmes plaident que ce déficit budgétaire n'est guère supérieur à la masse des dépenses militaires qu'ils assument pour défendre d'autres qu'eux-mêmes. Cette irritation américaine ne peut qu'aller croissant et elle s'ajoute aux doutes qui pèsent sur un engagement nucléaire stratégique américain pour la défense d'autre chose que leur propre territoire. Les dénégations rassurantes des responsables officiels n'enlèvent rien à l'existence de cette tendance. Il y a une

urgence stratégique, pour le bon équilibre de l'Alliance, à ce que l'Europe prenne davantage en main sa défense.

La perspective d'une sécurité assurée par le désarmement négocié est appréciée favorablement par les opinions publiques. Mais le désarmement nucléaire laisse subsister un considérable déséquilibre des forces conventionnelles en Europe. La nécessité d'une dissuasion nucléaire crédible s'en trouve renforcée. Tout pas de plus vers la dénucléarisation de l'Europe serait dangereux. C'est donc dans la voie du conventionnel qu'il faut impérativement engager l'effort pour notre défense et pour le désarmement dans les temps qui viennent. Là est, d'ailleurs, le seul moyen de réaliser des économies vraiment significatives, et aussi de parvenir à une réduction de la durée du service militaire. Mais il n'est guère question d'être douze à négocier face aux Soviétiques. Il nous faut donc parvenir à mettre sur pied progressivement une défense européenne commune, dont les premiers éléments seront par nécessité conventionnels.

Alors, comment faire ? On ne manque pas d'exemples de lenteurs, voire d'échecs dans le domaine de la coopération. S'il a fallu presque 15 ans pour accepter le principe d'un hélicoptère commun, comment se mettre d'accord, avec tous les Européens, sur une véritable politique de sécurité commune ?

Grâce à une politique ambitieuse des petits pas. Il y a deux écueils à éviter : d'abord, celui de la construction politique préalable, de l'institutionnalisation à tous prix. Mais également celui du pur pragmatisme, de la multiplication de projets sans principe coordinateur. L'Europe ne doit être ni l'utopie de cette fin de siècle, ni un nouveau dogme.

De tout cela, il résulte que l'ordre des actions à mener est essentiel.

La France doit mettre à l'ordre du jour le problème de la défense conventionnelle de l'Europe dans le triple dessein de donner consistance à l'Europe dans le domaine clé de la sécurité, de rééquilibrer forces et systèmes de décision dans l'Alliance Atlantique, et de donner une base solide à la participation de l'Europe à un désarmement conventionnel négocié avec l'URSS.

Il faut expliquer inlassablement à nos alliés américains que cette perspective vise à faciliter leur tâche, en rien à leur manifester la moindre méfiance. La défense européenne doit renforcer l'Alliance et non l'affaiblir.

Les conversations avec la Grande-Bretagne doivent s'intensifier pour favoriser une harmonisation des doctrines stratégiques, ce qui est utile pour consolider l'alliance, rassurer l'Allemagne et permettre l'émergence à plus long terme de la partie nucléaire du futur concept européen de défense.

Avec l'Allemagne, la multiplication des stages, des échanges d'officiers, des manœuvres, est nécessaire en même temps qu'un effort de standardisation des armements, par des achats croisés au moins autant que par les difficiles « coopérations ».

Un **Conseil Européen de défense** doit être mis sur pied et ouvert aux pays membres de la communauté qui le souhaitent. Il serait utilement complété par un **collège** européen de défense, où se formeraient en commun diplomates, officiers, stratèges et même étudiants en fin d'études supérieures.

Le dialogue franco-allemand ne doit pas être trop exclusif. Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas et Grande-Bretagne ne doivent pas trouver matière à y voir une exclusion quelconque.

Des manœuvres communes doivent être multipliées avec les pays de la Communauté qui le demandent.

La sécurité d'une nation passe par sa capacité de vouloir et d'inventer : à nous tous d'inventer une Europe nouvelle, qui saura imposer la marque de ses ambitions.

## **NOTRE BOMBE ATOMIQUE FAIT-ELLE ENCORE LE POIDS ?**

Nul ne saurait s'en prendre à nous sans encourir le risque de représailles massives. Notre dissuasion est encore crédible. Elle doit le rester impérativement. Or, le monde bouge et il ne suffit pas de reconduire les choix passés. L'immobilisme ne paiera pas, pour deux séries de raisons :

- des raisons extérieures qui nous obligent à plus d'imagination : la diplomatie soviétique se fait plus subtile, l'engagement américain à l'égard de l'Europe plus mesuré, l'évolution technologique plus contraignante ;
- des raisons internes : certains de nos systèmes demandent à être remplacés. Tout cela coûte cher, alors que la rigueur des temps nous impose des choix budgétaires scrupuleux.

Notre dissuasion peut rester crédible si nous respectons certains principes clairs, et si nous ne reculons pas devant la nécessité de faire des choix, compte tenu de nos moyens financiers limités.

Cela veut dire établir des priorités. On peut en distinguer trois : la modernisation de notre force stratégique ; le développement des moyens qui assureront le mieux les Alliés de notre solidarité à leur égard ; enfin, le maintien d'une capacité de dissuasion outre-mer.

### *La modernisation de notre force nucléaire stratégique*

Elle n'est pas négociable, car c'est le pilier essentiel de notre défense.

Priorité absolue : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins nouvelle génération (SNLE-NG) qui remplaceront les actuels. Plus silencieux, ces sous-marins seront encore moins détectables.

Faut-il moderniser aussi nos missiles sol-sol du plateau d'Albion ? La question est à trancher dans les deux ans qui viennent.

Quoiqu'il en soit, notre « bombe atomique » ne suffit pas, à elle seule, à nous protéger contre toutes les formes de menace.

### *Les moyens de la solidarité*

Il s'agit de l'arme nucléaire pré-stratégique, et de nos moyens conventionnels.

Pour l'arme nucléaire pré-stratégique, la voie à explorer est celle de l'ASMP (air-sol moyenne portée), dont la portée pourrait être allongée.

Les Britanniques semblent plus qu'intéressés : pourquoi pas une coopération sur ce sujet ? La composante aérienne est ici essentielle ; elle permet la « gesticulation » en temps de crise, sans nous gêner dans nos rapports avec les Allemands, comme c'est le cas avec le futur missile HADES (sol-sol). La suppression de ce dernier ne serait pas un handicap stratégique. Elle serait un atout politique et économique. Mais ce ne peut être, évidemment, qu'un élément d'une négociation d'ensemble.

**Dans le domaine conventionnel, trois voies doivent être favorisées, qui toutes s'inscrivent prioritairement dans le renforcement de notre coopération avec la RFA :**

— les négociations avec le pacte de Varsovie pour amener celui-ci à diminuer sa capacité à nous menacer ;

— le renforcement des coopérations avec l'Allemagne, comme la brigade franco-allemande ou le conseil de défense européen. Pourquoi ne pas augmenter le nombre des militaires français en Allemagne, ce qui marquerait notre volonté d'engagement, sans rien changer à notre indépendance, et en profiter pour définir des **plans communs d'engagement de ces unités ?**

— un effort financier et une coopération accrue sur les systèmes de communication (qui portent le nom barbare de C3), qui seuls permettent aux forces militaires, quelles qu'elles soient, d'être efficaces. A quoi sert d'avoir des armées si l'on ne peut communiquer vite et bien avec elles ?

#### *Notre engagement outre-mer*

L'exemple du Tchad montre que notre engagement envers l'Afrique n'est pas abstrait, et qu'il est un gage de stabilité dans la région. Nous devons aussi pouvoir participer à des opérations de stabilisation, au Moyen-Orient par exemple, sinon, notre crédibilité serait affaiblie. Peu d'efforts nouveaux sont nécessaires pour cela. Il faut surtout :

- doter l'armée de l'air de transporteurs lourds ;
- diversifier notre approche : la politique de sécurité n'est pas que militaire ; elle passe souvent aussi par les liens économiques.

### **DONNE-T-ON TROP D'ARGENT À L'ARMÉE ?**

Depuis que la France a choisi de devenir une puissance nucléaire, son budget militaire a augmenté de plus de 70 % en francs constants. Il s'est stabilisé depuis quelques années pour atteindre environ 15 % du budget de l'Etat.

Notre pays consacre un peu moins de 4 % du PIB à sa défense, les Etats-Unis 7 %, la Grande-Bretagne 5 %, l'Allemagne 3,2 %.

Tout cela représente beaucoup d'argent : 174 milliards pour 1988.

## **C'EST BEAUCOUP**

On entend dire que cet argent pourrait être employé à meilleur escient, à favoriser le développement des pays du tiers monde, notamment. Ou tout simplement qu'il pourrait ne pas être dépensé, ce qui rendrait plus facile le respect des grands équilibres économiques. Et il faut bien reconnaître que c'est au moment où les évolutions économiques sont particulièrement contraignantes qu'une accentuation des investissements militaires nous est demandée : modernisation de la force nucléaire stratégique, avion de combat futur, porte-avions, nouveau char de combat, présence spatiale...

Mais est-ce bien ainsi que les problèmes se posent ?

S'il ne tenait qu'à nous, socialistes, par nature et par tradition pacifiques, ce fardeau militaire n'aurait pas de raison d'être ; en tout cas, il serait moins lourd. Mais nous ne sommes pas seuls, et il ne sert à rien d'idéaliser le monde dans lequel nous vivons ; c'est un monde de risques diffus et de conflits ouverts qu'il faut savoir maîtriser.

La menace strictement militaire n'est pas le seul défi : le terrorisme, les crises régionales et à un autre niveau, la compétition technologique, nous obligent à l'innovation. La défense, ce n'est pas seulement des armes, c'est aussi de la recherche, des progrès techniques. C'est pour cela que l'on ne peut se permettre de relâcher un effort qui, pour coûteux qu'il ait été, assure à la France une sécurité reconnue et respectée.

Nul ne sait de quoi l'avenir sera fait. Il n'est pas très risqué d'annoncer une période d'incertitudes nouvelles, qui affecteraient la sécurité de l'Europe, comme elles affecteraient son économie.

### **EST-CE TROP ?**

Il ne serait cependant pas sage de permettre des dépenses militaires illimitées : à quoi bon se défendre si notre système économique battait de l'aile de ce fait, si l'état de la Sécurité Sociale rendait les Français moins solidaires ? Le budget de la Défense a atteint près de 4 % de la richesse nationale : c'est un chiffre qu'il vaudrait mieux ne pas avoir à dépasser, sauf détérioration de la situation internationale ! Ils le savent bien, ceux qui nous ont fait miroiter des hausses inconsidérées, avant d'en revenir à un plus juste sens des réalités.

Contraintes en hausse, budget stable. Comment concilier ces choix, apparemment contradictoires ? De deux manières : par notre aptitude à revaloriser la dynamique européenne (voir page 244), et par notre capacité de faire des choix clairs (voir page 248).

A terme, la seule perspective réelle est celle d'un désarmement conventionnel négocié. Elle ne saurait être considérée comme immédiate. Mais au moins est-elle sérieusement ouverte aujourd'hui.

### **PEUT-ON RÉDUIRE LA DURÉE DU SERVICE NATIONAL ?**

La France a adopté le système de la conscription et refusé l'armée de métier. Les besoins de la guerre de masse qui justifiaient naguère ce choix ne sont évidemment plus ceux d'aujourd'hui. D'ailleurs, le service

national n'a plus d'universel que le nom. Son utilité, sa durée, sont désormais mis en cause.

Cependant, le service national reste un élément central de notre système de défense.

D'une part, ce qui permet à une nation de se défendre, c'est le sentiment d'avoir en commun des valeurs et des aspirations qui ne sont pas l'apanage d'une fraction de professionnels, les militaires, mais bien de l'ensemble de la population. C'est cela qui permet que se crée un « esprit de défense » solide sans lequel il n'y a pas de défense crédible.

D'autre part, l'armée de métier coûte beaucoup plus cher qu'une armée de conscription. L'exemple anglais est là pour le prouver.

Il n'est donc pas question de remettre en cause le service national.

Le principe acquis, voyons les modalités. La gauche avait promis le service militaire à 6 mois. Promesse qu'elle n'a pas tenue, les militaires l'ayant convaincue que 6 mois pour tous pouvaient être aussi absurdes que 12 mois pour tous... En effet, il existe à la fois des jeunes prêts à accomplir plus de 12 mois de service et des jeunes désireux d'être exemptés... en même temps, toutes les tâches à remplir ne nécessitent pas forcément 12 mois de présence. Une adaptation des demandes et des offres doit donc être possible, pour peu que l'on accepte l'idée d'un service diversifié.

## **LES PROPOSITIONS**

Comment y arriver concrètement ?

4 pistes doivent être explorées :

— multiplier les possibilités de « service à la carte ».

Trois types de fonctions au moins peuvent être envisagés : l'affectation dans des unités traditionnelles, l'affecta-

tion volontaire au sein de la gendarmerie et de la police, ou encore des tâches civiles (coopération, prévention des catastrophes naturelles...);

— **introduire la dimension européenne.** Notre politique de sécurité n'est pas strictement hexagonale, pourquoi le service le serait-il ? Il faut l'ouvrir dans deux directions : en favorisant les échanges de services militaires ou civils entre pays européens et en élargissant le champ de la coopération avec le tiers monde aux appelés ;

— **veiller à la localisation des affectations** : à côté de ces services « lointains », favoriser au contraire la proximité par rapport au domicile habituel ;

— **s'agissant de la durée du service national** : dans la mesure où il y a des services et non un service national, il ne sert à rien de maintenir une durée unique pour tous. On peut envisager la possibilité d'une modulation. Pourquoi, dans ce cadre, ne pas envisager également que certains puissent préférer, après un tronc commun, se soumettre à un régime de rappels périodiques de courte durée, tout au long de leur vie active, dans une perspective de défense du territoire ?

L'accord sur ces formules devrait en tout cas être recherché auprès de nos partenaires européens à qui il ne faut pas donner l'impression que la France diminue son effort de défense au moment où l'Alliance demande de manière insistante aux Européens de l'augmenter.

L'essentiel est que les jeunes Français sentent qu'ils se préparent à leur vie future tout en assurant la défense de leur pays : le service national ne doit plus être un parking à chômeurs.

## LA FRANCE PEUT-ELLE SE PASSER DU COMMERCE DES ARMES ?

Cette question a toujours été l'objet de vives controverses.

D'un côté, il est indiscutable que les exportations d'armes sont un élément important de notre balance commerciale et qu'elles assurent un pourcentage significatif du chiffre d'affaires du secteur de l'armement : on estime qu'elles donnent du travail à près de 100 000 personnes. En outre, elles s'accompagnent d'actions de formation contribuant à l'influence de notre pays à l'étranger.

Par ailleurs, on peut considérer ces ventes comme une condition de notre indépendance : sans les exportations, notre marché national serait trop étroit pour permettre des fabrications à des coûts supportables pour une puissance moyenne comme la France.

Enfin, nos ventes d'armes permettent à certains Etats de ne pas s'approvisionner — en tout cas pas exclusivement — aux USA ou en URSS et d'éviter ainsi d'être absorbés par l'un des deux blocs qui prétendent gouverner le monde.

Mais, d'un autre côté, la place de troisième marchand d'armes de la planète apparaît comme peu compatible avec un rayonnement international de la France, qui se veut fondé sur l'affirmation des droits de l'homme plutôt que sur une politique de puissance.

Divers éléments viennent aujourd'hui modifier les conditions du débat :

- la sophistication des armements modernes et la croissance de leurs coûts les rendent de moins en moins accessibles aux pays du tiers monde qui ont constitué jusqu'ici l'essentiel de nos débouchés ;
- les matériels les plus courants sont, *a contrario*, de

plus en plus fabriqués par des pays en voie d'industrialisation, à des prix que nous ne pourrions concurrencer.

## **LES PROPOSITIONS**

On peut donc imaginer une politique d'exportation reposant sur les bases suivantes :

- développer et renforcer les coopérations européennes d'armement qui permettront une maîtrise efficace des coûts ;
- limiter en conséquence progressivement les exportations d'armes à des situations pour lesquelles apparaissent de réelles justifications politiques ; pour ce faire, confirmer l'embargo décidé par le président de la République à l'endroit du Chili, de l'Afrique du Sud et de l'Iran, et l'étendre à d'autres pays engagés dans des conflits où la France n'entend pas être partie et ne saurait les suivre ;
- élaborer un système réaliste de contrôle parlementaire des ventes d'armes, qui permette de s'assurer que celles-ci s'inscrivent bien dans le cadre politique défini.

## **PEUT-ON FAIRE CONFIANCE À M. GORBATCHEV ?**

Certains ne voient dans la politique de Mr Gorbatchev qu'une succession de coups médiatiques, d'autres, au contraire, croient en sa « nouvelle politique » et parlent de révolution du système soviétique. En réalité ce n'est probablement ni l'un ni l'autre.

Fondamentalement, l'Union Soviétique reste, même avec une diplomatie plus ouverte, notre principal adversaire potentiel. Ce qui n'exclut pas que nous puissions faire

crédit à Mr Gorbatchev d'une réelle volonté de changement intérieur. Cela n'est nullement contradictoire.

Nous n'avons, en effet, pas de raison de ne pas souhaiter que le régime soviétique s'assouplisse, que les tensions internes se relâchent. Comment ne pas saluer, également, la parution de livres, de spectacles, notamment cinématographiques, trop longtemps empêchés par la censure ? Et pourquoi ne pas encourager les tentatives de réformes du système économique lui-même, à partir des principes plus sains de l'efficacité productive et de la vérité de certains prix ?

Tout cela doit être encouragé. Les Soviétiques en seront les premiers bénéficiaires, il faut nous en réjouir. Cela ne change pas pour autant le fait que les intérêts de l'U.R.S.S. sont opposés aux nôtres, que son système est incompatible avec nos valeurs de liberté et de démocratie.

Mr Gorbatchev s'inspire ouvertement du léninisme : la perestroïka, ce n'est pas le bouleversement du système, c'est sa réorganisation dans le souci d'une meilleure efficacité.

Que changent, pour nous Occidentaux, les réformes entreprises en U.R.S.S. ? Elles modifient notre environnement international, sans pour autant changer les données du problème.

**Elles modifient notre environnement international, car si l'option zéro est une invention américaine, Mr Gorbatchev a su la faire sienne pour relancer un processus de désarmement sérieusement endormi. Il a su exploiter les attermoissements américains et apaiser une certaine angoisse occidentale face à la montée des armes nucléaires. Pour ces raisons, il fallait saisir cette occasion de relancer le processus de désarmement, et l'on peut être satisfait que la France s'y soit déclarée favorable.**

**Mais le problème de notre sécurité reste inchangé. En favorisant le désarmement nucléaire, Mr Gorbatchev joue**

une carte qui l'avantage. Il faut donc rester prudent, ne pas baisser la garde, afin que l'effort de désarmement actuel ne conduise pas à la dénucléarisation de l'Europe, et n'occulte pas les vrais problèmes militaires : le déséquilibre conventionnel en Europe et la course aux armements que les deux grands, eux, continuent.

En dehors de l'Europe, la prudence s'impose également : on attend toujours que les troupes soviétiques se retirent d'Afghanistan ; les relations avec le Japon ne s'améliorent que superficiellement. A l'inverse, l'ouverture à l'égard de la Chine se confirme, et la politique soviétique au Moyen Orient ou en Amérique Centrale se fait plus nuancée. Il serait vain de nier ces changements. Il serait aussi absurde d'y voir la promesse d'une libéralisation profonde de l'Union Soviétique : celle-ci a compris que la puissance mondiale ne dépendait pas uniquement du nombre de divisions mais qu'elle passait, de plus en plus, par une diplomatie active et, surtout, par une économie forte.

Il est donc erroné d'opposer réformes internes et politique extérieure. La politique ne se débite pas en tranches.

La confiance aveugle est la politique des faibles. Il faut donc s'en garder. Mais pourquoi ne pas « prendre l'Union Soviétique au mot », si nous pouvons tirer de ses nouvelles orientations plus de sécurité pour l'Europe et pour l'Alliance ? Cela suppose que nous soyons capables de définir ce qui est bon pour nous, afin de ne pas permettre au charme de Mr Gorbatchev de nous faire oublier qu'il défend une conception de la société, du monde et de la vie qui est fondamentalement opposée à la nôtre.

## FAUT-IL AVOIR PEUR DU DÉSARMEMENT ?

Les Américains et les Soviétiques viennent d'aboutir à un accord portant sur les forces nucléaires intermédiaires, d'une portée de 500 à 5000 kms ; dans le lot, les tristement célèbres « SS-20 ».

On entend ici et là des lamentations ou des grincements de dents. C'est absurde, parce que cet accord est un succès pour la paix. Il reprend, en l'alourdissant, une proposition occidentale, l'option zéro. Aux missiles alors concernés (SS-20, Pershings II et missiles de croisière), on a rajouté des missiles plus récents, de plus courte portée, particulièrement menaçants pour l'Europe.

C'est cela l'essentiel. L'Europe, et au premier chef la R.F.A., se voient délivrés d'une menace réelle.

Tout n'est pas rose pour autant : l'avenir appelle la vigilance, et la France peut jouer un rôle important pour promouvoir le désarmement et le faire sur les bases d'un équilibre stratégique stable.

Or, que constatons-nous ? Certes, l'Europe est « quantitativement » moins menacée, mais cela ne représente que 5 % de l'arsenal soviétique ! Surtout, c'est bien de l'Europe qu'il s'agit, alors que ce sont les deux grands qui négocient. Il est temps d'avoir une politique européenne plus dynamique.

Cela d'autant plus que rien n'a changé, pour l'instant, du côté des armes stratégiques, celles des deux superpuissances, qui leur permettraient de se détruire mutuellement. Rien n'a changé non plus dans le domaine conventionnel, où le pacte de Varsovie a un avantage excessif sur nous.

Moins d'armes nucléaires pour affronter un déséquilibre conventionnel inchangé. Telle est la situation, qu'il faut traiter de deux manières :

— **Au niveau nucléaire** : une politique cohérente doit à la fois encourager la poursuite du désarmement, au niveau stratégique, et empêcher que certains assimilent désarmement et dénucléarisation. On ne saurait trop souligner tout ce que la sécurité de l'Europe doit depuis 40 ans aux armes nucléaires. Il va de soi dans cet esprit que **la force nucléaire stratégique française, sans commune mesure avec l'arsenal soviétique, ne saurait être négociable.** Pour éviter ces concessions, il faut insister sur ce qui peut être fait au niveau conventionnel.

— **Au niveau conventionnel** : là réside, pour nous Européens, l'essentiel. Mais les Américains, qui participent à notre défense, sont également concernés. Le désarmement ne rend que plus nécessaire la solidarité des pays membres de l'alliance. Il rend plus nécessaire l'engagement américain en Europe, et plus indispensable **la constitution d'un pilier européen de l'Alliance.**

Les négociations ne seront un succès que si nous sommes unis, face à une politique soviétique de charme (voir page 257) dont il faudra savoir éviter les pièges. Les Soviétiques ont un tel avantage qu'ils peuvent faire des sacrifices sans effet réel sur leur position militaire !

Il ne faut donc pas chercher à réduire pour le simple plaisir de réduire, mais pour permettre une plus grande stabilité en Europe. C'est la raison pour laquelle les Européens doivent activement définir les critères de cette stabilité (voir page 244).

## **COMMENT AIDER LE TIERS MONDE À S'EN SORTIR ?**

Nous sommes cinq milliards sur la planète. Il est impensable que quatre sur cinq acceptent durablement de végéter dans la pauvreté, tandis que le dernier milliard

protège son aisance. Même si la sécurité entre l'Est et l'Ouest est incertaine, la menace la plus grave pour le monde n'est pas un conflit USA/URSS. Elle vient du tiers monde : elle est faite de ces conflits régionaux interminables que l'on canalise à grand peine et dont peu de choses suffiraient à provoquer une extension : Cambodge, Sahara espagnol, Iran-Irak, Palestine, Afrique de l'Est, Afrique Australe, Tchad... Ces conflits ont évidemment des causes idéologiques, religieuses, nationales, ethniques, mais la composante économique reste fondamentale. Ce sont sur ces causes que les pays riches ont le devoir d'agir, avant que le blocage du développement ne produise des tensions insurmontables.

« Aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même » dit François Mitterrand. C'est vrai à double titre : d'une part, un décollage économique réel du tiers monde provoquerait une forte augmentation des échanges internationaux, donc de la prospérité ; d'autre part, toute diminution des tensions dans le monde accroît notre propre sécurité. Aider le tiers monde, au-delà des devoirs de simple solidarité, relève pour nous de la lutte contre le chômage... et de l'assurance-vie.

Mais comment ?

Une partie du problème dépend d'abord des pays du tiers monde eux-mêmes. Il ne faut pas avoir peur de dire que beaucoup de ces pays souffrent de mauvais gouvernement : dictature, corruption. Même si la solution à ces problèmes dépend avant tout de chacun de ces pays, de ses gouvernants et de son peuple, les pays fournisseurs d'aide ne peuvent garder une fausse neutralité et s'abstenir de tenir compte des conditions locales d'utilisation de l'aide.

L'autre partie du problème dépend de nous, et il reste

fort à faire, dans deux domaines au moins : les règles du jeu économique mondial et l'aide au développement.

## LES RÈGLES ÉCONOMIQUES MONDIALES

La Côte d'Ivoire, en six mois de baisse des prix du café et du cacao, a perdu l'équivalent de quatre ou cinq ans d'aide publique internationale. Une trentaine de pays sont dans ce cas. Sur une longue période, **les prix des matières premières** et des produits bruts, minéraux ou végétaux, qui font l'essentiel des exportations des pays du tiers monde, se détériorent par rapport à ceux des produits industriels et des biens d'équipement que leur vendent les pays développés et qui leur sont indispensables. Aucun programme d'aide ne tient, face à un tel étranglement.

La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne **la dette** (voir page 264). Les intérêts de la dette mangent la quasi totalité des recettes d'exportation, sinon davantage, dans cinquante pays. Les remboursements sont actuellement supérieurs aux nouveaux prêts. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt mondiaux coûte une quinzaine de milliards de dollars au tiers monde, qui ne peut évidemment les payer...

Les solutions sont difficiles. Pourtant, on ne peut traiter de la dette indépendamment du problème des recettes d'exportation, et on ne peut vouloir encourager les investissements dans le tiers monde sans se soucier des taux d'intérêt qui les dissuadent. Les solutions ne seront possibles qu'après une vaste expertise mondiale menée conjointement par le Nord et le Sud. C'est une décision urgente que de la lancer.

## L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La France consacre une part encore modeste mais non négligeable à cette aide : son pourcentage dans le PIB est passé de 0,34 % en 1981 à 0,53 % en 1986, pour redescendre à 0,47 % en 1987. Elle le fait sous diverses formes : aide publique bi-latérale ou multi-latérale, aide privée, action des organismes caritatifs, présence de coopérants civils ou militaires. Géographiquement, notre aide est concentrée sur le Maghreb et les pays d'Afrique Noire, essentiellement francophones.

Deux principes doivent nous guider dans l'attribution de cette aide :

— **Le dialogue** : il est nécessaire pour que l'aide indispensable atteigne ses objectifs. Cette aide ne doit pas être octroyée en fonction de modèles théoriques ou d'habitudes bureaucratiques. Il faut la discuter avec chaque pays en tenant compte de ses particularités. Un dialogue fécond doit aussi avoir lieu dans le cadre d'une région regroupant plusieurs états.

— **La démultiplication de l'effort** : les moyens de la France seule ne suffisent évidemment pas au développement du tiers monde. La dimension européenne est plus à l'échelle des besoins du continent africain. Elle rend aussi moins facile l'accusation de néo-colonialisme. Elle permet enfin d'atteindre de nouvelles zones où d'autres pays européens possèdent plus d'atouts que nous (l'Espagne en Amérique Latine, par exemple).

## LES PROPOSITIONS

— Les Français seraient plus disposés à s'engager sur les problèmes du tiers monde s'ils se sentaient mieux en prise sur ceux-ci. Nous proposons de réunir et d'organiser les acteurs isolés de la coopération, de rassembler

dans des états généraux toutes les initiatives et toutes les bonnes volontés de la société civile. Cela donnera un nouvel élan à la coopération. La même idée inspire les jumelages avec des villages ou villes du tiers monde, qui doivent se multiplier.

— **Créer une fondation européenne** permettant l'utilisation des capitaux venant des entreprises en contrepartie d'aménagements fiscaux. Cette proposition est conforme à l'idée d'une Europe plus souple et moins étatique.

— **Créer un service européen de développement** qui permettrait aux jeunes d'accomplir leurs obligations militaires dans un cadre complémentaire à celui du service national de coopération (voir page 253).

— **Augmenter notre aide publique au développement** de façon à atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 0,7 % du Produit Intérieur Brut, dont 0,15 % pour les seuls pays les moins avancés.

## **PEUT-ON EFFACER LA DETTE DU TIERS-MONDE ?**

L'endettement des pays en développement atteint 1000 milliards de dollars, soit le tiers de leur Produit National Brut total. Cela représente le volume annuel des dépenses mondiales d'armement. C'est aussi ce qui a été perdu dans les bourses des pays industriels depuis un an.

Les remboursements sont actuellement supérieurs aux nouveaux prêts.

Les chiffres sont encore plus catastrophiques lorsqu'on sait que le problème de la dette internationale se concentre en fait sur l'Amérique Latine et sur l'Afrique. Dans ces pays, la charge de la dette est souvent insupportable et représente jusqu'à la moitié et plus de leurs recettes

d'exportation. Leurs capacités de développement s'en trouvent gravement compromises.

Il faut convaincre les pays concernés que la stratégie du traitement de la dette exige qu'on prenne en compte la situation de chaque débiteur, et que l'on tienne compte également des nécessaires équilibres régionaux.

La France pourrait, dans un premier temps, proposer trois orientations :

— **Un rééchelonnement de la dette plus réaliste**, ajusté aux possibilités de chaque pays. Cette orientation est amorcée, mais insuffisante. Elle doit être complétée par la création d'un « fonds de restructuration de la dette », gérée par la Banque Mondiale ou le Fonds Monétaire International et doté de ressources suffisantes. Ce fonds permettrait de transformer une fraction importante des créances en obligations à long terme et à intérêts moins élevés. En effet, un point de taux d'intérêt représente 5 milliards de dollars pour les pays en développement. Il faut baisser ce taux, actuellement soumis aux aléas du marché monétaire.

— **Une reprise des financements nouveaux**, par l'accroissement de l'aide publique au développement (voir page 263) et par le redémarrage des garanties publiques aux crédits commerciaux.

— **Un élargissement des ressources du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale**, afin de leur permettre de faire redémarrer l'économie de ces pays sur des bases assainies.

Il reste que, devant l'ampleur du problème, les mécanismes existants, même améliorés, sont insuffisants.

*Il est donc temps de proposer une autre approche*

La France doit soutenir l'idée émise par l'Internationale Socialiste de la création d'une **organisation internatio-**

**nale de la dette**, à la suite d'une conférence où seraient représentés les pays créanciers et les pays débiteurs. Cette organisation aurait pour mission de négocier des accords avec chaque pays débiteur, concernant le remboursement des dettes existantes, la part stérilisée, les délais de versement, les taux d'intérêt et les échéances. Mais elle aurait aussi pour vocation de traiter, d'une manière générale, de tout ce qui touche les relations Nord-Sud dans le domaine économique et financier, notamment des prix des matières premières, des organisations de marchés, des règles commerciales, des taux d'intérêt. **L'amélioration des mécanismes de traitement de la dette reste insuffisante si l'on ne donne pas à ces pays les moyens de protéger leur industrie naissante.** Cela passe notamment par :

- une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires à leurs exportations (négociations du GATT) ;
- la garantie d'un certain niveau de prix des exportations de leurs produits de base, par une amélioration des accords de produits et des mécanismes du STABEX.

## **COMMENT COMBATTRE LE TERRORISME ?**

Si le terrorisme fait peur, c'est qu'il ne respecte aucune « règle du jeu ». L'horreur et le chantage sont ses deux attributs essentiels, diaboliquement mis en valeur par les médias. C'est l'arme des faibles. Mais cette arme est redoutable car les forts, lorsqu'ils sont des Etats démocratiques, ne peuvent se défendre en utilisant les mêmes moyens.

Cela étant, il n'y a pas **un-mais des** terrorismes.

Contre le **terrorisme interne**, qu'il soit d'origine autonomiste (corse, basque, breton), d'extrême gauche (Ac-

tion Directe) ou d'extrême droite, nous sommes le moins désarmés.

Il faut d'abord s'attaquer aux causes, notamment aux déséquilibres économiques régionaux, et à tous les phénomènes d'exclusion.

Pour le reste, c'est affaire de services spécialisés : renseignements généraux, DST, police judiciaire doivent être dotés des moyens nécessaires en hommes et en matériel <sup>1</sup> et une bonne **coordination** doit être exercée entre eux, puis entre ceux-ci et la gendarmerie <sup>2</sup>. Les mesures prises à cette fin entre 1982 et 1986 commencent à produire leurs effets et de nombreuses arrestations ont pu être réalisées.

**Le terrorisme international** est d'une nature bien différente. Intimement lié à la diplomatie française, notamment à la situation au Moyen-Orient et au rôle de la France dans cette zone du monde, il est largement un « terrorisme d'Etat », utilisé plus ou moins directement pour infléchir notre politique étrangère et peser sur nos choix.

International, il l'est aussi par ses moyens et ses modes d'action : il peut frapper nos intérêts à Paris mais aussi à Beyrouth ou partout ailleurs dans le monde en échappant très facilement aux recherches.

Contre cette forme de terrorisme, quatre armes paraissent essentielles :

- **la fermeté** : céder au chantage, c'est risquer demain ou après-demain une nouvelle prise d'otages ;
- **le secret** : la lutte contre le terrorisme international nécessite une dose certaine de secret, et peut exiger parfois le silence, aussi bien des hommes politiques que

---

1. Le fichier central du terrorisme a été créé en 1983 ; le RAID, sorte de GIGN de la police, a été institué par le commissaire Broussard en 1985.

2. L'unité de coordination de la lutte sur le terrorisme (UCLAT) a été créée pour cela en 1984.

de la presse. C'est une affaire de conscience et de responsabilité ;

— **la coopération** : le terrorisme ne connaissant pas de frontières, la coopération internationale est indispensable. Elle est traditionnelle **entre services de police**<sup>3</sup>. Il nous semble qu'elle doit être renforcée au **niveau politique** par la création d'un **conseil de sécurité européen** : composé des ministres de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires Etrangères des Douze, il serait doté d'un **secrétariat permanent** chargé, notamment, de la coordination du renseignement ;

— **la solidarité** : contre le chantage terroriste, c'est la solidarité nationale qui est sans doute la meilleure réponse. Qu'une nation fasse preuve d'unité, et le terrorisme perd prise. C'est pourquoi la gauche a toujours cherché le consensus sur ce point, et s'est refusée à exploiter contre le gouvernement les attentats de l'automne 1986.

## **LA CULTURE FRANÇAISE : CHEF-D'ŒUVRE EN PÉRIL ?**

Le rayonnement culturel d'un pays ne dépend pas seulement de l'action de ses administrations publiques à l'étranger. Il passe aussi par le marché. Ainsi, la sauvegarde de notre langue impose certes un réseau d'instituts français à l'étranger, mais elle suppose aussi de leur part une action mieux concertée avec le marché. Plus que le professeur, c'est en fait le marchand qui impose la pratique d'une langue.

3. Groupe Trévi, Club de Berne, Club de Vienne...

Or, notre action sur le marché international de la culture est victime de nombreux défauts :

– **une action publique importante mais organisée de telle façon qu'elle entretient une inefficacité chronique** et qu'elle maintient les partenaires privés dans une situation trop dépendante. Cette organisation a deux défauts principaux :

- le fractionnement des actions partagées entre le Quai d'Orsay, le ministère de la Culture, le Centre Pompidou, les grandes institutions scientifiques et intellectuelles, etc... En face d'elles, ces institutions rencontrent le front unique du Goethe Institut allemand ou du British Council anglais. Il n'y a pas l'équivalent en France ;

- la marginalisation de l'action culturelle : elle est ensevelie dans des administrations à vocation générale où la culture est mesurée en termes de résultats, sans que la dimension proprement culturelle soit suffisamment prise en compte.

– **des réflexes malthusiens de la part de partenaires privés** qui, sauf exception, souffrent des mêmes maux que tous les industriels privés français, encore que ces maux soient amplifiés par l'état de sous-développement du marché intérieur.

Le marché de la culture est, et sera de plus en plus, international. On le voit clairement en matière d'art contemporain où le marché est désormais éclaté entre une dizaine de centres : New York, Chicago, Californie, Londres, Düsseldorf, Cologne, Bâle, Paris, Turin...

Mais l'homme de culture français, l'artiste aussi bien que le marchand, paraît encore très casanier. Il ne voyage pas ou peu. Marchands et critiques, fonctionnaires et artistes, ont trop été habitués à recevoir la visite de leurs homologues étrangers. Ils n'ont toujours pas compris que, depuis la dernière guerre mondiale, **Paris n'est plus le centre du monde.**

A cet égocentrisme de comportement s'ajoute curieusement une sorte de révérence excessive faite aux choix artistiques émanant de l'étranger. Nombre d'artistes français de la jeune génération ont d'abord été reconnus par les collectionneurs, les critiques, les conservateurs de musées étrangers. Et c'est seulement après la reconnaissance étrangère que le milieu culturel français, décidément peu audacieux et peu confiant dans ses propres jugements, apporte à son tour sa caution morale.

Cela s'exprime aussi par un **protectionnisme aux frontières** qui gêne le commerce des œuvres d'art. Il faut, certes, protéger le patrimoine national et éviter que nos cloîtres et nos toiles de maître partent systématiquement à l'étranger. Mais le moyen employé pour y parvenir est purement administratif.

Le blocage aux frontières n'est pas toujours accompagné de l'exercice du droit de préemption. Les galeries se lamentent : la durée du contrôle excède parfois plusieurs semaines, si bien que les marchands se découragent et les propriétaires les plus malins n'hésitent pas à sortir de France des œuvres sous le manteau. Il serait plus logique de créer un climat favorable au maintien des chefs d'œuvre en France par des dispositions fiscales adéquates.

Nos traditions sont donc « **hexagocentriques** ». Nous avons besoin de nous mettre, en matière de culture, à l'heure de la concurrence internationale. Nous avons pris du retard. Mais il est encore possible de le rattraper.

## LES PROPOSITIONS

### *Affirmer le rôle du marché comme moyen de développement de la présence française*

Le temps n'est plus où les relations culturelles, du fait des difficultés de circulation, passaient nécessairement par des institutions publiques et des représentants officiels. Désormais, des échanges s'établissent directement, d'individus à individus, d'institutions à institutions. Il incombe, certes, aux services officiels de les encourager. Mais ils n'en ont plus le monopole.

Les créateurs, les entreprises, les marchands qui œuvrent sur le marché, sont les meilleurs ambassadeurs de notre culture.

Mais nos réseaux restent la plupart du temps coupés des institutions publiques. Il faudrait au contraire que les réseaux marchands et les institutions publiques cherchent à se valoriser mutuellement.

Vendre le métro ou le TGV à un pays étranger est certes un acte culturel. Mais, plus encore, vendre des centres culturels, des musées, des opéras ou des cités des sciences et des techniques ! Notre compétence en la matière est un véritable gisement. Mais nous le laissons exploiter sur place par nos visiteurs étrangers. Comment ne pas avoir encore créé la filmothèque du Louvre qui puisse être vendue, au prix fort, à tous les pays du monde ? Pourquoi prendre le risque de laisser faire les vidéodisques de nos musées, moyennant une redevance négligeable, par des entreprises étrangères ?

Il y a aussi, à travers les **monuments historiques**, un gisement à exploiter pour la diffusion de notre image culturelle. L'avenir est aux voyages touristiques à forte connotation culturelle. Comment se fait-il, alors que les monuments historiques anglais reçoivent chaque année

50 millions de visiteurs, que les nôtres n'en reçoivent que 20 millions ?

***S'appuyer plus largement sur l'action internationale des régions***

Les dimensions internationales de la décentralisation n'ont pas encore été suffisamment inventoriées ni exploitées. Il y a là pourtant l'une des clés d'un changement profond.

D'abord, parce que la dynamique culturelle nationale peut être multipliée par 26. C'est d'ailleurs ce que font les grands Etats contemporains : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne et Italie, tous décentralisés.

Ensuite, parce que les acteurs culturels régionaux sont des hommes neufs qui agissent dans des cadres institutionnels récents. Ils ne sont pas prisonniers des schémas anciens.

Enfin, parce que les régions ont trouvé dans l'art une source d'identité, de différence, d'originalité.

***Coordonner l'action culturelle et scientifique avec l'action économique et commerciale***

La culture française est encore trop souvent marquée à l'étranger par les clichés traditionnels. C'est la « culture » au sens étroit du mot, une langue, noble et difficile, un patrimoine artistique unique au monde, que tout homme de bon ton doit connaître.

Il faut d'abord élargir cette notion et montrer à nos amis étrangers que, dans le domaine scientifique et technique, la France a aussi beaucoup à apporter.

Il faut en finir avec une vision passée de la francophonie qui méconnaît la progression inévitable, irrésistible, de l'anglais comme langue de communication courante, et substituer à un combat d'arrière garde, uniquement axé

sur la langue, la lutte en faveur de la francophilie dont la francophonie peut être la conséquence ou le complément.

Il serait souhaitable aussi qu'une décision des douze crée l'obligation pour les systèmes scolaires nationaux d'enseigner deux langues vivantes de « famille » différente à tous les jeunes européens.

Il faut enfin comprendre que la présence culturelle, scientifique et technique de la France à l'étranger est inséparable d'une présence économique et commerciale qu'elle a d'ailleurs souvent précédée et favorisée. Entre ces deux domaines complémentaires, il subsiste encore trop de barrières et de préjugés tenaces. Pour les abattre, une bonne formule serait de créer dans chaque pays une association qui pourrait s'appeler **image de la France** et qui, sous l'égide de l'ambassadeur, aurait précisément pour tâche de coordonner les efforts des uns et des autres ; l'objectif essentiel étant, en définitive, de présenter aux étrangers la France **telle qu'elle est aujourd'hui** dans sa diversité et sa modernité.

## **LA MEDITERRANÉE, AVENIR DE L'EUROPE ?**

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la Méditerranée est le théâtre de nombreuses crises. A l'exception des guerres israélo-arabes, ces conflits sont restés localisés : ni la guerre civile en Grèce, ni la lutte de l'Algérie pour son indépendance, ni même la crise de Suez, n'ont dégénéré en affrontement global et durable. Et si le bassin oriental a toujours été troublé, le bassin occidental auquel nous appartenons n'a pas été touché par la guerre depuis la fin du conflit algérien.

La situation pourrait malheureusement évoluer dans le mauvais sens au cours des années à venir pour plusieurs raisons :

— Le **Moyen Orient**, en ébullition permanente depuis longtemps, est désormais le **théâtre de conflits à caractère permanent** dont il est impossible de prévoir la fin : la guerre en Afghanistan, le duel Irak-Iran, la professionnalisation des luttes armées au Liban, sans compter la persistance du conflit palestinien, ont fortement accru les tentations d'internationalisation des conflits. Le développement récent du terrorisme montre aujourd'hui clairement les risques encourus pour l'Europe elle-même.

— La **situation économique des pays du sud et de l'est méditerranéen s'est fortement détériorée** depuis dix ans. Les bénéficiaires de la hausse des prix du pétrole (Algérie, Egypte, Lybie) n'en ont pas tiré d'avantage économique durable, et les autres (Turquie, Maroc) en ont durement souffert. Les perspectives du développement économique de ces pays sont mauvaises : la croissance démographique, l'aggravation de la dépendance alimentaire, l'échec de l'industrialisation, le déséquilibre des échanges extérieurs restent sans solution. Avec la dégradation des conditions de vie, notamment en milieu urbain, le mécontentement des nouvelles générations monte : c'est pour elles l'échec du modèle de développement occidental, ce qui les incite à reporter leurs espoirs sur l'intégrisme islamique.

— L'Europe rencontre elle-même **des problèmes de cohésion** du fait de son élargissement. Les perspectives de développement des régions méditerranéennes ne sont pas suffisamment prises en compte par la dynamique communautaire, trop libre-échangiste, pour prendre en compte les difficultés spécifiques de ces pays. Il y a un risque d'accentuation du clivage nord-sud à l'intérieur même de la CEE.

## LA PLACE DE LA FRANCE

Aucun autre pays européen n'est davantage concerné que la France :

— Un quart de siècle après les indépendances, elle continue d'entretenir des relations étroites avec les pays du Maghreb. Il y a dans l'hexagone autant de ressortissants maghrébins qu'il y avait de Français en Afrique du Nord au début des années 50. Aux relations coloniales se sont substitués des liens commerciaux, sociaux et financiers, qui apportent de nombreux avantages à l'économie française, et notamment à sa façade méditerranéenne. L'instabilité de cette zone serait lourde de menaces pour notre pays : réduction des échanges, stimulation de l'immigration clandestine, non-remboursement des dettes.

— Les conflits du Moyen-Orient ont un impact plus important que dans d'autres pays européens. Et ceci pour des raisons linguistiques (place du Français en Orient), démographiques (minorités libanaises et arméniennes), culturelles (importance de la tradition juive) et militaires (la place de la France dans le commerce international des armes).

Or, la place actuelle de la France dans les relations internationales ne lui laisse qu'une marge de manœuvre limitée. On peut cependant considérer qu'il y a plus à faire que de prêcher dans le désert ou de parer maladroitement les coups. S'il ne faut donc pas nourrir beaucoup d'illusions sur notre rôle dans une éventuelle conférence internationale sur le Proche Orient et sur ses résultats, il arrive un moment où **l'action diplomatique d'une puissance moyenne finit par porter ses fruits**, notamment quand elle se montre apte à faire relayer son effort à un niveau plus élevé, comme celui de la CEE.

Il n'y a pas non plus beaucoup à attendre d'une politique de repli : ce n'est pas en limitant la circulation entre la

France et ses partenaires méditerranéens, ou en refoulant massivement des immigrés, que l'hexagone échappera aux contrecoups du terrorisme et des crises.

**La dynamique d'exclusion est lourde de menaces majeures : arrêt du processus d'intégration, déjà ralenti par la crise, extention de l'intégrisme en France même et de ses adhérences terroristes. On ne se distrait pas impunément de son environnement géographique.**

## **LE RÔLE DE L'EUROPE**

La CEE est devenue une puissance méditerranéenne et ne semble pas encore en avoir tiré toutes les conséquences, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Elle doit d'abord **gérer son propre problème nord-sud**, en faisant comprendre aux pays du nord, y compris la France, que le marché unique a un prix en termes de financement du rattrapage économique des régions du sud. Inversement, les pays défavorisés de la CEE doivent admettre que les compensations budgétaires permanentes ne sont ni le seul moyen de renforcer la cohésion de la CEE, ni une garantie d'efficacité économique.

Par ailleurs, la CEE doit avoir davantage conscience que le renforcement de certaines de ses règles a une influence néfaste sur le commerce extérieur et donc sur le développement de ses partenaires du sud.

Si l'on veut éviter la création en Méditerranée des lignes de fracture que les partisans de l'exclusion, au Nord comme au Sud, appellent de leur vœux, l'Europe doit déployer une stratégie de développement pour ses régions méridionales, mais le faire de manière à préserver les chances de ses partenaires du sud et de l'est, ne serait-ce que pour éviter que la mauvaise période qui s'annonce ne soit aussi la nôtre.

La paix en Méditerranée (Chypre, Proche-Orient...) dépend aussi beaucoup d'une démarche des Etats-Unis et

de l'Union Soviétique en faveur de la solution des conflits régionaux. C'est l'un des rôles clefs de l'Europe d'en convaincre les deux grands.

## **LA MONTÉE DES INTÉGRISMES EST-ELLE IRRÉSISTIBLE ?**

L'approfondissement de la crise, l'accélération des mutations, le décalage croissant entre les évolutions scientifiques et techniques et les systèmes de valeurs largement issus des sociétés rurales, redonnent depuis quelques années toute sa force au sentiment religieux. Chaque déplacement du Pape, par exemple, attire des foules considérables.

Sous ses formes traditionnelles, ce renouveau ne pose pas de problèmes à nos sociétés. Il s'inscrit dans le principe de liberté des cultes.

A l'inverse, sous ses formes intégristes, le sentiment religieux met en cause les sociétés civiles en cherchant, le plus souvent, à les déstabiliser.

*Le phénomène touche toutes les religions* : L'Islam avec les intégristes chiites, les frères musulmans et les fondamentalistes ; le catholicisme avec le prêtres de l'église d'Econe ; le judaïsme avec les intégristes juifs ; les religions hindoues avec le fanatisme Sikh.

### **PRINCIPES**

— L'écart grandissant des niveaux de développement, la paupérisation croissante de milliards d'hommes, les tensions ethniques, nourrissent les intégrismes. Les peuples privés de tout sont disponibles pour tous les fanatismes.

C'est pourquoi la lutte contre l'intégrisme est nécessairement globale et difficilement dissociable de la lutte contre le sous-développement.

— Il faut également éviter, même si la crise d'identité dans de nombreux pays arabes affaiblis et divisés donne une grande crédibilité au fondamentalisme musulman, de confondre Islam et intégrisme. Toutes les religions du Livre ont leurs intégrismes. L'Islam n'a pas le monopole des excès. Ce serait nier la réalité que d'oublier que pendant plusieurs siècles, l'intolérance a été du côté du christianisme.

L'Islam répond aujourd'hui à une quête d'identité, de racines. Rejeter cette demande, c'est faire le lit de l'intégrisme. Certains dirigeants arabes ou iraniens le savent bien.

Il faut plaider l'idée que **l'Europe et la Méditerranée sont un espace commun** à tous les héritiers des peuples du Livre et que, au-delà des diversités, cette référence est un formidable trait d'union. Les églises ont là un rôle essentiel à jouer, car il faut sans cesse rappeler que le fanatisme naît souvent de l'appropriation par l'Etat du phénomène religieux.

### *Contre le fanatisme, l'esprit de laïcité*

Face à la montée des intégrismes, jamais la pensée rationaliste et la laïcité, avec ce qu'elles comportent de respect des autres, de souci du pluralisme, d'exigence de tolérance, n'ont eu autant d'actualité.

L'esprit de laïcité a une dimension internationale. Nous devons prêcher sans cesse la tolérance, le respect mutuel et les droits de l'homme. L'Islam a ses Etats laïques comme la Turquie, la Tunisie, l'Egypte, d'une certaine manière, et l'Asie Centrale Soviétique. Il existe en Israël un fort courant d'opinion pour empêcher le développement d'un Etat religieux.

Faire prévaloir l'esprit de raison sur l'esprit de passion ne se décrète pas. Il s'agit pourtant d'un enjeu décisif de l'évolution du monde moderne.

## **LES PROPOSITIONS**

La France et l'Europe doivent relancer de façon urgente un **dialogue avec les pays arabes** où seront abordés tous les problèmes : sécurité, développement, recherche d'identité et aussi immigration.

La France, quant à elle, a un rôle particulier à jouer pour que les transitions politiques dans certains pays se fassent sans tomber dans l'écueil du fanatisme. Elle doit pour cela redonner une place plus grande aux spécialistes du monde arabe et réserver dans ses **programmes scolaires** une place plus grande à la connaissance de la culture et de la langue de la rive sud de la Méditerranée. Elle doit conseiller aux Etats de ne pas se lancer dans la fuite en avant de la répression, mais de combattre les tentations intégristes sur le terrain, là où elles sont faibles : celui de la démocratie.

Enfin, un **geste symbolique** pourrait être la visite du Chef de l'Etat français aux trois lieux saints de Jérusalem.

Coll. MichelRocard.org

*Cet ouvrage a été réalisé sur  
Système Cameron  
par la SOCIÉTÉ NOUVELLE FIRMIN-DIDOT  
Mesnil-sur-l'Estrée  
pour le compte des Éditions Syros  
le 29 février 1988*

*Imprimé en France  
Dépôt légal : mars 1988  
N° d'impression : 8971*

Coll. MichelRocard.org

Coll. MichelRocard.org

L'heure n'est plus aux programmes politiques clés en main. Et pourtant, beaucoup de Français s'interrogent... et attendent des réponses.

Michel Rocard a demandé à ses experts et à ses clubs d'y réfléchir. Ils ont remis leur copie. La retraite à 60 ans est-elle un luxe ? Comment lutter contre l'échec scolaire ? Y a-t-il trop d'étrangers en France ? Que faire contre le SIDA ? Faut-il blanchir le travail au noir ? Donne-t-on trop d'argent à l'armée ? Faut-il faire confiance à Gorbatchev ?

Tous les sujets sont abordés sans détour.

Dans un style clair et précis, fidèle au parler vrai de Michel Rocard, ces questions d'aujourd'hui sont décortiquées et des solutions avancées. Véritable mine de renseignements, ce document apporte enfin une contribution de fond au débat politique.

Lancés le 1<sup>er</sup> mai 1985, les clubs « Convaincre » rassemblent les femmes et les hommes qui se reconnaissent dans les idées et la démarche de Michel Rocard, et qui souhaitent participer à l'action qu'il a engagée. Les clubs « Convaincre » sont aujourd'hui plus de 130 à travers la France et regroupent près de 15 000 personnes.